

TELUS CORPORATION

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES
RÉSUMÉS**

(NON AUDITÉ)

30 SEPTEMBRE 2011

Comptes consolidés intermédiaires résumés de résultat et états consolidés intermédiaires résumés des autres éléments du résultat global (non audité)

Périodes closes les 30 septembre (en millions, sauf les montants par action)	Note	Trimestres		Périodes de neuf mois	
		2011	2010 <i>(ajusté – note 24 c)</i>	2011	2010 <i>(ajusté – note 24 c)</i>
PRODUITS OPÉRATIONNELS					
Services		2 443 \$	2 307 \$	7 159 \$	6 794 \$
Équipement		169	139	503	405
Autres produits opérationnels	6	2 612 10	2 446 15	7 662 45	7 199 39
		2 622	2 461	7 707	7 238
CHARGES OPÉRATIONNELLES					
Achat de biens et services		1 178	1 036	3 410	3 001
Charge au titre des avantages du personnel	7	476	484	1 393	1 428
Amortissement des immobilisations corporelles		331	333	989	997
Amortissement des immobilisations incorporelles		112	100	340	299
		2 097	1 953	6 132	5 725
BÉNÉFICE OPÉRATIONNEL					
Coûts de financement	8	525 92	508 185	1 575 290	1 513 417
BÉNÉFICE AVANT IMPÔT					
Impôt sur le bénéfice	9	433 107	323 72	1 285 307	1 096 270
BÉNÉFICE NET					
		326	251	978	826
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL					
Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat					
Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie		7	35	9	54
Écart de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger		6	3	2	2
		13	38	11	56
Élément qui ne sera jamais ultérieurement reclassé en résultat					
Écarts actuariels au titre des régimes de retraite à prestations définies du personnel		(360)	200	(443)	(17)
		(347)	238	(432)	39
RÉSULTAT GLOBAL					
		(21) \$	489 \$	546 \$	865 \$
BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :					
Actions ordinaires et actions sans droit de vote		325 \$	250 \$	973 \$	823 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		1	1	5	3
		326 \$	251 \$	978 \$	826 \$
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL ATTRIBUABLE AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :					
Actions ordinaires et actions sans droit de vote		(22) \$	488 \$	541 \$	862 \$
Participations ne donnant pas le contrôle		1	1	5	3
		(21) \$	489 \$	546 \$	865 \$
BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE ET ACTION SANS DROIT DE VOTE					
De base	11	1,00 \$	0,78 \$	3,00 \$	2,58 \$
Dilué		1,00 \$	0,78 \$	2,98 \$	2,57 \$
DIVIDENDES DÉCLARÉS PAR ACTION ORDINAIRE ET ACTION SANS DROIT DE VOTE					
	12	0,55 \$	0,50 \$	1,625 \$	1,475 \$
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ TOTAL D' ACTIONS ORDINAIRES ET D' ACTIONS SANS DROIT DE VOTE EN CIRCULATION					
De base		325	321	324	319
Dilué		327	322	326	320

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière (non audité)

(en millions)	Note	Au 30 septembre 2011	Au 31 décembre 2010 <i>(ajusté – note 24 d)</i>	Au 1 ^{er} janvier 2010 <i>(note 24 d)</i>
ACTIF				
Actifs courants				
Trésorerie et placements temporaires, montant net		56 \$	17 \$	41 \$
Débiteurs	23 a)	1 343	1 318	1 195
Impôt sur le bénéfice et autres impôts à recevoir		181	62	16
Stocks	23 a)	364	283	270
Charges payées d'avance		200	113	105
Actifs dérivés	4 h)	21	4	1
		2 165	1 797	1 628
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles, montant net	15	7 889	7 831	7 832
Immobilisations incorporelles, montant net	16	6 147	6 152	6 166
Goodwill, montant net	16	3 675	3 572	3 572
Autres actifs non courants	23 a)	83	235	286
Placements		22	37	41
		17 816	17 827	17 897
		19 981 \$	19 624 \$	19 525 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
Passifs courants				
Emprunts à court terme	17	439 \$	400 \$	500 \$
Créditeurs et charges à payer	23 a)	1 405	1 477	1 336
Impôt sur le bénéfice et autres impôts à payer		15	6	174
Dividendes à payer	12	179	169	150
Facturation par anticipation et dépôts de clients	23 a)	642	658	530
Provisions	18	74	122	299
Tranche à court terme de la dette à long terme	19	1 062	847	549
Partie courante des passifs dérivés	4 h)	2	419	62
		3 818	4 098	3 600
Passifs non courants				
Provisions	18	193	204	91
Dette à long terme	19	5 506	5 209	5 623
Autres passifs non courants	23 a)	793	649	1 334
Impôt sur le bénéfice différé		1 793	1 683	1 522
		8 285	7 745	8 570
Passif		12 103	11 843	12 170
Capitaux propres				
Actions ordinaires et actions sans droit de vote	20	7 857	7 759	7 334
Participations ne donnant pas le contrôle		21	22	21
		7 878	7 781	7 355
		19 981 \$	19 624 \$	19 525 \$

Engagements et passifs éventuels

21

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

		Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote										
		Capitaux fournis										
		Capital social										
		Actions ordinaires	Actions sans droit de vote									
(en millions de dollars)	Note	Nombre d'actions	Capital social	Nombre d'actions	Capital social	Total	Surplus d'apport	Bénéfices non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
<i>(ajusté – note 24)</i>												
Solde au 1 ^{er} janvier 2010		174 819 020	2 216 \$	142 875 516	3 070 \$	5 286 \$	167 \$	1 934 \$	(53) \$	7 334 \$	21 \$	7 355 \$
Bénéfice net		—	—	—	—	—	—	823	—	823	3	826
Autres éléments du résultat global	10	—	—	—	—	—	—	(17)	56	39	—	39
Dividendes	12 a)	—	—	—	—	—	—	(473)	—	(473)	(3)	(476)
Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions	12 b)	—	—	2 826 360	98	98	—	—	—	98	—	98
Dividendes réinvestis en actions		—	—	2 826 360	98	98	—	—	—	98	—	98
Paiements facultatifs en espèces		—	—	25 102	1	1	—	—	—	1	—	1
Charge relative à l'attribution d'options sur actions	13	—	—	—	—	—	8	—	—	8	—	8
Actions émises en vertu de l'exercice d'options sur actions contre paiement en espèces	20 b)	75 385	3	63 003	3	6	—	—	—	6	—	6
Actions émises en vertu du choix de l'option de règlement en capitaux propres net liée aux attributions d'options sur actions	20 b)	—	—	56 202	1	1	—	—	—	1	—	1
Solde au 30 septembre 2010		174 894 405	2 219 \$	145 846 183	3 173 \$	5 392 \$	175 \$	2 267 \$	3 \$	7 837 \$	21 \$	7 858 \$
Solde au 1 ^{er} janvier 2011		174 915 546	2 219 \$	147 448 586	3 237 \$	5 456 \$	176 \$	2 126 \$	1 \$	7 759 \$	22 \$	7 781 \$
Bénéfice net		—	—	—	—	—	—	973	—	973	5	978
Autres éléments du résultat global	10	—	—	—	—	—	—	(443)	11	(432)	—	(432)
Dividendes	12 a)	—	—	—	—	—	—	(527)	—	(527)	(4)	(531)
Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions	12 b)	—	—	1 243 679	54	54	—	—	—	54	—	54
Dividendes réinvestis en actions		—	—	1 243 679	54	54	—	—	—	54	—	54
Paiements facultatifs en espèces		—	—	5 990	—	—	—	—	—	—	—	—
Charge relative à l'attribution d'options sur actions	13	—	—	—	—	—	7	—	—	7	—	7
Évaluation initiale des participations ne donnant pas le contrôle	16 e)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	60	60
Acquisition d'une participation additionnelle dans une filiale auprès d'une participation ne donnant pas le contrôle	16 e)	—	—	—	—	—	—	5	—	5	(56)	(51)
Option de vente position vendeur fournie pour une participation ne donnant pas le contrôle	16 e)	—	—	—	—	—	—	(4)	—	(4)	(6)	(10)
Actions émises en vertu de l'exercice d'options sur actions contre paiement en espèces	20 b)	—	—	622 661	33	33	(11)	—	—	22	—	22
Actions émises en vertu du choix de l'option de règlement en capitaux propres net liée aux attributions d'options sur actions	20 b)	—	—	298 401	2	2	(2)	—	—	—	—	—
Solde au 30 septembre 2011		174 915 546	2 219 \$	149 619 317	3 326 \$	5 545 \$	170 \$	2 130 \$	12 \$	7 857 \$	21 \$	7 878 \$

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie (non audité)

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Note	Trimestres		Périodes de neuf mois	
		2011	2010	2011	2010
			(ajusté – note 24)		(ajusté – note 24)
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES					
Bénéfice net		326 \$	251 \$	978 \$	826 \$
Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des entrées liées aux activités opérationnelles :					
Amortissement des immobilisations corporelles et amortissement des immobilisations incorporelles		443	433	1 329	1 296
Impôt sur le bénéfice différé		84	84	257	264
Rémunération fondée sur des actions	13	8	3	8	10
Montant net des charges (économies) au titre des régimes à prestations définies du personnel	14 a)	(8)	(3)	(24)	(9)
Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel		(13)	(21)	(263)	(110)
Profit résultant de la réévaluation à la juste valeur à la date d'acquisition de la participation de 51 % dans Transactel (Barbados) Inc.	6, 16 e)	—	—	(16)	—
Autres		(11)	(11)	(42)	(26)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	23 b)	43	177	(429)	(301)
Entrées liées aux activités opérationnelles		872	913	1 798	1 950
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Dépenses d'investissement	5, 15, 16	(470)	(449)	(1 335)	(1 157)
Acquisitions et autres	16 e)	(29)	—	(79)	—
Produit de la cession de propriétés et d'autres actifs		—	—	—	3
Autres		26	(3)	4	6
Sorties liées aux activités d'investissement		(473)	(452)	(1 410)	(1 148)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Émission d'actions sans droit de vote		—	5	19	7
Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote	12 a)	(178)	(116)	(463)	(365)
Émission et remboursement d'emprunts à court terme	17	35	—	39	(100)
Émission de titres de créance à long terme	19, 23 b)	700	1 445	3 110	3 198
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme	19, 23 b)	(921)	(1 776)	(2 993)	(3 522)
Acquisition d'une participation additionnelle dans une filiale auprès d'une participation ne donnant pas le contrôle	16 e)	—	—	(51)	—
Dividendes versés par une filiale à des participations ne donnant pas le contrôle		—	(2)	(4)	(3)
Autres		—	(8)	(6)	(8)
Sorties liées aux activités de financement		(364)	(452)	(349)	(793)
SITUATION DE TRÉSORERIE					
Augmentation de la trésorerie et des placements temporaires, montant net		35	9	39	9
Trésorerie et placements temporaires, montant net au début		21	41	17	41
Trésorerie et placements temporaires, montant net à la fin		56 \$	50 \$	56 \$	50 \$
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE					
Intérêts (versés)	23 b)	(62) \$	(110) \$	(268) \$	(335) \$
Impôt sur le bénéfice (y compris les crédits d'impôt à l'investissement) (payé) reçu, montant net	9	(43) \$	(30) \$	(159) \$	(339) \$

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

30 SEPTEMBRE 2011

TELUS Corporation a été constituée en société par actions en vertu de la loi intitulée Company Act (Colombie-Britannique) le 26 octobre 1998, sous la dénomination BCT.TELUS Communications Inc. (« BCT »). Le 31 janvier 1999, conformément à un plan d'arrangement aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* approuvé par le tribunal et intervenu entre BCT, BC TELECOM Inc. (« BC TELECOM ») et l'ancienne société située en Alberta TELUS Corporation (« TC »), BCT a acquis la totalité des actions de BC TELECOM et de TC en échange d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote de BCT et BC TELECOM a été dissoute. Le 3 mai 2000, BCT a changé sa dénomination pour TELUS Corporation et en février 2005, la société est devenue assujettie à la Business Corporations Act (Colombie-Britannique), loi qui a remplacé la Company Act (Colombie-Britannique). TELUS Corporation a son siège social au 3777 Kingsway, 21^e étage, Burnaby (Colombie-Britannique) V5H 3Z7.

TELUS Corporation est l'une des plus importantes sociétés de télécommunications au Canada; elle offre un éventail complet de produits et de services de télécommunications. La société est le plus important fournisseur titulaire de services de télécommunications dans l'Ouest canadien et fournit aussi des services de données, de protocole Internet, de transmission de la voix et de communications mobiles dans le centre et l'est du Canada.

Notes annexes	Page	Description
Application générale		
1.	7	États financiers consolidés intermédiaires résumés. Explication sommaire du mode de présentation des états financiers consolidés intermédiaires résumés.
2.	8	Faits nouveaux concernant les méthodes comptables. Revue sommaire des faits nouveaux concernant les principes comptables généralement reconnus qui ont, auront ou qui pourraient avoir une incidence sur la société.
3.	12	Politiques financières liées à la structure du capital. Revue sommaire des objectifs, des politiques et des procédures de la société pour gérer sa structure du capital.
4.	14	Instruments financiers. Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des instruments financiers, y compris la gestion des risques connexes et des justes valeurs.
Éléments portant sur les résultats des activités consolidés		
5.	26	Information sectorielle. Présentation sommaire de l'information sectorielle régulièrement transmise au principal décideur opérationnel de la société.
6.	27	Autres produits opérationnels. Tableau récapitulatif et revue sommaire des éléments qui composent les autres produits opérationnels.
7.	28	Charge au titre des avantages du personnel. Tableau récapitulatif de la charge au titre des avantages du personnel.
8.	28	Coûts de financement. Tableau récapitulatif des éléments qui composent les coûts de financement.
9.	28	Impôt sur le bénéfice. Tableau récapitulatif de la charge d'impôt sur le bénéfice et rapprochement de la charge d'impôt sur le bénéfice au taux prévu par la loi et de la charge d'impôt sur le bénéfice constatée.
10.	30	Autres éléments du résultat global. Détails des autres éléments du résultat global et du cumul des autres éléments du résultat global.
11.	31	Montants par action. Tableau récapitulatif et revue sommaire des numérateurs et des dénominateurs utilisés pour le calcul des montants par action et des informations connexes à fournir.
12.	31	Dividendes par action. Tableau récapitulatif des dividendes déclarés et revue sommaire du régime de réinvestissement des dividendes.
13.	32	Rémunération fondée sur des actions. Tableaux récapitulatifs et revue sommaire de la rémunération découlant des attributions d'options sur actions, des unités d'actions restreintes et du régime d'actionnariat des employés.
14.	35	Avantages du personnel futurs. Revue sommaire des avantages du personnel futurs et des informations connexes à fournir.

Notes annexes	Page	Description
Éléments portant sur la situation financière consolidée		
15. Immobilisations corporelles	36	Tableau récapitulatif des éléments qui composent les immobilisations corporelles.
16. Immobilisations incorporelles et goodwill	37	Tableau récapitulatif des éléments qui composent les immobilisations incorporelles, incluant le goodwill et revue sommaire des acquisitions déclarées de l'exercice ayant entraîné un goodwill.
17. Emprunts à court terme	43	Revue des emprunts à court terme et des informations connexes à fournir.
18. Provisions	44	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des éléments qui composent les provisions, incluant la restructuration.
19. Dette à long terme	47	Tableau récapitulatif de la dette à long terme et des informations connexes à fournir.
20. Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote	49	Revue des éléments concernant les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote, y compris la répartition des options sur actions selon leur prix.
21. Engagements et passifs éventuels	51	Revue sommaire des passifs éventuels, des réclamations et des poursuites.
Autres		
22. Transactions entre parties liées	52	Tableaux récapitulatifs, y compris une revue sommaire des transactions avec les principaux dirigeants.
23. Informations financières supplémentaires	54	Tableaux récapitulatifs des éléments qui composent certains postes importants des états financiers.
24. Explication de la transition aux IFRS de l'IASB	55	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des différences se produisant en raison de la convergence des principes comptables généralement reconnus du Canada avec les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

1 états financiers consolidés intermédiaires résumés

Les notes annexes figurant dans ces états financiers consolidés intermédiaires résumés comprennent uniquement les événements et les transactions d'importance et non toutes les informations normalement présentées dans les états financiers audités annuels de TELUS Corporation. Par conséquent, ces états financiers consolidés intermédiaires sont dits résumés. De plus, ces états financiers consolidés intermédiaires résumés doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés audités de TELUS Corporation pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés sont exprimés en dollars canadiens et préparés suivant les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes d'application de ces dernières que celles décrites aux états financiers consolidés de TELUS Corporation pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, à l'exception de ce qui est décrit en détail aux notes 2 et 24. Les principes comptables généralement reconnus utilisés par TELUS Corporation sont les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board et ces états financiers consolidés intermédiaires résumés sont conformes à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*. Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés reflètent tous les ajustements (de nature récurrente habituelle) qui sont, de l'avis de la société, nécessaires à une présentation fidèle des résultats pour les périodes intermédiaires présentées.

Les expressions « TELUS » et la « société » désignent TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte le permet ou l'exige, ses filiales.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés de TELUS Corporation pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2011 ont été autorisés par le conseil d'administration de TELUS Corporation pour publication le 4 novembre 2011.

2 faits nouveaux concernant les méthodes comptables

Convergence avec les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board

En 2006, le Conseil des normes comptables du Canada a ratifié un plan stratégique qui a fait en sorte que les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada, tels qu'ils sont utilisés par les entreprises ayant une obligation d'information du public, ont été entièrement alignés sur les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « IFRS de l'IASB »). La société doit utiliser les normes convergentes dans la présentation de ses états financiers intermédiaires et annuels résumés s'appliquant aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, date à laquelle la société a décidé d'adopter ces normes. Les informations à fournir spécifiques portant sur les choix transitoires, sur l'ajustement des chiffres correspondants et sur les autres informations à fournir transitoires connexes sont présentées à la note 24 des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Il n'existe aucune certitude que l'International Accounting Standards Board ne publiera pas d'autres prises de position, et que le Conseil des normes comptables du Canada adoptera d'autres prises de position avant que la société ne prépare ses états financiers consolidés au 31 décembre 2011, et que les normes appliquées aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés ne différeront pas de celles qui serviront à préparer les états financiers consolidés de la société pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2011.

Certaines des méthodes comptables de la société ont été touchées par l'adoption des normes convergentes et celles-ci sont décrites ci-dessous (les méthodes présentées aux notes a) à f) ci-dessous sont demeurées inchangées par rapport aux méthodes présentées dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités du 31 mars 2011 et du 30 juin 2011 de la société).

a) Aide publique

La société comptabilise l'aide publique au fur et à mesure que les services subventionnés sont fournis ou que les coûts subventionnés sont engagés. Comme il est indiqué à la note 6, l'aide publique est comprise dans les comptes consolidés de résultat et états consolidés des autres éléments du résultat global au poste « Autres produits opérationnels ».

b) Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et perte de valeur

Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Les actifs sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative déterminée à partir d'un processus continu d'analyse. L'amortissement comprend l'amortissement des actifs en vertu de contrats de location-financement et l'amortissement des améliorations locatives. Les améliorations locatives sont en général amorties sur leur durée de service moyenne prévue ou sur la durée du bail, selon la moins longue des deux durées. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée (les « immobilisations incorporelles amortissables ») sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative. L'estimation de la durée d'utilité est revue au moins sur une base annuelle et est ajustée au besoin.

La durée d'utilité estimative de la plupart des immobilisations corporelles amortissables de la société se détaille comme suit :

	Durée d'utilité estimative
Actifs liés au réseau	
À l'extérieur des installations	17 à 40 ans
À l'intérieur des installations	5 à 15 ans
Équipement relatif aux stations du secteur des services mobiles	6,5 à 8 ans
Autres éléments des immobilisations corporelles amortissables	4 à 20 ans

La durée d'utilité estimative de la plupart des immobilisations incorporelles amortissables de la société se détaille comme suit :

	Durée d'utilité estimative
Abonnés des services filaires	40 ans
Contrats avec les clients, relations clients connexes et droits dans un bail	6 à 10 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Servitudes et autres	8 à 30 ans

Perte de valeur – généralités

Le test de dépréciation compare la valeur comptable des actifs ou des unités génératrices de trésorerie faisant l'objet du test avec leur valeur recouvrable (la valeur recouvrable étant la valeur la plus élevée entre les deux valeurs suivantes : la valeur d'utilité de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie ou sa juste valeur diminuée des coûts de la vente). Les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable. Advenant une hausse ultérieure des valeurs recouvrables d'actifs ou d'unités génératrices de trésorerie ayant précédemment subi une perte de valeur, les pertes de valeur précédemment comptabilisées (pour un actif autre que le goodwill) peuvent être reprises dans la mesure où la reprise ne découle pas d'une désactualisation et que la valeur comptable qui en résulte ne soit pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée précédemment.

Perte de valeur – immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles amortissables

Le processus continu d'analyse de la durée d'utilité des actifs tient compte de certains éléments comme le moment où survient l'obsolescence technologique, les pressions concurrentielles et les plans d'utilisation future de l'infrastructure; de telles considérations peuvent aussi indiquer que les valeurs comptables des actifs pourraient ne pas être recouvrables. Si les valeurs comptables des actifs étaient considérées comme non recouvrables, une perte de valeur serait comptabilisée.

Perte de valeur – immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée; goodwill

La valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et des goodwills est soumise à un test de dépréciation périodique. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les goodwills doivent être soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année, mais la fréquence de ce test est généralement dictée par les événements et les changements de situation pertinents. La société a choisi le mois de décembre pour effectuer son test annuel.

La société évalue ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée en comparant la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie à la valeur comptable de ses unités génératrices de trésorerie (y compris les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée affectées à l'unité génératrice de trésorerie mais excluant tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie). Dans la mesure où la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie (y compris les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée affectées à l'unité génératrice de trésorerie mais excluant tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie) est supérieure à sa valeur recouvrable, l'excédent réduirait la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

Après avoir procédé à l'évaluation de ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la société évalue son goodwill en comparant la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie à la valeur comptable de ses unités génératrices de trésorerie (y compris les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et le goodwill affectés à l'unité génératrice de trésorerie). Dans la mesure où la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie (y compris les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et le goodwill affectés à l'unité génératrice de trésorerie) est supérieure à sa valeur recouvrable, l'excédent réduirait d'abord la valeur comptable du goodwill et le reste réduirait au prorata la valeur comptable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie.

La société a déterminé que ses unités génératrices de trésorerie sont ses secteurs à présenter, soit les services mobiles et les services filaires, puisque ces secteurs sont les plus petits groupes identifiables d'actifs qui génèrent des entrées nettes de trésorerie largement indépendantes les unes des autres.

c) Impôt sur le bénéfice

La société applique la méthode du report variable pour la comptabilisation de l'impôt sur le bénéfice. Selon cette méthode, l'impôt exigible est comptabilisé pour l'impôt estimatif à payer de l'exercice en cours. Des actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporelles entre les valeurs fiscale et comptable des actifs et des passifs, ainsi que pour l'avantage fiscal découlant du report des pertes et des crédits d'impôt à l'investissement aux exercices à venir dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Les montants comptabilisés à l'égard des actifs et passifs d'impôt différé sont établis en fonction du moment prévu de la résorption des différences temporelles ou de l'utilisation des pertes fiscales et de l'application des taux d'imposition pratiquement en vigueur au moment de la résorption ou de l'utilisation.

La société comptabilise la totalité des variations des taux d'imposition pratiquement en vigueur ayant une incidence sur les actifs et les passifs d'impôt différé pendant la période au cours de laquelle les variations des taux d'imposition étaient pratiquement en vigueur; la société a choisi cette méthode car l'accent est mis sur l'état de la situation financière, ce qui est plus conforme à la méthode du report variable pour la comptabilisation de l'impôt sur le bénéfice. La société comptabilise les variations des estimations des soldes d'impôt d'exercices précédents comme des révisions des estimations durant la période au cours de laquelle la variation de l'estimation s'est produite; la société a choisi cette méthode car l'accent qui est mis sur l'état de la situation financière est plus conforme à la méthode du report variable pour la comptabilisation de l'impôt sur le bénéfice.

Les activités de la société sont complexes, et les interprétations, les règlements et les lois liés à l'impôt changent constamment. Par conséquent, il y a habituellement certaines des questions fiscales qui sont ambiguës et qui se traduisent par des positions incertaines sur le plan fiscal. La société constate uniquement l'avantage d'impôt sur le bénéfice d'une position incertaine lorsqu'il est plus probable qu'improbable que le traitement fiscal définitif de la position adoptée donnera lieu à la réalisation de l'avantage d'impôt sur le bénéfice. La société constate par régularisation les charges d'intérêts sur le passif d'impôt exigible qui n'ont pas été capitalisées, lesquelles incluraient les intérêts et les pénalités découlant des positions incertaines sur le plan fiscal. La société inclut ces charges comme une composante des coûts de financement.

Les activités de recherche-développement de la société peuvent être admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement. L'admissibilité à ces crédits d'impôt constitue toutefois une question complexe. La société comptabilise uniquement les crédits d'impôt à l'investissement lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'admissibilité finale des activités de recherche-développement de la société se traduira par la réception de ces crédits d'impôt. S'il existe une assurance raisonnable que des crédits d'impôt à l'investissement seront reçus, ceux-ci sont comptabilisés selon la méthode de la réduction du coût, en vertu de laquelle ils sont déduits des dépenses ou des actifs auxquels ils se rapportent, comme il est indiqué à la note 9.

d) Régimes d'avantages du personnel futurs

Régimes à prestations définies

La société comptabilise ses obligations découlant des régimes à prestations définies du personnel ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les employés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des employés. Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur. Les écarts actuariels survenant à compter du 1^{er} janvier 2010, date de transition aux IFRS de l'IASB de la société, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils surviennent car la société estime que cette façon de procéder reflète mieux la nature à long terme des avantages du personnel futurs. Se reporter à la note 2 h) pour les modifications significatives apportées à la norme comptable touchant les avantages du personnel qui ne sont pas encore en vigueur et appliquées.

Comme il est décrit plus en détail à la note 24 d), les écarts actuariels non amortis, le coût des services passés et les actifs (obligations) transitoires au 1^{er} janvier 2010 ont été comptabilisés directement dans les bénéfices non distribués à la date de transition aux IFRS de l'IASB et comme le permettent ces normes.

Au moins une fois par année, les hypothèses clés portant sur les régimes à prestations définies sont évaluées et révisées au besoin. Lorsque les hypothèses clés des régimes à prestations définies varient considérablement de leurs valeurs à la clôture de l'exercice précédent, les écarts actuariels découlant de ces variations significatives sont comptabilisés sur une base provisoire.

Régimes à cotisations définies

La société comptabilise le régime de retraite des travailleurs des télécommunications et le régime de retraite de la fonction publique de la Colombie-Britannique, qui couvrent certains des employés de la société, selon la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations définies. Ces deux régimes offrent des prestations définies à leurs membres. En l'absence de réglementation aux fins du calcul de la quote-part de la situation financière et de la performance sous-jacentes attribuables à chaque employeur participant aux régimes et en l'absence d'ententes contractuelles entre les régimes et les employeurs participants sur le financement de tout déficit (ou distribution de tout surplus), ces régimes sont traités par la société comme des régimes à cotisations définies conformément à la Norme comptable internationale 19, *Avantages du personnel*.

e) Immobilisations corporelles; immobilisations incorporelles**Généralités**

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique et, dans le cas d'immobilisations corporelles construites par la société, elles comprennent le coût des matériaux et de la main-d'œuvre directe et les frais généraux connexes. En ce qui concerne les logiciels créés à l'interne et pour usage interne, les coûts historiques comptabilisés comprennent les coûts des matériaux, les coûts de la main-d'œuvre ainsi que les coûts directement liés à la main-d'œuvre. Lorsque les projets de construction d'immobilisations corporelles sont d'une importance suffisante et d'une durée appréciable, la société inscrit à l'actif un montant pour le coût des fonds utilisés pour financer la construction. Le taux servant au calcul des coûts de financement inscrits à l'actif est fondé sur le coût moyen pondéré des emprunts de la société enregistré au cours de la période de présentation de l'information financière.

Lorsque la société vend des immobilisations corporelles, la valeur comptable nette est portée en réduction du produit de la vente, et l'écart, comme le mentionne la note 6, est comptabilisé dans les comptes consolidés de résultat et états consolidés des autres éléments du résultat global au poste « Autres produits opérationnels ».

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les passifs, comme l'indique le note 18, sont constatés à l'égard des obligations légales, contractuelles ou juridiques, normalement au moment où ils sont engagés, relativement à la mise hors service d'immobilisations corporelles (principalement certains actifs des composantes « à l'extérieur des installations » et « équipement relatif aux stations du secteur des services mobiles ») lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale des actifs en question. Les obligations sont mesurées initialement à leur juste valeur (déterminée à l'aide d'une méthode d'actualisation), et les coûts qui en découlent sont inscrits à l'actif dans la valeur comptable de l'actif visé. Au cours des périodes subséquentes, le passif est ajusté pour tenir compte de l'augmentation attribuable à la désactualisation, de toute modification du taux d'actualisation fondé sur le marché et de toute modification du montant ou de l'échéancier des flux de trésorerie futurs sous-jacents. Le coût de la mise hors service d'immobilisations inscrit à l'actif est amorti de la même façon que l'actif connexe, et l'augmentation attribuable à la désactualisation, comme il est indiqué à la note 8, est prise en compte dans les comptes consolidés de résultat et états consolidés des autres éléments du résultat global au poste « Coûts de financement ».

f) Cession de créances clients

Les cessions de créances clients effectuées dans le cadre d'opérations de titrisation sont comptabilisées à titre d'emprunts à court terme garantis et, par conséquent, ne se traduisent pas par une décomptabilisation par la société des créances clients cédées.

g) Première application des normes, interprétations et modifications des normes et interprétation au cours de la période de présentation de l'information financière

En mai 2010, l'IASB a publié « Améliorations des IFRS », un ensemble de modifications nécessaires mais non urgentes à apporter aux IFRS et aux normes comptables internationales existantes dans le cadre d'un projet d'amélioration annuel. La société a appliqué ces modifications à compter du 1^{er} janvier 2010. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence significative sur la présentation des résultats opérationnels, de la situation financière et des flux de trésorerie de la société.

En juin 2011, l'IASB a publié IAS 1, *Présentation des états financiers* (modifiée en 2011), qui porte sur la présentation des éléments des autres éléments du résultat global. Les méthodes comptables actuelles de la société ainsi que les pratiques en matière de présentation et d'informations à fournir sont telles qu'elles se conforment déjà aux modifications.

h) Normes, interprétations et modifications des normes non encore entrées en vigueur et non encore appliquées

Sauf indication contraire, les normes suivantes s'appliquent aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013. Sauf indication contraire et selon les faits et circonstances actuels, la société ne s'attend pas à ce que l'application des normes suivantes ait des répercussions importantes, et elle appliquera initialement les normes à la date requise :

- IFRS 9, *Instruments financiers*
- Sauf en ce qui concerne les obligations d'information dont il est fait mention dans le présent document, les exigences relatives aux normes suivantes et aux normes modifiées doivent initialement être appliquées en même temps.

- IFRS 10, *États financiers consolidés*
- IFRS 11, *Partenariats*
- IFRS 12, *Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités*
- IAS 27, *États financiers individuels* (modifiée en 2011)
- IAS 28, *Participations dans des entreprises associées* (modifiée en 2011)
- IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*
- IAS 12, *Impôts sur le résultat* (modifiée en 2011). Cette norme s'applique aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2012.
- IAS 19, *Avantages du personnel* (modifiée en 2011). En ce qui concerne les méthodes comptables qu'utilise la société à l'heure actuelle ainsi que ses pratiques en matière de présentation et d'informations à fournir, la principale différence découlant de la norme modifiée tient au fait que le taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes de retraite ne sera plus utilisé aux fins des calculs concernant les régimes à prestations définies (et ne constituera plus une estimation significative). Aux fins du calcul du bénéfice net de la société, les notions de « charges d'intérêts » et de « rendement des actifs des régimes » seront remplacées par la notion d'« intérêt net ». L'intérêt net de chaque régime est le produit du surplus (déficit) du régime multiplié par le taux d'actualisation. Comme c'était le cas auparavant, la norme modifiée ne prescrit pas dans quel élément du résultat opérationnel le montant d'intérêt net doit être présenté, mais la société prévoit présenter ce montant comme une composante des coûts de financement lorsqu'elle appliquera la norme modifiée. En ce qui concerne la société, l'autre différence notable tient au fait que le plafond relatif aux actifs des régimes sera dorénavant calculé au moyen du taux d'actualisation plutôt qu'à l'aide du taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes.

Selon le point de vue actuel de la société, lequel se fonde sur des données historiques à long terme, le taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes excéderait le taux d'actualisation (en raison du pourcentage élevé des actifs des régimes à prestations définies devant être investis dans des titres de capitaux propres), l'incidence relative de la norme modifiée se traduira par une diminution du bénéfice net et des montants par action connexes. L'écart, le cas échéant, entre le taux de rendement réel des actifs des régimes à prestations définies et le taux d'actualisation, ainsi que l'incidence connexe du plafond relatif aux actifs des régimes à prestations définies, serait inscrit comme une « réévaluation » dans les autres éléments du résultat global. L'état de la situation financière de la société et son résultat global pourraient le cas échéant être touchés par l'application rétrospective de cette norme modifiée, uniquement en ce qui concerne le changement de méthode aux fins du calcul du plafond relatif aux actifs des régimes. La société ne s'attend pas à ce que la norme modifiée se répercute sur l'incidence nette sur les régimes de retraite à prestations définies de la société présentée dans le tableau des flux de trésorerie.

La société est tenue d'appliquer la norme modifiée pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013, et elle prévoit se conformer initialement à la norme modifiée à cette même date.

3 politiques financières liées à la structure du capital

La société gère le capital dans le but i) de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût du capital en fonction d'un risque acceptable; ii) de tenir compte des intérêts des détenteurs de titres de participation et de ceux des détenteurs de titres de créance.

Aux fins de la gestion du capital, la définition de capital inclut les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote (compte non tenu du cumul des autres éléments du résultat global), la dette à long terme (y compris tous les actifs ou passifs de couverture connexes, déduction faite des montants comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global), la trésorerie et les placements temporaires, ainsi que les créances titrisées.

La société gère la structure du capital et ajuste celle-ci en fonction des variations de la conjoncture et des risques liés aux actifs sous-jacents. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, la société peut ajuster le montant des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote, peut racheter des actions à des fins d'annulation dans le cadre d'offres de rachat permis dans le cours normal des activités, peut émettre de nouvelles actions ou de nouveaux titres de créance, peut émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes, ou peut accroître ou réduire le montant des créances clients transférées à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

La société surveille le capital au moyen de diverses mesures, notamment le ratio dette nette/bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements excluant les coûts de restructuration (le « BAIIA excluant les coûts de restructuration »), ainsi que les ratios de distribution.

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration est calculé comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration sur 12 mois. La dette nette est une mesure qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; le calcul de la dette nette se présente comme dans le tableau qui suit. La dette nette est un élément d'un ratio servant à déterminer la conformité aux clauses restrictives s'appliquant à la dette. Le calcul du BAIIA excluant les coûts de restructuration est une mesure qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; le calcul du BAIIA excluant les coûts de restructuration se présente comme dans le tableau qui suit. Historiquement, cette mesure est essentiellement identique au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives des facilités de crédit de la société.

Le ratio de distribution présenté est calculé comme les dividendes déclarés par action ordinaire et action sans droit de vote du trimestre, comptabilisés dans les états financiers, multipliés par quatre et divisés par la somme du bénéfice de base par action des quatre derniers trimestres dans le cas des périodes intermédiaires (divisés par le bénéfice de base par action annuel pour les exercices); le ratio de distribution présenté du bénéfice net ajusté varie du fait qu'il exclut les ajustements liés à l'impôt sur le bénéfice et la perte liée au remboursement par anticipation de titres de créance à long terme et les incidences continues des options sur actions comportant l'option de règlement en espèces net.

La stratégie de la société en 2011, qui est demeurée inchangée par rapport à 2010, vise à maintenir les politiques financières énoncées dans le tableau suivant. La société estime que ses politiques et directives financières, qui sont revues une fois par an, ont atteint un niveau optimal et qu'elles lui permettent d'avoir un accès raisonnable aux marchés des capitaux, en maintenant des cotes de crédit de BBB+ à A-, ou des cotes équivalentes.

Pour les périodes de 12 mois closes à ces dates (en millions de dollars)	Politique	Au 30 septembre 2011	Au 31 décembre 2010
Composantes des ratios d'endettement et de couverture			
Dette nette ¹		6 980 \$	6 869 \$
BAIIA excluant les coûts de restructuration ²		3 802 \$	3 730 \$
Montant net du coût financier ³		395 \$	522 \$
Ratio d'endettement			
Dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration	1,5 – 2,0	1,8	1,8
Ratios de couverture			
Couverture par le bénéfice ⁴		4,9	3,6
Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration ⁵		9,6	7,1
Autres mesures			
Ratio de distribution du bénéfice net ajusté ⁶		62 %	64 %
Ratio de distribution		59 %	64 %

1. La dette nette est calculée comme suit :

	2011	2010
Dette à long terme (<i>note 19</i>)	6 568 \$	6 056 \$
Frais d'émission de titres de créance portés en déduction de la dette à long terme	29	28
Passifs dérivés, montant net	—	404
Cumul des autres éléments du résultat global découlant des instruments financiers utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette libellée en dollars américains (excluant les incidences fiscales)	—	(2)
Trésorerie et placements temporaires, montant net	(56)	(17)
Emprunts à court terme	439	400
Dette nette	6 980 \$	6 869 \$

2. Le BAIIA excluant les coûts de restructuration est calculé comme suit :

	2011			
	Cumul jusqu'à ce jour : ajouter (déduire)			
	Trimestre correspondant	Exercice précédent	Trimestre considéré	Période de 12 mois actuellement close
BAIIA (note 5)	(2 809) \$	3 650 \$	2 904 \$	3 745 \$
Coûts de restructuration (note 18 b)	(42)	80	19	57
BAIIA excluant les coûts de restructuration	(2 851) \$	3 730 \$	2 923 \$	3 802 \$

3. Le montant net du coût financier est le montant net des coûts de financement avant les profits liés au remboursement par anticipation et à l'échéance de titres de créance, calculé sur 12 mois (les pertes constatées liées au remboursement par anticipation, le cas échéant, sont incluses dans le montant net du coût financier).
4. La couverture par le bénéfice est le bénéfice net avant les charges d'intérêts sur la dette à long terme et la charge d'impôt sur le bénéfice divisé par les charges d'intérêts sur la dette à long terme (incluant les pertes constatées liées au remboursement par anticipation de titres de créance à long terme, le cas échéant).
5. La couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration est définie comme le BAIIA excluant les coûts de restructuration divisé par le montant net du coût financier. Cette mesure est essentiellement identique au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives des facilités de crédit de la société.
6. Le bénéfice net ajusté par action ordinaire et action sans droit de vote est calculé comme suit :

	2011	2010
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote	1 198 \$	1 048 \$
Ajustements liés à l'impôt sur le bénéfice	(21)	(30)
Perte liée au remboursement par anticipation de titres de créance à long terme, déduction faite de l'impôt sur le bénéfice	—	37
Profit résultant de la réévaluation à la juste valeur à la date d'acquisition de la participation de 51 % dans Transactel (Barbados) Inc., déduction faite de l'impôt sur le bénéfice	(12)	—
Incidences des options sur actions comportant l'option de règlement en espèces net, déduction faite de l'impôt sur le bénéfice	(13)	(7)
Bénéfice net ajusté par action ordinaire et action sans droit de vote – de base	1 152 \$	1 048 \$

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration au 30 septembre 2011 était de 1,8 fois, soit un résultat inchangé par rapport au 31 décembre 2010. Une hausse de la dette nette a été neutralisée par une augmentation du BAIIA sur 12 mois excluant les coûts de restructuration. La dette nette a augmenté de 111 millions de dollars par rapport au 31 décembre 2010, principalement en raison d'une augmentation du papier commercial pour aider à financer la cotisation discrétionnaire pour les régimes de retraite à prestations définies de 200 millions de dollars versée en janvier 2011 et des acquisitions effectuées au premier semestre de 2011, ainsi qu'aux fins du remboursement des billets libellés en dollars américains arrivés à échéance et du règlement du passif dérivé connexe au deuxième trimestre. Le ratio de couverture par le bénéfice était de 4,9 fois, soit une augmentation par rapport à 3,6 fois au 31 décembre 2010. Une diminution des charges d'intérêts brutes a fait augmenter le ratio de 1,1 et une augmentation du bénéfice avant impôt et des charges d'intérêts brutes a fait augmenter le ratio de 0,2. Le ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration s'est établi à 9,6 fois, soit une hausse par rapport à 7,1 fois au 31 décembre 2010; une baisse des charges d'intérêts nettes a fait augmenter le ratio de 2,3 et une hausse du BAIIA excluant les coûts de restructuration a fait augmenter le ratio de 0,2.

4 instruments financiers

a) Risques – Aperçu

Les instruments financiers de la société et la nature des risques auxquels ils pourraient être assujettis sont présentés dans le tableau suivant.

Instrument financier	Risques				
	Crédit	Liquidité	Risques de marché		
			Change	Taux d'intérêt	Autre risque de prix
Évalué au coût ou au coût amorti					
Trésorerie et placements temporaires	X		X	X	
Débiteurs	X		X		
Créditeurs		X	X		
Créditeurs à l'égard de la restructuration		X			
Obligations à court terme		X	X	X	
Dette à long terme		X	X	X	
Évalué à la juste valeur					
Placements à court terme				X	X
Placements à long terme					X
Dérivés liés aux opérations de change ¹	X	X	X		
Dérivés liés à la rémunération fondée sur des actions ¹	X	X			X
Dérivés liés aux swaps de devises ¹	X	X	X	X	

1. Les instruments financiers dérivés font l'objet d'une politique qui prescrit qu'aucune transaction concernant des dérivés ne doit servir à des fins spéculatives ni d'endettement (le corollaire voulant que toutes les transactions concernant des dérivés aient pour seul objet la gestion des risques) et qui établit des critères déterminant le degré de solvabilité des contreparties avec lesquelles la société peut conclure des transactions.

b) Risque de crédit

En excluant le risque de crédit, le cas échéant, découlant des swaps de devises réglés sur une base brute (se reporter à la note 4 c et à la note 19 b), la meilleure représentation de l'exposition maximale de la société au risque de crédit (excluant les incidences fiscales) est présentée dans le tableau suivant. Celle-ci, toutefois, illustre le pire scénario et ne reflète aucunement les résultats attendus par la société.

(en millions)	Au 30 septembre 2011	Au 31 décembre 2010	Au 1 ^{er} janvier 2010
		(ajusté – note 24 d)	(note 24 d)
Trésorerie et placements temporaires, montant net	56 \$	17 \$	41 \$
Débiteurs	1 343	1 318	1 195
Actifs dérivés	28	9	1
	1 427 \$	1 344 \$	1 237 \$

Trésorerie et placements temporaires

La société a géré son risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements temporaires en s'assurant que ces actifs financiers sont placés auprès de gouvernements, de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une forte cote de qualité supérieure et d'autres tiers solvables. Un examen continu est exécuté pour évaluer les changements de l'état des tiers.

Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs est par sa nature même géré par l'importante clientèle diversifiée de la société, qui regroupe à peu près tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. La société applique un programme d'évaluation du crédit des clients et limite le montant du crédit accordé lorsqu'elle le juge nécessaire.

Le tableau suivant présente l'analyse du classement chronologique des créances clients qui ne font pas l'objet d'une provision aux dates des états consolidés de la situation financière. Au 30 septembre 2011, la durée de vie moyenne des créances clients est de 30 jours (28 jours au 31 décembre 2010; 31 jours au 1^{er} janvier 2010) et la durée de vie moyenne des créances clients en souffrance est de 62 jours (59 jours au 31 décembre 2010; 67 jours au 1^{er} janvier 2010). Aucun intérêt n'est imputé sur les créances clients courantes. Par la suite, les intérêts sont imputés au taux du marché sur les soldes impayés.

(en millions)	Au 30 septembre 2011	Au 31 décembre 2010 (ajusté – note 24 d)	Au 1 ^{er} janvier 2010 (note 24 d)
Créances clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses			
Moins de 30 jours après la date de facturation	722 \$	785 \$	692 \$
De 30 à 60 jours après la date de facturation	208	216	171
De 61 à 90 jours après la date de facturation	58	53	49
Après la date de facturation depuis plus de 90 jours	67	47	86
	1 055 \$	1 101 \$	998 \$
Créances clients (note 23 a)	1 092 \$	1 142 \$	1 057 \$
Provision pour créances douteuses	(37)	(41)	(59)
	1 055 \$	1 101 \$	998 \$

La société maintient des provisions (qui sont des estimations importantes) pour les pertes sur créances potentielles. La conjoncture, les informations historiques, la raison pour laquelle les comptes sont en souffrance ainsi que le secteur d'activité d'où proviennent les créances clients sont tous des éléments pris en compte lorsque vient le temps de déterminer si les comptes en souffrance devraient faire l'objet d'une provision; les mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés au compte de correction de valeur à l'encontre des créances clients. La dotation à la provision pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les créances clients dépassant un certain solde et sur la base d'une provision fondée sur des statistiques pour les autres comptes. Aucune créance client n'est radiée directement à même la provision pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités liées à la provision pour créances douteuses de la société.

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2011	2010	2011	2010
Solde au début	39 \$	49 \$	41 \$	59 \$
Ajouts (dotation à la provision pour créances douteuses)	9	10	30	39
Utilisation nette	(11)	(14)	(34)	(53)
Solde à la fin	37 \$	45 \$	37 \$	45 \$

Actifs dérivés (et passifs dérivés)

Les contreparties aux contrats de swaps de devises de la société, aux contrats à terme d'actions réglés en trésorerie au titre de la rémunération fondée sur des actions ainsi qu'aux dérivés liés aux opérations de change sont de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une cote de qualité supérieure. Le montant en dollars du risque de crédit lié à des contrats conclus avec l'une ou l'autre de ces institutions financières est limité, et les cotes de crédit des contreparties font l'objet d'un suivi. La société n'accorde ni ne reçoit de sûreté pour les contrats de swap ou les éléments de couverture en raison de sa cote de crédit et de celle de ses contreparties. Elle est exposée à des pertes sur créances qui pourraient résulter de la non-exécution des contreparties, mais elle considère ce risque comme minime. Les passifs dérivés de la société ne se composent d'aucun passif éventuel lié au risque de crédit.

c) Risque de liquidité

À titre de composante des politiques financières liées à la structure du capital, décrites plus en détail à la note 3, la société gère son risque de liquidité à l'aide d'un processus d'équilibrage de trésorerie quotidien qui lui permet de gérer ses liquidités excédentaires et ses besoins en liquidités selon les besoins réels de la société et de ses filiales, en maintenant des facilités bancaires bilatérales (note 17) et des facilités de crédit consortial (note 19 c), en vendant des créances clients à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, en maintenant un programme de papier commercial, en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels et en gérant les échéances des actifs financiers et des passifs financiers. Comme il est indiqué à la note 19 d), la société a d'importantes échéances de titres de créance au cours des années à venir. Au 30 septembre 2011, la société pouvait émettre un montant de 1,4 milliard de dollars (montant de 2,0 milliards de dollars au 31 décembre 2010; montant de 3,0 milliards de dollars au 1^{er} janvier 2010) de titres de créance ou de participation en vertu d'un prospectus préalable de base, en vigueur jusqu'en octobre 2011. Après le 30 septembre 2011, la société a déposé un nouveau prospectus préalable de base, en vigueur jusqu'en novembre 2013, en vertu duquel elle peut émettre un montant de 2,5 milliards de dollars de titres de créance ou de participation. La société estime que ses cotes de crédit de première qualité lui permettent d'avoir un accès raisonnable aux marchés des capitaux.

La société fait correspondre de façon étroite les échéances contractuelles des passifs financiers dérivés avec celles des risques qu'ils sont censés gérer.

Les échéances prévues des passifs financiers non actualisés de la société ne diffèrent pas de façon importante des échéances contractuelles. Les échéances contractuelles relatives aux passifs financiers non actualisés de la société, comprenant les intérêts s'y rapportant (le cas échéant), sont présentées dans les tableaux qui suivent :

Au 30 septembre 2011 (en millions)	Non-dérivés				Dérivés			
	Passifs financiers ne portant pas intérêt	Emprunts à court terme ¹	Dettes à long terme (se reporter à la note 19)		Autres passifs financiers			Total
			Toute la dette, sauf les contrats de location-financement ¹	Contrats de location-financement	Montants des swaps de devises à être échangés			
			(Reçus)	Payés	Autres	(Reçus)	Payés	
2011 (quatrième trimestre)	1 009 \$	41 \$	853 \$	1 \$	2 \$	(184) \$	174 \$	1 896 \$
2012	276	6	634	—	—	(40)	37	913
2013	1	6	605	—	—	—	—	612
2014	—	405	980	—	—	—	—	1 385
2015	10	—	873	—	—	—	—	883
Par la suite	1	—	4 877	—	—	—	—	4 878
Total	1 297 \$	458 \$	8 822 \$	1 \$	2 \$	(224) \$	211 \$	10 567 \$
			Total (se reporter à la note 19 d)					8 823 \$

1. Les sorties de trésorerie pour le versement d'intérêts à l'égard des emprunts à court terme, du papier commercial et les montants prélevés sur les facilités de crédit (le cas échéant) de la société ont été calculés selon les taux en vigueur au 30 septembre 2011.

Au 31 décembre 2010 (en millions)	Non-dérivés				Dérivés					
	Passifs financiers ne portant pas intérêt	Emprunts à court terme ¹	Dettes à long terme		Autres passifs financiers			Total		
			Toute la dette, sauf les contrats de location-financement ^{1,2}	Contrats de location-financement	Montants des swaps de devises à être échangés ²					
			(Reçus)	Payés	Autres	(Reçus)	Payés			
2011								(ajusté – note 24 d)		
Premier trimestre	1 173 \$	1 \$	161 \$	3 \$	— \$	— \$	13 \$	(116) \$	118 \$	1 353 \$
Reste de l'exercice	229	5	1 012	5	(766)	1 183	—	(190)	191	1 669
2012	1	403	597	—	—	—	—	—	—	1 001
2013	—	—	583	—	—	—	—	—	—	583
2014	—	—	958	—	—	—	—	—	—	958
2015	—	—	851	—	—	—	—	—	—	851
Par la suite	1	—	4 266	—	—	—	—	—	—	4 267
Total	1 404 \$	409 \$	8 428 \$	8 \$	(766) \$	1 183 \$	13 \$	(306) \$	309 \$	10 682 \$
			Total			8 853 \$				

1. Les sorties de trésorerie pour le versement d'intérêts à l'égard des emprunts à court terme, du papier commercial et les montants prélevés sur la facilité de crédit (le cas échéant) de la société ont été calculés selon les taux en vigueur au 31 décembre 2010.
2. Les montants compris dans la dette à long terme non dérivée non actualisée à l'égard de la dette à long terme libellée en dollars américains, et les montants correspondants inclus dans les swaps de devises de la dette à long terme figurant à la colonne « (Reçus) », ont été établis selon les taux de change en vigueur au 31 décembre 2010. Les montants contractuels de la dette à long terme libellée en dollars américains venant à échéance sont en fait reflétés dans la colonne « Payés » des swaps de devises de la dette à long terme puisque les flux de trésorerie bruts sont échangés en vertu de contrats de swaps de devises.

Au 1 ^{er} janvier 2010 (en millions)	Non-dérivés					Dérivés					Total (ajusté – note 24 d)
	Passifs financiers ne portant pas intérêt	Emprunts à court terme ¹	Dettes à long terme			Autres passifs financiers					
			Toute la dette, sauf les contrats de location- financement ^{1,2}	Contrats de location- financement	Montants des swaps de devises à être échangés ²	Montants des swaps de devises à être échangés					
				(Reçus)	Payés	Autres	(Reçus)	Payés			
2010											
Premier trimestre	1 023 \$	1 \$	502 \$	1 \$	— \$	— \$	51 \$	(75) \$	77 \$	1 580 \$	
Reste de l'exercice	309	3	418	1	(113)	175	9	(95)	95	802	
2011	—	4	1 726	1	(1 473)	2 152	—	—	—	2 410	
2012	—	502	546	—	—	—	—	—	—	1 048	
2013	—	—	532	—	—	—	—	—	—	532	
2014	—	—	907	—	—	—	—	—	—	907	
Par la suite	1	—	3 813	—	—	—	—	—	—	3 814	
Total	1 333 \$	510 \$	8 444 \$	3 \$	(1 586) \$	2 327 \$	60 \$	(170) \$	172 \$	11 093 \$	
			Total			9 188 \$					

1. Les sorties de trésorerie pour le versement d'intérêts à l'égard des emprunts à court terme, du papier commercial et les montants prélevés sur la facilité de crédit (le cas échéant) de la société ont été calculés selon les taux en vigueur au 1^{er} janvier 2010.
2. Les montants compris dans la dette à long terme non dérivée non actualisée à l'égard de la dette à long terme libellée en dollars américains, et les montants correspondants inclus dans les swaps de devises de la dette à long terme figurant à la colonne « (Reçus) », ont été établis selon les taux de change en vigueur au 1^{er} janvier 2010. Les montants contractuels de la dette à long terme libellée en dollars américains venant à échéance sont en fait reflétés dans la colonne « Payés » des swaps de devises de la dette à long terme puisque les flux de trésorerie bruts sont échangés en vertu de contrats de swaps de devises.

d) Risque de change

La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien, mais elle transige couramment en dollars américains en raison de certains produits et coûts opérationnels habituels qui sont libellés en dollars américains et des achats de stocks et des acquisitions d'immobilisations qu'elle effectue à l'échelle internationale. Le dollar américain est la seule devise à laquelle la société est exposée de façon significative.

La gestion du risque de change de la société consiste à recourir à des contrats de change à terme et des options sur devises pour fixer les taux de change sur les transactions et les engagements en dollars américains à court terme. La comptabilité de couverture n'est appliquée à ces contrats de change à terme et options sur devises assortis d'une échéance à court terme que dans des situations exceptionnelles.

Comme il est mentionné plus en détail à la note 19, la société a aussi été exposée au risque de change puisque la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs de sa dette à long terme libellée en dollars américains fluctueraient en raison des variations des taux de change. Des relations de couverture du risque de change ont été établies pour les paiements d'intérêts semestriels connexes et le paiement de capital à l'échéance.

Le bénéfice net et les autres éléments du résultat global pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2011 et 2010 auraient pu varier si les taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain avaient présenté une variation par rapport à leurs valeurs réelles à la date de la transaction. L'analyse de sensibilité qui suit concernant les taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain est fondée sur une variation hypothétique qui serait survenue au cours de la période de présentation de l'information financière (bien qu'aucune variation ne soit reflétée à la date de l'état de la situation financière – se reporter à la note 4 g) et qui a été appliquée à toutes les transactions pertinentes dans le compte de résultat et état des autres éléments du résultat global. La charge d'impôt sur le bénéfice, dont le montant net est pris en compte dans l'analyse de sensibilité, reflète les taux d'imposition prévus par la loi moyens pondérés pour les périodes de présentation de l'information financière.

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (augmentation [diminution] en millions de dollars)	Bénéfice net et résultat global		Dépenses d'investissement	
	2011	2010	2011	2010
Variation de 10 % du taux de change du dollar CA par rapport au dollar US ¹				
Appréciation du dollar CA	20 \$	15 \$	(20) \$	(12) \$
Dépréciation du dollar CA	(20) \$	(15) \$	20 \$	12 \$

1. Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être considérées avec circonspection. Les variations du bénéfice net et du résultat global ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle du bénéfice net et du résultat global n'est pas nécessairement linéaire. Dans ce tableau, les répercussions de la variation du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain sur le montant du bénéfice net et du résultat global sont calculées sans autre modification des données de l'analyse; or, dans la réalité, la variation du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain peut entraîner la variation d'autres facteurs (par exemple, une plus grande solidité du dollar canadien peut occasionner des taux d'intérêt sur le marché plus favorables), ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à contrebalancer les sensibilités.

L'analyse de sensibilité se fonde sur l'hypothèse selon laquelle la société bénéficiera de variations des taux de change; or, en réalité, le marché concurrentiel dans lequel la société exerce ses activités aura une incidence sur cette hypothèse. L'analyse de sensibilité est préparée en se fondant sur la moyenne simple du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain pour la période.

En ce qui a trait aux acquisitions de stocks libellées en dollars américains, les acquisitions effectuées au cours de la période considérée sont comprises dans l'analyse de sensibilité en supposant que tous les éléments sont vendus dans la période où ils ont été acquis. De façon similaire, cette analyse de sensibilité repose sur l'hypothèse que tous les débiteurs et créditeurs libellés en dollars américains qui se produisent au cours de la période sont recouverts et réglés, respectivement, au cours de la période.

En ce qui a trait aux dépenses d'investissement libellées en dollars américains, les dépenses effectuées au cours de la période considérée sont comprises dans l'analyse de sensibilité en supposant des amortissements selon le mode linéaire sur une demi-période au cours de l'année où l'acquisition a été effectuée et une durée d'utilité estimative de dix ans; il n'a pas été tenu compte des dépenses d'investissement libellées en dollars américains effectuées au cours de périodes antérieures.

e) Risque de taux d'intérêt

Les variations des taux d'intérêt sur le marché entraîneront des fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs de ses placements temporaires, de ses placements à court terme, de ses obligations à court terme, de sa dette à long terme ou de ses dérivés liés aux swaps de devises.

Lorsque la société dispose de placements temporaires, ces derniers comportent une échéance brève et des taux fixes. Ainsi, leur juste valeur fluctuera en fonction des variations des taux d'intérêt sur le marché. Par contre, des variations des taux d'intérêt sur le marché n'entraîneront pas de fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes s'il y a absence de monétisation.

Si le solde des placements à court terme comprend des instruments d'emprunt ou des instruments de capitaux propres versant des dividendes, la société pourrait être exposée à des risques de taux d'intérêt.

Comme les obligations à court terme découlant de facilités bancaires bilatérales, qui ont généralement des taux d'intérêt variables, sont rarement payées pendant des périodes dépassant une semaine, le risque de taux d'intérêt lié à cet élément n'est pas significatif.

Les emprunts à court terme découlant des ventes de débiteurs à une fiduciaire de titrisation sans lien de dépendance représentent une dette à taux fixe. En raison des échéances à court terme de ces emprunts, le risque de taux d'intérêt lié à cet élément n'est pas significatif.

En ce qui a trait à la dette à long terme actuellement non réglée de la société, à l'exception du papier commercial et des montants prélevés sur ses facilités de crédit (note 19 b), celle-ci est à taux fixe. La juste valeur de la dette à taux fixe fluctuera en fonction des variations des taux d'intérêt sur le marché. Toutefois, en l'absence de remboursement par anticipation ou de fluctuations de taux de change, les flux de trésorerie futurs connexes, eux, ne changeront pas. En raison des échéances à court terme du papier commercial, leurs justes valeurs ne sont pas touchées de façon significative par les variations des taux d'intérêt sur le marché, mais ses flux de trésorerie représentant les paiements d'intérêt pourraient l'être dans le cas où le papier commercial est renouvelé.

Les montants prélevés sur les facilités de crédit à court et à long terme de la société seront touchés par les variations des taux d'intérêt sur le marché de la même façon que le papier commercial.

De façon semblable à la dette à taux fixe, la juste valeur des dérivés liés aux swaps de devises a fluctué en fonction des variations des taux d'intérêt sur le marché puisque le taux d'intérêt découlant du swap était fixe. Des variations des taux d'intérêt sur le marché n'entraîneraient pas de fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes s'il y a absence de remboursement par anticipation.

f) Autre risque de prix

Placements à court terme

Si le solde du poste « Placements à court terme » de l'état de la situation financière comprend des instruments de capitaux propres, la société serait exposée à des risques de prix sur instruments de capitaux propres.

Placements à long terme

La société est exposée à des risques de prix sur instruments de capitaux propres découlant de placements classés comme étant disponibles à la vente. De tels placements sont détenus à des fins stratégiques plutôt qu'à des fins de négociation.

Dérivés liés à la rémunération fondée sur des actions

La société est exposée à un autre risque de prix découlant de la rémunération fondée sur des actions réglée en espèces (des cours d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote qui s'apprécient augmentent la charge et la sortie de trésorerie potentielle). Des contrats de swap sur actions réglés en trésorerie ont été conclus, établissant un plafond sur le coût de la société lié à l'option de règlement en espèces net liée aux options sur actions (note 13 b) et fixant le coût de la société lié à ses unités d'actions restreintes (note 13 c).

g) Risque de marché

Le bénéfice net et les autres éléments du résultat global pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2011 et 2010 auraient pu varier si les taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain, les taux d'intérêt sur le marché et le cours des actions ordinaires et des actions sans droit de vote de la société avaient présenté une variation des montants raisonnablement possibles par rapport à leurs valeurs réelles à la date de l'état de la situation financière.

L'analyse de sensibilité concernant l'exposition de la société au risque de change à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue à la date de l'état de la situation financière (contrairement à l'application de la variation hypothétique à toutes les transactions pertinentes au cours des périodes considérées – se reporter à la note 4 d). Les soldes libellés en dollars américains et les valeurs nominales des instruments financiers dérivés aux dates de l'état de la situation financière ont été utilisés aux fins des calculs.

L'analyse de sensibilité concernant l'exposition de la société au risque de taux d'intérêt à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue au début de l'exercice concerné et qui demeure inchangée jusqu'à la date de l'état de la situation financière. Le montant du capital à la date de l'état de la situation financière concerné et les valeurs nominales ont été utilisés aux fins des calculs.

L'analyse de sensibilité concernant l'exposition de la société à l'autre risque de prix découlant de la rémunération fondée sur des actions à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue à la date de l'état de la situation financière concerné. Le nombre théorique des actions à la date de l'état de la situation financière concerné, incluant celui des contrats de swap sur actions réglés en trésorerie, a été utilisé aux fins des calculs.

La charge d'impôt sur le bénéfice, dont le montant net est pris en compte dans l'analyse de sensibilité, reflète les taux d'imposition prévus par la loi moyens pondérés pour les périodes de présentation de l'information financière.

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (augmentation [diminution] en millions de dollars)	Bénéfice net		Autres éléments du résultat global		Résultat global	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Variations raisonnables possibles des risques de marché ¹						
Variation de 10 % du taux de change du dollar CA par rapport au dollar US						
Appréciation du dollar CA	(1) \$	(3) \$	(10) \$	(10) \$	(11) \$	(13) \$
Dépréciation du dollar CA	1 \$	3 \$	10 \$	10 \$	11 \$	13 \$
Variation de 25 points de base du taux d'intérêt sur le marché						
Augmentation du taux	(1) \$	(1) \$	— \$	1 \$	(1) \$	— \$
Diminution du taux	1 \$	1 \$	— \$	(1) \$	1 \$	— \$
Variation de 25 % ² du cours des actions ordinaires et des actions sans droit de vote ³						
Augmentation du cours	(3) \$	(4) \$	6 \$	4 \$	3 \$	— \$
Diminution du cours	3 \$	3 \$	(6) \$	(4) \$	(3) \$	(1) \$

1. Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être considérées avec circonspection. Les variations du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global n'est pas nécessairement linéaire. Dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée sur le montant du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global sont calculées sans autre modification des hypothèses; or, dans la réalité, la variation d'un facteur peut entraîner la variation d'autres facteurs (par exemple, l'augmentation des taux d'intérêt sur le marché peut occasionner des taux de change plus favorables [une plus grande solidité du dollar canadien]), ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à contrebalancer les sensibilités.

L'analyse de sensibilité se fonde sur l'hypothèse selon laquelle la société bénéficiera de variations des taux de change et des taux d'intérêt sur le marché; or, en réalité, le marché concurrentiel dans lequel la société exerce ses activités aura une incidence sur cette hypothèse.

Il n'a pas été tenu compte de la différence dans le nombre théorique des actions liées aux attributions de rémunération fondée sur des actions effectuées au cours de la période de présentation de l'information financière qui pourrait s'être produite en raison d'une différence dans le cours des actions sans droit de vote.

2. Afin de faciliter la comparaison continue des sensibilités, la société a utilisé une variation constante d'une importance approximative. Reflétant les données portant sur une période de 4,25 ans et calculée sur une base mensuelle, ce qui est conforme aux hypothèses et méthodes établies décrites à la note 13 b), la volatilité du cours des actions sans droit de vote de la société, au 30 septembre 2011, s'est établie à 24,3 % (période de 4,50 ans, 26,7 % en 2010); reflétant les données portant sur la période de neuf mois close le 30 septembre 2011, la volatilité s'est établie à 15,1 % (14,5 % en 2010).
3. Les répercussions hypothétiques des variations du cours des actions ordinaires et des actions sans droit de vote de la société se limitent aux répercussions auxquelles donneraient lieu les éléments liés à la rémunération fondée sur des actions de la société qui sont comptabilisés à titre d'instruments de passif et les contrats de swap sur actions réglés en trésorerie connexes.

La société est exposée à d'autres risques de prix liés à ses instruments financiers, comme il est décrit plus en détail à la note 4 f).

h) Juste valeur

Généralités

La valeur comptable de la trésorerie et des placements temporaires, des débiteurs, des créiteurs, des créiteurs à l'égard de la restructuration, des obligations à court terme et des emprunts à court terme correspond approximativement à leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La valeur comptable des placements de la société comptabilisés au moyen de la méthode du coût n'excède pas leur juste valeur.

La valeur comptable des placements à court terme, le cas échéant, égale leur juste valeur, car ces placements sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. La juste valeur est déterminée directement en fonction des cours de marché sur des marchés actifs.

La juste valeur de la dette à long terme de la société est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs.

La juste valeur des instruments financiers dérivés de la société utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs de ces instruments financiers ou d'instruments financiers similaires ou en fonction des taux courants offerts à la société pour des instruments financiers de même échéance ainsi que par l'utilisation de flux de trésorerie futurs actualisés à l'aide des taux courants pour des instruments financiers similaires d'une durée semblable et exposés à des risques comparables (ces justes valeurs sont en grande partie fondées sur les taux de change à terme du dollar canadien par rapport au dollar américain et les courbes des taux d'intérêt aux dates de l'état de la situation financière).

La juste valeur des instruments financiers dérivés de la société utilisés pour gérer le risque lié aux augmentations des charges de rémunération découlant de certains modes de rémunération fondée sur des actions est basée sur les estimations de la juste valeur des contrats à terme d'actions réglés en trésorerie connexes octroyés par les contreparties aux transactions (ces estimations de la juste valeur sont en grande partie fondées sur le cours des actions ordinaires et des actions sans droit de vote de la société aux dates de l'état de la situation financière).

Les instruments financiers de la société qui sont évalués à la juste valeur sur une base récurrente au cours des périodes suivant la comptabilisation initiale ainsi que le niveau au sein de la hiérarchie des justes valeurs utilisé pour les évaluer sont présentés dans le tableau suivant.

Évaluations à la juste valeur à la date de clôture au moyen
des éléments suivants :

(en millions)	Valeur comptable			Cours relevés sur les marchés actifs pour des éléments identiques (Niveau 1)			Autres données importantes pouvant être observées (Niveau 2)			Données importantes ne pouvant être observées (Niveau 3)		
	Au 30 sept. 2011	Au 31 déc. 2010	Au 1 ^{er} janv. 2010	Au 30 sept. 2011	Au 31 déc. 2010	Au 1 ^{er} janv. 2010	Au 30 sept. 2011	Au 31 déc. 2010	Au 1 ^{er} janv. 2010	Au 30 sept. 2011	Au 31 déc. 2010	Au 1 ^{er} janv. 2010
	Actif											
Dérivés liés aux opérations de change	14 \$	— \$	1 \$	— \$	— \$	— \$	14 \$	— \$	1 \$	— \$	— \$	— \$
Dérivés liés à la rémunération fondée sur des actions	14	9	—	—	—	—	14	9	—	—	—	—
	28 \$	9 \$	1 \$	— \$	— \$	— \$	28 \$	9 \$	1 \$	— \$	— \$	— \$
Passif												
Dérivés liés aux opérations de change	— \$	2 \$	2 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	2 \$	2 \$	— \$	— \$	— \$
Dérivés liés à la rémunération fondée sur des actions	2	13	60	—	—	—	2	13	60	—	—	—
Dérivés liés aux swaps de devises	—	404	721	—	—	—	—	404	721	—	—	—
	2 \$	419 \$	783 \$	— \$	— \$	— \$	2 \$	419 \$	783 \$	— \$	— \$	— \$

Dérivés

Les instruments financiers dérivés de la société qui sont évalués à la juste valeur sur une base récurrente suivant la comptabilisation initiale sont présentés dans le tableau suivant :

(en millions)		Au 30 septembre 2011			Au 31 décembre 2010			Au 1 ^{er} janvier 2010		
	Date d'échéance maximale	Valeur nominale	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur nominale	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur nominale	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs courants										
Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de transaction au moment de la comptabilisation initiale et utilisés pour gérer le risque de change lié aux produits libellés en dollars américains auxquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée	2012	20 \$	— \$	— \$	48 \$	— \$	— \$	23 \$	1 \$	1 \$
Dérivés ¹ désignés comme étant détenus à des fins de couverture ² au moment de la comptabilisation initiale et utilisés pour gérer le risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	2012	131 \$	10	10	— \$	—	—	— \$	—	—
Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de transaction au moment de la comptabilisation initiale et utilisés pour gérer le risque de change lié aux achats libellés en dollars américains auxquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée	2011	60 \$	4	4	— \$	—	—	— \$	—	—
Dérivés ¹ utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération fondée sur des actions et classés comme étant détenus à des fins de couverture ² (note 13 c)	2011	15 \$	7	6	14 \$	4	4	— \$	1	—
			21			4			1	
Déduire : montants nets à payer aux contreparties à l'égard des dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération fondée sur des actions et classés comme étant détenus à des fins de couverture				(1)		—			—	
			20 \$	20 \$		4 \$	4 \$		1 \$	1 \$
Autres actifs non courants										
Dérivés ¹ utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération fondée sur des actions et classés comme étant détenus à des fins de couverture ² (note 13 c)	2013	42 \$	7 \$	6 \$	15 \$	5 \$	4 \$	12 \$	— \$	— \$
Déduire : montants nets à payer aux contreparties à l'égard des dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération fondée sur des actions et classés comme étant détenus à des fins de couverture				(1)		(1)			—	
			6 \$	6 \$		4 \$	4 \$		— \$	— \$

(en millions)	Au 30 septembre 2011			Au 31 décembre 2010			Au 1 ^{er} janvier 2010			
	Date d'échéance maximale	Valeur nominale	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur nominale	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur nominale	Valeur comptable	Juste valeur
Passifs courants										
Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de transaction au moment de la comptabilisation initiale et utilisés pour gérer le risque de change lié aux achats libellés en dollars américains auxquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée	2011	— \$	— \$	— \$	140 \$	1 \$	1 \$	102 \$	2 \$	2 \$
Dérivés ¹ désignés comme étant détenus à des fins de couverture ² au moment de la comptabilisation initiale et utilisés pour gérer le risque de change lié aux achats libellés en dollars américains	2011	— \$	—	—	121 \$	1	1	79 \$	—	—
Dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération fondée sur des actions et classés comme étant détenus à des fins de										
– transaction (note 13 b)	2012	16 \$	2	2	60 \$	13	13	130 \$	51	51
– couverture ^{1,2} (note 13 c)	2010	— \$	—	—	— \$	—	—	26 \$	9	9
Montant courant des dérivés ¹ classés comme étant détenus à des fins de couverture ² et utilisés pour gérer le risque de change lié à la dette libellée en dollars américains (note 19 b)	2011	— \$	—	—	1 133 \$	404	407	— \$	—	—
			2			419			62	
Ajouter : intérêts à payer à l'égard des dérivés utilisés pour gérer le risque de change lié à la dette libellée en dollars américains et classés comme étant détenus à des fins de couverture			—			3			—	
			2 \$	2 \$		422 \$	422 \$		62 \$	62 \$
Autres passifs non courants										
Dérivés ¹ utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération fondée sur des actions et classés comme étant détenus à des fins de couverture ² (note 13 c)	2012	— \$	— \$	— \$	4 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Dérivés ¹ classés comme étant détenus à des fins de couverture ² et utilisés pour gérer le risque de change lié à la dette libellée en dollars américains (note 19 b)	2011	— \$	—	—	— \$	—	—	2 064 \$	721	726
			—			—			721	
Ajouter : intérêts à payer à l'égard des dérivés utilisés pour gérer le risque de change lié à la dette libellée en dollars américains et classés comme étant détenus à des fins de couverture			—			—			5	
			— \$	— \$		— \$	— \$		726 \$	726 \$

1. Désignés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie.

2. La comptabilité de couverture est appliquée aux dérivés qui sont désignés comme étant détenus à des fins de couverture.

Non-dérivés

La dette à long terme de la société, qui est évaluée au coût amorti et la juste valeur de celle-ci, est présentée dans le tableau suivant :

(en millions)	Au 30 septembre 2011		Au 31 décembre 2010		Au 1 ^{er} janvier 2010	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme	6 568 \$	7 314 \$	6 056 \$	6 590 \$	6 172 \$	6 656 \$

i) Comptabilisation des profits et des pertes sur les dérivés

Le tableau suivant présente les profits et les pertes, excluant les incidences fiscales, sur les instruments dérivés classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie ainsi que leur emplacement dans les comptes consolidés de résultat et états consolidés des autres éléments du résultat global; il n'y avait aucune partie inefficace des instruments dérivés classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie pour les périodes présentées.

Trimestres clos les 30 septembre (en millions)	Montant du profit (de la perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global (partie efficace) (note 10)		Emplacement	Profit (perte) reclassé(e) des autres éléments du résultat global au résultat (partie efficace) (note 10)	
	2011	2010		Montant	
				2011	2010
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change					
– lié à la dette libellée en dollars américains	— \$	(2) \$	Coûts de financement	— \$	(50) \$
– lié aux achats libellés en dollars américains	11	(1)	Achat de biens et services	(1)	2
Dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 13 c)	(3)	3	Charge au titre des avantages du personnel	—	—
	8 \$	— \$		(1) \$	(48) \$

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions)	Montant du profit (de la perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global (partie efficace) (note 10)		Emplacement	Profit (perte) reclassé(e) des autres éléments du résultat global au résultat (partie efficace) (note 10)	
	2011	2010		Montant	
				2011	2010
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change					
– lié à la dette libellée en dollars américains	(6) \$	33 \$	Coûts de financement	(8) \$	(33) \$
– lié aux achats libellés en dollars américains	8	1	Achat de biens et services	(3)	1
Dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 13 c)	6	7	Charge au titre des avantages du personnel	7	(1)
	8 \$	41 \$		(4) \$	(33) \$

Le tableau suivant présente les profits et les pertes découlant des instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments détenus à des fins de transaction et qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture, ainsi que leur emplacement dans les comptes consolidés de résultat et états consolidés des autres éléments du résultat global.

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Emplacement	Profit (perte) comptabilisé(e) au résultat sur les dérivés			
		Trimestres		Périodes de neuf mois	
		2011	2010	2011	2010
Dérivés utilisés pour gérer le risque de change	Coûts de financement	9 \$	(1) \$	7 \$	1 \$
Dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération fondée sur des actions (note 13 b)	Charge au titre des avantages du personnel	(1)	10	4	24
		8 \$	9 \$	11 \$	25 \$

5 information sectorielle

Les secteurs opérationnels et les secteurs à présenter de la société sont les services mobiles et les services filaires. Le secteur des services mobiles comprend les services de communications personnelles numériques, les ventes d'équipement et les services Internet mobile. Le secteur des services filaires comprend les services locaux et interurbains de transmission de la voix, les services de transmission de données (qui comprennent : TELUS TV; les services Internet, les services de transmission de données améliorés et les services d'hébergement; ainsi que les services gérés et les services de transmission de données existants) et les autres services de télécommunications, sauf les services mobiles. La division sectorielle est établie sur la base de similarités technologiques, des compétences techniques nécessaires à la fourniture des produits et services, des caractéristiques des clients, des canaux de distribution employés et de l'application des règlements. Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit un montant convenu entre les parties.

La société ne dispose pas de produits opérationnels significatifs attribués à l'extérieur du Canada ou d'immobilisations et de goodwill situés à l'extérieur du Canada.

L'information sectorielle suivante est régulièrement transmise au chef de la direction (le principal décideur opérationnel de la société).

Trimestres clos les 30 septembre (en millions)	Services mobiles		Services filaires		Éliminations		Chiffres consolidés		
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	
Produits opérationnels								(ajusté – note 24 c)	
Produits externes	1 397 \$	1 282 \$	1 225 \$	1 179 \$	— \$	— \$	2 622 \$	2 461 \$	
Produits intersectoriels	10	8	42	39	(52)	(47)	—	—	
	1 407 \$	1 290 \$	1 267 \$	1 218 \$	(52) \$	(47) \$	2 622 \$	2 461 \$	
BAIIA¹	570 \$	534 \$	398 \$	407 \$	— \$	— \$	968 \$	941 \$	
Dépenses d'investissement	157 \$	113 \$	313 \$	336 \$	— \$	— \$	470 \$	449 \$	
BAIIA, moins les dépenses d'investissement	413 \$	421 \$	85 \$	71 \$	— \$	— \$	498 \$	492 \$	
							Produits opérationnels	2 622 \$	2 461 \$
							Achat de biens et services	1 178	1 036
							Charge au titre des avantages du personnel	476	484
							BAIIA	968	941
							Amortissement des immobilisations corporelles	331	333
							Amortissement des immobilisations incorporelles	112	100
							Bénéfice opérationnel	525 \$	508 \$

1. Le bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (le « BAIIA ») est une mesure qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon la définition de la société, le BAIIA correspond aux produits opérationnels diminués des biens et services achetés et de la charge au titre des avantages du personnel. La société a publié des indications au sujet du BAIIA et l'inclut dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de ses secteurs opérationnels et qu'il sert à déterminer si la société respecte certaines clauses restrictives de ses conventions d'emprunt.

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions)	Services mobiles		Services filaires		Éliminations		Chiffres consolidés	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Produits opérationnels								(ajusté – note 24 c)
Produits externes	4 038 \$	3 675 \$	3 669 \$	3 563 \$	— \$	— \$	7 707 \$	7 238 \$
Produits intersectoriels	29	24	122	115	(151)	(139)	—	—
	4 067 \$	3 699 \$	3 791 \$	3 678 \$	(151) \$	(139) \$	7 707 \$	7 238 \$
BAIIA¹	1 686 \$	1 549 \$	1 218 \$	1 260 \$	— \$	— \$	2 904 \$	2 809 \$
Dépenses d'investissement	340 \$	271 \$	995 \$	886 \$	— \$	— \$	1 335 \$	1 157 \$
BAIIA, moins les dépenses d'investissement	1 346 \$	1 278 \$	223 \$	374 \$	— \$	— \$	1 569 \$	1 652 \$
							7 707 \$	7 238 \$
							3 410	3 001
							1 393	1 428
							2 904	2 809
							989	997
							340	299
							1 575 \$	1 513 \$

1. Le bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (le « BAIIA ») est une mesure qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon la définition de la société, le BAIIA correspond aux produits opérationnels diminués des biens et services achetés et de la charge au titre des avantages du personnel. La société a publié des indications au sujet du BAIIA et l'inclut dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de ses secteurs opérationnels et qu'il sert à déterminer si la société respecte certaines clauses restrictives de ses conventions d'emprunt.

6 autres produits opérationnels

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2011	2010	2011	2010
Aide publique	11 \$	15 \$	31 \$	39 \$
Produit (perte) des placements	(1)	—	(2)	(2)
Profit à la cession des actifs	—	—	—	2
Profit résultant de la réévaluation à la juste valeur à la date d'acquisition de la participation de 51 % dans Transactel (Barbados) Inc. (note 16 e)	—	—	16	—
	10 \$	15 \$	45 \$	39 \$

La société a reçu de l'aide publique, selon la définition des IFRS de l'IASB, d'un certain nombre de sources et, comme il est mentionné à la note 2 a), elle inclut ces encaissements dans les autres produits opérationnels.

Subventions transférables du CRTC

Les coûts engagés par les entreprises de services locaux pour fournir les services résidentiels de base du niveau requis par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») dans les zones de desserte à coût élevé sont plus élevés que ce que le CRTC leur permet de facturer pour ce niveau de service. Afin d'améliorer la situation, le CRTC perçoit des contributions, versées dans un fonds central, auprès de tous les fournisseurs canadiens de services de télécommunications (y compris les fournisseurs de services de transmission de la voix, de transmission de données et de services mobiles), qui sont ensuite versées aux entreprises de services locaux à titre de subventions transférables pour subventionner le prix coûtant des services téléphoniques résidentiels dans les zones de desserte à coût élevé ne faisant pas l'objet d'une abstention. Les subventions transférables sont versées en fonction de l'exigence de subvention totale calculée sous forme de taux par ligne et par tranche de tarification. À l'heure actuelle, le CRTC détermine, à l'échelle nationale, la contribution totale nécessaire pour payer les subventions transférables et perçoit ensuite les contributions auprès des fournisseurs canadiens de services de télécommunications, calculées en pourcentage de leurs revenus de services de télécommunications (se reporter à la Décision 2000-745 et à l'ordonnance Télécom 2001-220 du CRTC). Le taux de contribution final pour 2010 était de 0,73 % et le taux intermédiaire pour 2011 a été fixé à un taux semblable, soit 0,73 %. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011, les contributions de la société au fonds central, qui sont comptabilisées comme des biens et services achetés, se sont établies à 7 millions de dollars (12 millions de dollars en 2010) et à 29 millions de dollars (33 millions de dollars en 2010), respectivement; pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011, les encaissements au titre des subventions transférables, qui sont comptabilisés au titre des autres produits opérationnels, se sont établis à 10 millions de dollars (9 millions de dollars en 2010) et à 28 millions de dollars (29 millions de dollars en 2010), respectivement.

Gouvernement du Québec

Les salaires admissibles pour les postes d'emploi créés dans le secteur de la technologie de l'information sont admissibles à des crédits d'impôt. À cet égard, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011, la société a comptabilisé un montant de 1 million de dollars (6 millions de dollars en 2010) et de 3 millions de dollars (10 millions de dollars en 2010), respectivement.

7 charge au titre des avantages du personnel

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2011	2010 (ajusté – note 24 c)	2011	2010 (ajusté – note 24 c)
Charge au titre des avantages du personnel – montant brut				
Salaires	521 \$	501 \$	1 510 \$	1 477 \$
Rémunération fondée sur des actions (note 13)	15	16	38	47
Régimes de retraite – à prestations définies (note 14 a)	(8)	(3)	(25)	(9)
Régimes de retraite – à cotisations définies (note 14 b)	15	14	49	45
Autres prestations définies	—	—	1	—
Coûts de restructuration (note 18 b)	(1)	16	7	41
Autres	27	31	91	97
	569	575	1 671	1 698
Coûts internes de la main-d'œuvre inscrits à l'actif				
Immobilisations corporelles	(70)	(65)	(205)	(192)
Immobilisations incorporelles amortissables	(23)	(26)	(73)	(78)
	(93)	(91)	(278)	(270)
	476 \$	484 \$	1 393 \$	1 428 \$

8 coûts de financement

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2011	2010 (ajusté – note 24 c)	2011	2010 (ajusté – note 24 c)
Charges d'intérêts				
Intérêts sur la dette à long terme	87 \$	114 \$	287 \$	339 \$
Intérêts sur les emprunts à court terme et autres	2	22	8	27
Effet de la désactualisation d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 18 a)	1	1	3	3
Perte liée au remboursement par anticipation de titres de créance ¹	—	52	—	52
	90	189	298	421
Opérations de change	2	(3)	(7)	(2)
	92	186	291	419
Produits d'intérêts	—	(1)	(1)	(2)
	92 \$	185 \$	290 \$	417 \$

1. Ce montant comprend une perte de 16 \$ découlant du règlement connexe d'instruments financiers utilisés pour gérer une tranche du risque de change lié à la dette libellée en dollars américains qui a été remboursée au troisième trimestre de 2010.

9 impôt sur le bénéfice

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2011	2010 (ajusté – note 24 c)	2011	2010 (ajusté – note 24 c)
Charge (économie) d'impôt exigible				
Pour la période de présentation de l'information financière considérée	23 \$	13 \$	61 \$	43 \$
Ajustements corrélatifs au redressement lié à des questions fiscales d'exercices antérieurs	—	(25)	(11)	(37)
	23	(12)	50	6
Charge (économie) d'impôt différé				
Survenant à la naissance et à la reprise des différences temporelles	94	83	282	278
Réévaluation du passif d'impôt différé pour refléter les futurs taux d'imposition prévus par la loi	(10)	(16)	(25)	(32)
Ajustements corrélatifs au redressement lié à des questions fiscales d'exercices antérieurs	—	17	—	18
	84	84	257	264
	107 \$	72 \$	307 \$	270 \$

La charge d'impôt sur le bénéfice de la société diffère de celle obtenue par l'application des taux d'imposition prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Trimestres clos les 30 septembre (en millions de dollars)	2011		2010	
			<i>(ajusté – note 24 c)</i>	
Impôts de base combinés aux taux d'imposition prévus par la loi moyens pondérés	117 \$	27,1 %	95 \$	28,9 %
Réévaluation du passif d'impôt différé pour refléter les futurs taux d'imposition prévus par la loi	(10)		(16)	
Écart de taux d'imposition appliqué au redressement lié à des questions fiscales d'exercices antérieurs et ajustements corrélatifs à ce redressement	—		(8)	
Rémunération sous forme d'attributions d'options sur actions	—		1	
Charge d'impôt sur le bénéfice présentée aux comptes consolidés de résultat et états consolidés des autres éléments du résultat global	107 \$	24,7 %	72 \$	22,2 %

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions de dollars)	2011		2010	
			<i>(ajusté – note 24 c)</i>	
Impôts de base combinés aux taux d'imposition prévus par la loi moyens pondérés	349 \$	27,2 %	318 \$	29,0 %
Réévaluation du passif d'impôt différé pour refléter les futurs taux d'imposition prévus par la loi	(25)		(32)	
Écart de taux d'imposition appliqué au redressement lié à des questions fiscales d'exercices antérieurs et ajustements corrélatifs à ce redressement	(11)		(19)	
Rémunération sous forme d'attributions d'options sur actions	—		3	
Autres	(6)		—	
Charge d'impôt sur le bénéfice présentée aux comptes consolidés de résultat et états consolidés des autres éléments du résultat global	307 \$	23,9 %	270 \$	24,6 %

Les taux d'imposition prévus par la loi moyens pondérés au titre des impôts de base combinés de la société résultent des éléments suivants :

Périodes closes les 30 septembre	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2011	2010	2011	2010
Taux fédéral de base	16,0 %	17,4 %	16,0 %	17,5 %
Taux provincial moyen pondéré	10,2 %	10,8 %	10,3 %	10,8 %
Autres juridictions fiscales	0,9 %	0,7 %	0,9 %	0,7 %
	27,1 %	28,9 %	27,2 %	29,0 %

La société a recours à des estimations importantes relativement à la composition du passif d'impôt différé. Les activités de la société sont complexes, et les interprétations, les règlements et les lois liés à l'impôt changent constamment. En conséquence, il y a généralement des questions fiscales à étudier.

La société prévoit qu'elle sera en mesure d'utiliser ses pertes autres qu'en capital avant qu'elles ne viennent à échéance.

La société exerce des activités de recherche-développement qui sont admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011, la société a inscrit des crédits d'impôt à l'investissement de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2010) et de 5 millions de dollars (17 millions de dollars en 2010), respectivement. Des crédits d'impôt à l'investissement inscrits par la société au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2010, une tranche de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2010) et de 4 millions de dollars (12 millions de dollars en 2010), respectivement, a été comptabilisée en réduction du capital et le reste, en réduction des biens et des services achetés.

10 autres éléments du résultat global

Trimestres clos les 30 septembre
(en millions)

	2011					2010				
	Autres éléments du résultat global			Cumul du bénéfice (de la perte)		Autres éléments du résultat global			Cumul du bénéfice (de la perte)	
	Montant	Impôt sur le bénéfice	Montant net	Au début	À la fin	Montant	Impôt sur le bénéfice	Montant net	Au début	À la fin
Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat										
Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie (note 4 i)										
Profits (pertes) survenu(e)s au cours de la période considérée	8 \$	2 \$	6 \$			— \$	6 \$	(6) \$		
Profits (pertes) survenu(e)s au cours de périodes antérieures et transféré(e)s en résultat net de la période considérée	1	—	1			48	7	41		
	9	2	7	3 \$	10 \$	48	13	35	(34) \$	1 \$
Écart de change cumulé	6	—	6	(4)	2	3	—	3	(1)	2
	15	2	13	(1)	12	51	13	38	(35)	3
Élément qui ne sera jamais ultérieurement reclassé en résultat										
Écarts actuariels au titre des régimes de retraite à prestations définies du personnel cumulés	(482)	(122)	(360)	(297)	(657)	268	68	200	(217)	(17)
	(467) \$	(120) \$	(347) \$	(298) \$	(645) \$	319 \$	81 \$	238 \$	(252) \$	(14) \$

Périodes de neuf mois closes les
30 septembre (en millions)

	2011					2010				
	Autres éléments du résultat global			Cumul du bénéfice (de la perte)		Autres éléments du résultat global			Cumul du bénéfice (de la perte)	
	Montant	Impôt sur le bénéfice	Montant net	Au début	À la fin	Montant	Impôt sur le bénéfice	Montant net	Au début	À la fin
Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat										
Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie (note 4 i)										
Profits (pertes) survenu(e)s au cours de la période considérée	8 \$	3 \$	5 \$			41 \$	15 \$	26 \$		
Profits (pertes) survenu(e)s au cours de périodes antérieures et transféré(e)s en résultat net de la période considérée	4	—	4			33	5	28		
	12	3	9	1 \$	10 \$	74	20	54	(53) \$	1 \$
Écart de change cumulé	2	—	2	—	2	2	—	2	—	2
	14	3	11	1	12	76	20	56	(53)	3
Élément qui ne sera jamais ultérieurement reclassé en résultat										
Écarts actuariels au titre des régimes de retraite à prestations définies du personnel cumulés ¹	(593)	(150)	(443)	(214)	(657)	(22)	(5)	(17)	—	(17)
	(579) \$	(147) \$	(432) \$	(213) \$	(645) \$	54 \$	15 \$	39 \$	(53) \$	(14) \$

1. Les écarts actuariels au titre des régimes de retraite à prestations définies représentent uniquement les écarts actuariels survenus le 1^{er} janvier 2010 ou après cette date (se reporter à la note 2 d). En ne tenant pas compte des incidences fiscales sur ce point, le profit net (la perte nette) cumulé imputé aux autres éléments du résultat global au 30 septembre 2011 s'est établi à (880) \$ [(22) \$ au 30 septembre 2010; (287) \$ au 31 décembre 2010]. Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2011, la société a modifié rétrospectivement sa présentation du cumul du bénéfice (de la perte) connexe pour l'inclure dans les bénéfices non distribués.

Au 30 septembre 2011, l'estimation par la société du montant net des profits existants (pertes existantes) découlant de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie, qui sont présentés dans le cumul des autres éléments du résultat global et qui devraient faire l'objet d'un reclassement en résultat net au cours des 12 prochains mois, est de néant, excluant les incidences fiscales.

11 montants par action

Le bénéfice net de base par action ordinaire et action sans droit de vote est calculé au moyen de la division du bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote par le nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation au cours de la période. Le bénéfice net dilué par action ordinaire et action sans droit de vote est calculé pour tenir compte des attributions d'options sur actions et des unités d'actions restreintes.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des dénominateurs entrant dans le calcul du bénéfice de base et du bénéfice dilué par action. Le bénéfice dilué attribuable aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote est égal au bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote pour toutes les périodes présentées.

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2011	2010	2011	2010
Nombre moyen pondéré total de base d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation	325	321	324	319
Effet des titres dilutifs				
Attributions d'options sur actions	2	1	2	1
Nombre moyen pondéré total dilué d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation	327	322	326	320

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011, le calcul du bénéfice dilué par action ordinaire et action sans droit de vote ne tient pas compte de certaines attributions d'options sur actions en cours visant 1 million d'options (5 millions en 2010) et 1 million d'options (6 millions en 2010), respectivement, parce que le prix d'exercice de ces attributions d'options était supérieur au cours de marché moyen des actions ordinaires et des actions sans droit de vote durant les périodes visées.

12 dividendes par action

a) Dividendes déclarés

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	2011				2010			
	Déclarés		Versé aux actionnaires le		Déclarés		Versé aux actionnaires le	
	En date du	Par action	Total		En date du	Par action	Total	
Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote	11 mars 2011	0,525 \$	170 \$	1 ^{er} avril 2011	11 mars 2010	0,475 \$	152 \$	1 ^{er} avril 2010
	10 juin 2011	0,550	178	4 juillet 2011	10 juin 2010	0,500	161	2 juillet 2010
	9 sept. 2011	0,550	179	3 oct. 2011	10 sept. 2010	0,500	160	1 ^{er} oct. 2010
		1,625 \$	527 \$			1,475 \$	473 \$	

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions)	2011			2010		
	Dividendes déclarés			Dividendes déclarés		
	Exercice antérieur	Exercice en cours	Total	Exercice antérieur	Exercice en cours	Total
Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote						
À payer au début	169 \$	— \$	169 \$	150 \$	— \$	150 \$
Déclarés	s.o.	527	527	s.o.	473	473
Payés en espèces	(115)	(348)	(463)	(129)	(236)	(365)
Réinvestis en actions sans droit de vote nouvellement émises	(54)	—	(54)	(21)	(77)	(98)
À payer à la fin	— \$	179 \$	179 \$	— \$	160 \$	160 \$

Le 2 novembre 2011, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,58 \$ par action sur les actions ordinaires et les actions sans droit de vote émises et en circulation de la société payable le 3 janvier 2012, aux détenteurs inscrits à la fermeture des bureaux le 9 décembre 2011. Le montant final du paiement des dividendes est tributaire du nombre d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote émises et en circulation à la fermeture des bureaux le 9 décembre 2011.

b) Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions*Généralités*

La société offre un régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions dans le cadre duquel les détenteurs d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote admissibles peuvent acquérir des actions sans droit de vote au moyen du réinvestissement des dividendes et faire des paiements additionnels facultatifs en trésorerie au fiduciaire. En vertu de ce régime, la société a le choix d'offrir de nouvelles actions ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier.

Réinvestissement des dividendes

La société peut, à son gré, offrir des actions sans droit de vote à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours de marché. Relativement aux dividendes réinvestis, au cours du trimestre clos le 31 mars 2011, la société a émis des actions sans droit de vote sur le capital autorisé à un escompte de 3 %. La société a demandé au fiduciaire d'acquérir sur le marché boursier les actions sans droit de vote, sans escompte, à compter du 1^{er} mars 2011. En ce qui concerne les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et sur les actions sans droit de vote durant le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011, un montant de 8 millions de dollars (52 millions de dollars en 2010) et de 24 millions de dollars (129 millions de dollars en 2010), respectivement, a été réinvesti dans des actions sans droit de vote.

Paiements facultatifs en espèces

Les actions acquises au moyen des paiements facultatifs en espèces sont assujetties à un investissement minimal de 100 \$ par transaction et à un montant maximal de 20 000 \$ par année civile.

13 rémunération fondée sur des actions**a) Éléments de la rémunération fondée sur des actions**

La charge au titre des avantages du personnel figurant dans les comptes consolidés de résultat et états consolidés des autres éléments du résultat global ainsi que dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie comprend les montants de la rémunération fondée sur des actions suivants :

Trimestres clos les 30 septembre	2011			2010		
	Charge au titre des avantages du personnel	Sorties de trésorerie liées aux activités opérationnelles connexes	Ajustement au tableau des flux de trésorerie	Charge au titre des avantages du personnel	Sorties de trésorerie liées aux activités opérationnelles connexes	Ajustement au tableau des flux de trésorerie
(en millions)						
Attributions d'options sur actions ¹	1 \$	— \$	1 \$	1 \$	(7) \$	(6) \$
Unités d'actions restreintes ²	7	—	7	9	—	9
Régime d'actionnariat des employés	7	(7)	—	6	(6)	—
	15 \$	(7) \$	8 \$	16 \$	(13) \$	3 \$

1. La charge (l'économie) découlant des options sur actions comportant l'option de règlement en espèces net, déduction faite des incidences du contrat de swap sur actions réglé en trésorerie (se reporter à la note 4 i), s'est établie à (1) \$ [(1) \$ en 2010].
2. La charge découlant des unités d'actions restreintes est présentée déduction faite des incidences du contrat de swap sur actions réglé en trésorerie (se reporter à la note 4 i).

Périodes de neuf mois closes les
30 septembre

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	2011			2010		
	Charge au titre des avantages du personnel	Sorties de trésorerie liées aux activités opérationnelles connexes	Ajustement au tableau des flux de trésorerie	Charge au titre des avantages du personnel	Sorties de trésorerie liées aux activités opérationnelles connexes	Ajustement au tableau des flux de trésorerie
(en millions)						
Attributions d'options sur actions ¹	(6) \$	(6) \$	(12) \$	3 \$	(16) \$	(13) \$
Unités d'actions restreintes ²	22	(2)	20	24	(1)	23
Régime d'actionnariat des employés	22	(22)	—	20	(20)	—
	38 \$	(30) \$	8 \$	47 \$	(37) \$	10 \$

1. La charge (l'économie) découlant des options sur actions comportant l'option de règlement en espèces net, déduction faite des incidences du contrat de swap sur actions réglé en trésorerie (se reporter à la note 4 i), s'est établie à (13) \$ [(5) \$ en 2010].
2. La charge découlant des unités d'actions restreintes est présentée déduction faite des incidences du contrat de swap sur actions réglé en trésorerie (se reporter à la note 4 i).

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011, les sorties de trésorerie liées aux activités opérationnelles connexes relativement aux attributions d'options sur actions comprennent les sorties de trésorerie découlant des contrats de swap sur actions réglés en trésorerie de néant (4 millions de dollars en 2010) et de 6 millions de dollars (12 millions de dollars en 2010), respectivement. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011, l'avantage d'impôt sur le bénéfice découlant de la rémunération fondée sur des actions s'est établi à 4 millions de dollars (5 millions de dollars en 2010) et à 11 millions de dollars (12 millions de dollars en 2010), respectivement; comme il est indiqué à la note 9, les montants à l'égard de la rémunération fondée sur des actions n'étaient pas tous déductibles fiscalement.

b) Attributions d'options sur actions

Généralités

La société applique la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les attributions de rémunérations fondées sur des actions à ses employés. La société utilise des attributions d'options sur actions en guise de fidélisation et de rémunération au rendement. La période d'acquisition des droits au titre des attributions d'options sur actions est habituellement de trois ans (la durée de service requise), mais elle peut aussi s'échelonner sur une période maximale de cinq ans. La méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date d'attribution ou avant cette date; toutes les attributions d'options sur actions octroyées après 2004 sont des attributions comportant des droits d'acquisition en bloc.

Attributions d'options sur actions comptabilisées à titre d'instruments de capitaux propres

La juste valeur moyenne pondérée des attributions d'options sur actions octroyées et les hypothèses moyennes pondérées utilisées dans l'estimation de la juste valeur au moment de l'attribution à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes (modèle analytique) se présentent comme suit :

Périodes closes les 30 septembre	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2011	2010	2011	2010
Juste valeur de l'attribution d'options sur actions (par option sur actions)	6,51 \$	6,04 \$	6,76 \$	4,28 \$
Taux d'intérêt sans risque	1,9 %	2,0 %	2,3 %	2,5 %
Durée de vie prévue ¹ (en années)	4,25	4,5	4,25	4,5
Volatilité attendue	24,5 %	26,6 %	25,7 %	26,3 %
Taux de rendement	4,5 %	4,8 %	4,5 %	5,8 %

1. La durée contractuelle maximale des attributions d'options sur actions octroyées en 2011 et en 2010 était de sept ans.

Le taux d'intérêt sans risque utilisé pour déterminer la juste valeur des attributions d'options sur actions est basé sur une courbe des taux du gouvernement du Canada qui a cours au moment de l'attribution. La durée de vie prévue des attributions d'options sur actions est fondée sur les données historiques de la société relatives à l'exercice de l'attribution d'options sur actions. De même, la volatilité attendue tient compte de la volatilité historique des actions sans droit de vote de la société. Le taux de rendement représente le dividende annualisé ayant cours à la date d'attribution, divisé par le prix d'exercice de l'attribution d'options sur actions. Les dividendes ne sont pas versés sur des attributions d'options sur actions non exercées et ne peuvent faire l'objet d'acquisition de droits.

Certaines attributions d'options comportent une option de règlement en capitaux propres net. Le titulaire d'options ne dispose pas du choix d'exercer l'option de règlement en capitaux propres net; il revient à la société de choisir si l'exercice d'une attribution d'options sur actions est réglé comme une option sur actions ou au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net.

Attributions d'options sur actions comptabilisées à titre d'instruments de passif

La presque totalité des attributions d'options sur actions en cours de la société qui avaient été octroyées avant le 1^{er} janvier 2005 ont une option de règlement en espèces net. Le titulaire d'options dispose du choix d'exercer l'option de règlement en espèces net. Les attributions d'options sur actions en cours qui sont touchées par cette modification prennent davantage les caractéristiques d'instruments de passif plutôt que d'instruments de capitaux propres. Pour les attributions d'options sur actions en cours qui ont été modifiées et octroyées après 2001, la charge minimale constatée à leur égard correspondra à leurs justes valeurs à la date d'attribution.

La société a conclu un contrat de swap sur actions réglé en trésorerie qui établit un plafond des coûts pour la société liés à la presque totalité des attributions d'options sur actions en cours qui sont touchées. Le tableau suivant présente les attributions d'options sur actions en cours qui sont touchées et la composition de leurs justes valeurs à la date d'exercice plafonnée.

Au 30 septembre 2011 (en millions de dollars, sauf par attribution d'options sur actions en cours qui est touchée)	Moyenne pondérée		Charge supplémentaire découlant de l'option de règlement en espèces net	Juste valeur à la date d'exercice plafonnée par un contrat de swap sur actions réglé en trésorerie	Attributions d'options sur actions qui sont touchées en cours	Valeur intrinsèque totale ¹	Valeur nominale connexe du contrat de swap sur actions réglé en trésorerie (note 4 h)
	Prix d'exercice	Juste valeur à la date d'attribution					
Attributions d'options sur actions qui sont touchées octroyées pour des :							
actions sans droit de vote avant 2002	24,00 \$	s.o. ²	31,15 \$	55,15 \$	190 218	4 \$	11 \$
actions sans droit de vote après 2001	15,98 \$	4,87 \$	34,30 \$	55,15 \$	76 700	3	5
					266 918	7 \$	16 \$

- La valeur intrinsèque totale est calculée en fonction du prix par action au 30 septembre 2011 qui s'établit à 48,85 \$ pour les actions sans droit de vote. La différence entre le montant de la valeur intrinsèque totale dans ce tableau et le montant présenté à la note 23 a) représente l'incidence, le cas échéant, de la constatation de la charge minimale découlant des justes valeurs à la date d'attribution pour les attributions d'options sur actions qui sont touchées en cours.
- Comme il est mentionné à la note 24 b), aux fins des IFRS de l'IASB, la société a choisi d'appliquer les dispositions pertinentes d'IFRS 2 uniquement aux attributions d'options sur actions effectuées après 2001 et aux modifications apportées aux attributions d'options sur actions en cours survenues après 2001.

c) Unités d'actions restreintes

La société utilise des unités d'actions restreintes en guise de rémunération au rendement. Chaque unité d'action restreinte est de valeur égale à une action sans droit de vote, et donne droit aux mêmes dividendes auxquels cette unité aurait donné lieu si elle avait effectivement été une action sans droit de vote émise et en circulation; les dividendes théoriques sont inscrits à titre d'émissions d'unités d'actions restreintes supplémentaires au cours de la durée de vie de l'unité en question. Les unités d'actions restreintes deviennent payables lorsque les droits sont acquis. La période d'acquisition habituelle des droits sur les unités d'actions restreintes est de 33 mois (la durée de service requise). La méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date d'attribution ou avant cette date. Le passif connexe est normalement réglé en trésorerie.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements des unités d'actions restreintes de la société.

Périodes closes le 30 septembre 2011	Trimestres			Périodes de neuf mois		
	Nombre d'unités d'actions restreintes		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	Nombre d'unités d'actions restreintes		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
	Droits non acquis	Droits acquis		Droits non acquis	Droits acquis	
En cours, au début						
Droits non acquis	2 030 303	—	37,66 \$	1 359 066	—	32,46 \$
Droits acquis	—	1 248	31,86 \$	—	24 689	31,86 \$
Émises						
Attribution initiale	16 335	—	49,15	778 047	—	46,61
Au lieu de dividendes	23 011	14	48,06	68 076	41	48,96
Droits acquis	(4 120)	4 120	37,13	(14 551)	14 551	33,77
Réglées en espèces	—	(4 120)	37,13	—	(38 019)	36,01
Ayant fait l'objet d'une renonciation ou annulées	(14 641)	—	37,89	(139 750)	—	35,97
En cours, à la fin						
Droits non acquis	2 050 888	—	37,75	2 050 888	—	37,75
Droits acquis	—	1 262	31,86 \$	—	1 262	31,86 \$

En ce qui a trait à certaines émissions d'unités d'actions restreintes, la société a conclu des contrats à terme d'actions réglés en trésorerie, qui établissent le coût pour la société; ces renseignements ainsi que le calendrier des unités d'actions restreintes en cours de la société au 30 septembre 2011 dont les droits n'ont pas été acquis sont présentés dans le tableau suivant.

Acquisition des droits au cours des exercices se clôturant les 31 décembre :	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût fixe	Coût établi pour la société par unité d'action restreinte	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût variable	Nombre total d'unités d'actions restreintes dont les droits ne sont pas acquis
2011	459 000	35,45 \$	150 790	609 790
2012	538 000	38,13 \$	200 489	738 489
2013	447 000	50,96 \$	255 609	702 609
	1 444 000		606 888	2 050 888

d) Régime d'actionariat des employés

La société offre un régime d'actionariat des employés qui permet aux employés admissibles allant jusqu'à une certaine catégorie d'emploi d'acheter des actions ordinaires au moyen de retenues sur la paie régulières s'établissant entre 1 % et 10 % de leur salaire; pour les catégories d'emploi dont la rémunération est plus élevée, ces retenues peuvent s'établir entre 1 % et 55 % du salaire de l'employé. La société doit verser des cotisations à un pourcentage s'établissant entre 20 % et 40 %, qu'elle a elle-même déterminé, pour chaque dollar cotisé par l'employé, jusqu'à concurrence d'un maximum de 6 % de la paie de l'employé admissible. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011, la société a versé une cotisation de 40 % (40 % en 2010) pour les employés allant jusqu'à une certaine catégorie d'emploi; pour les catégories d'emploi dont la rémunération est plus élevée, la société a versé une cotisation de 35 % (35 % en 2010). La société comptabilise ses cotisations à titre de composante des charges opérationnelles et les droits sur la cotisation de la société sont acquis selon la première éventualité entre le dernier jour à l'emploi de la société du participant au régime et le dernier jour ouvrable de l'année civile au cours duquel la société a versé sa cotisation, à moins que le participant au régime ait fait l'objet d'un licenciement motivé, auquel cas, il sera déchu des cotisations de l'employeur versées au cours de l'exercice.

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2011	2010	2011	2010
Cotisations du personnel	17 \$	16 \$	58 \$	54 \$
Cotisations de l'employeur	7	6	22	20
	24 \$	22 \$	80 \$	74 \$

En vertu de ce régime, la société a le choix d'offrir de nouvelles actions ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2011 et 2010, toutes les actions ordinaires émises à l'intention des employés conformément à ce régime avaient été achetées sur le marché aux cours de négociation habituels.

14 avantages du personnel futurs**a) Régimes de retraite à prestations définies – coûts**

Les coûts nets des régimes à prestations définies de la société s'établissent comme suit :

Trimestres clos les 30 septembre (en millions)	2011				2010			
	Coût des services rendus au cours de l'exercice (tranche de l'employeur)	Coût financier	Rendement de l'actif des régimes	Total	Coût des services rendus au cours de l'exercice (tranche de l'employeur)	Coût financier	Rendement de l'actif des régimes	Total
Montant constaté au cours de la période dans les éléments suivants :								
Résultat	20 \$	90 \$	(118) \$	(8) \$	19 \$	91 \$	(113) \$	(3) \$
Autres éléments du résultat global	—	—	482	482	—	—	268	268
	20 \$	90 \$	364 \$	474 \$	19 \$	91 \$	155 \$	265 \$

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions)	2011				2010			
	Coût des services rendus au cours de l'exercice (tranche de l'employeur)	Coût financier	Rendement de l'actif des régimes	Total	Coût des services rendus au cours de l'exercice (tranche de l'employeur)	Coût financier	Rendement de l'actif des régimes	Total
Montant constaté au cours de la période dans les éléments suivants :								
Résultat	60 \$	269 \$	(354) \$	(25) \$	55 \$	275 \$	(339) \$	(9) \$
Autres éléments du résultat global	—	—	593	593	—	—	22	22
	60 \$	269 \$	239 \$	568 \$	55 \$	275 \$	(317) \$	13 \$

b) Régimes à cotisations définies

Le total des coûts des régimes à cotisations définies constatés par la société se présente comme suit :

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2011	2010	2011	2010
Cotisations au régime de retraite syndical et au régime de retraite de la fonction publique	6 \$	6 \$	20 \$	19 \$
Autres régimes à cotisations définies	9	8	29	26
	15 \$	14 \$	49 \$	45 \$

15 immobilisations corporelles

(en millions)	Actifs liés au réseau (ajusté – note 24 d)	Bâtiments et améliorations locatives	Actifs loués en vertu de contrats de location-financement	Autres	Terrains	Actifs en construction	Total
Au coût							
Au 1 ^{er} janvier 2010	22 141 \$	2 244 \$	13 \$	1 644 \$	49 \$	431 \$	26 522 \$
Ajouts ¹	443	15	10	35	—	840	1 343
Cessions, mises hors service et autres	(568)	(13)	(2)	(182)	—	—	(765)
Reclassements	675	105	—	53	—	(833)	—
Au 31 décembre 2010	22 691	2 351	21	1 550	49	438	27 100
Ajouts ¹	356	11	1	27	—	661	1 056
Ajouts découlant d'acquisitions d'entreprises (note 16 e)	—	8	—	7	—	—	15
Cessions, mises hors service et autres	(177)	(7)	—	(29)	—	—	(213)
Reclassements	458	69	1	55	—	(583)	—
Au 30 septembre 2011	23 328 \$	2 432 \$	23 \$	1 610 \$	49 \$	516 \$	27 958 \$
Amortissement cumulé							
Au 1 ^{er} janvier 2010	16 040 \$	1 333 \$	9 \$	1 308 \$	— \$	— \$	18 690 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	1 088	118	2	131	—	—	1 339
Cessions, mises hors service et autres	(573)	(8)	(1)	(178)	—	—	(760)
Au 31 décembre 2010	16 555	1 443	10	1 261	—	—	19 269
Amortissement des immobilisations corporelles	812	89	1	87	—	—	989
Cessions, mises hors service et autres	(172)	(4)	—	(13)	—	—	(189)
Au 30 septembre 2011	17 195 \$	1 528 \$	11 \$	1 335 \$	— \$	— \$	20 069 \$
Valeur comptable nette							
Au 1 ^{er} janvier 2010	6 101 \$	911 \$	4 \$	336 \$	49 \$	431 \$	7 832 \$
Au 31 décembre 2010	6 136 \$	908 \$	11 \$	289 \$	49 \$	438 \$	7 831 \$
Au 30 septembre 2011	6 133 \$	904 \$	12 \$	275 \$	49 \$	516 \$	7 889 \$

1. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2011, les ajouts comprennent un montant de néant (12 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010) au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

La valeur comptable brute des immobilisations corporelles entièrement amorties qui étaient toujours utilisées au 30 septembre 2011 s'est établie à 3,0 milliards de dollars (3,0 milliards de dollars au 31 décembre 2010; 2,6 milliards de dollars au 1^{er} janvier 2010).

Au 30 septembre 2011, les engagements contractuels de la société pour l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élevaient à 225 millions de dollars sur une période allant jusqu'en 2013 (170 millions de dollars sur une période allant jusqu'en 2013 au 31 décembre 2010).

16 immobilisations incorporelles et goodwill

a) Immobilisations incorporelles et goodwill, montant net

(en millions)	Immobilisations incorporelles amortissables					Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée			Total des immobilisations incorporelles	Goodwill ¹	Total des immobilisations incorporelles et du goodwill	
	Abonnés	Contrats avec les clients, relations clients connexes et droits dans un bail	Logiciels	Servitudes et autres	Actifs en construction	Total	Licences de spectre	Marque acquise				Total
Au coût							(ajusté – note 24 d)					
Au 1 ^{er} janvier 2010	245 \$	137 \$	2 408 \$	104 \$	158 \$	3 052 \$	4 867 \$	7 \$	4 874 \$	7 926 \$	3 936 \$	11 862 \$
Ajouts	—	—	38	8	344	390	—	—	—	390	—	390
Cessions, mises hors service et autres	—	—	(213)	—	—	(213)	—	—	—	(213)	—	(213)
Reclassements	—	—	262	—	(262)	—	—	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2010	245	137	2 495	112	240	3 229	4 867	7	4 874	8 103	3 936	12 039
Ajouts	—	—	27	1	251	279	—	—	—	279	—	279
Ajouts découlant d'acquisitions d'entreprises e)	—	47	1	—	—	48	—	—	—	48	103	151
Cessions, mises hors service et autres	—	—	(51)	—	—	(51)	—	—	—	(51)	—	(51)
Reclassements	—	—	314	—	(314)	—	—	—	—	—	—	—
Au 30 septembre 2011	245 \$	184 \$	2 786 \$	113 \$	177 \$	3 505 \$	4 867 \$	7 \$	4 874 \$	8 379 \$	4 039 \$	12 418 \$
Amortissement cumulé												
Au 1 ^{er} janvier 2010	52 \$	27 \$	1 605 \$	76 \$	— \$	1 760 \$	— \$	— \$	— \$	1 760 \$	364 \$	2 124 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles	6	14	378	4	—	402	—	—	—	402	—	402
Cessions, mises hors service et autres	—	—	(211)	—	—	(211)	—	—	—	(211)	—	(211)
Au 31 décembre 2010	58	41	1 772	80	—	1 951	—	—	—	1 951	364	2 315
Amortissement des immobilisations incorporelles	5	14	318	3	—	340	—	—	—	340	—	340
Cessions, mises hors service et autres	—	—	(59)	—	—	(59)	—	—	—	(59)	—	(59)
Au 30 septembre 2011	63 \$	55 \$	2 031 \$	83 \$	— \$	2 232 \$	— \$	— \$	— \$	2 232 \$	364 \$	2 596 \$
Valeur comptable nette												
Au 1 ^{er} janvier 2010	193 \$	110 \$	803 \$	28 \$	158 \$	1 292 \$	4 867 \$	7 \$	4 874 \$	6 166 \$	3 572 \$	9 738 \$
Au 31 décembre 2010	187 \$	96 \$	723 \$	32 \$	240 \$	1 278 \$	4 867 \$	7 \$	4 874 \$	6 152 \$	3 572 \$	9 724 \$
Au 30 septembre 2011	182 \$	129 \$	755 \$	30 \$	177 \$	1 273 \$	4 867 \$	7 \$	4 874 \$	6 147 \$	3 675 \$	9 822 \$

1. L'amortissement cumulé du goodwill correspond à l'amortissement comptabilisé avant 2002.

La valeur comptable brute des immobilisations incorporelles entièrement amortissables qui étaient toujours utilisées au 30 septembre 2011 s'est établie à 840 millions de dollars (772 millions de dollars au 31 décembre 2010; 752 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010).

Au 30 septembre 2011, les engagements contractuels de la société pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles totalisaient 164 millions de dollars sur une période allant jusqu'en 2018 (134 millions de dollars sur une période allant jusqu'en 2018 au 31 décembre 2010).

b) Immobilisations incorporelles amortissables

Le montant total estimatif de la dotation aux amortissements à l'égard des immobilisations incorporelles amortissables, calculé en fonction des actifs détenus au 30 septembre 2011, s'établit comme suit pour chacun des cinq prochains exercices :

Exercices se clôturant les 31 décembre (en millions)

2011 (reste de l'exercice)	114 \$
2012	364
2013	206
2014	81
2015	41

c) Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée – licences de spectre

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée de la société comprennent les licences de spectre octroyées par Industrie Canada. Les modalités des licences de spectre d'Industrie Canada laissent entendre que les licences de spectre seront sans doute renouvelées. Les licences de spectre de la société devraient être renouvelées tous les 20 ans suivant un examen effectué par Industrie Canada portant sur le respect par la société des modalités des licences. En plus de l'utilisation habituelle, les spectres de la société ayant obtenu une licence peuvent être utilisés pour les technologies prévues et les nouvelles technologies. En raison de la combinaison des aspects importants de ces facteurs, les licences de spectre de la société sont actuellement considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée.

d) Test de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et du goodwill

Comme le mentionne la note 2 b), la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et du goodwill fait périodiquement l'objet d'un test de dépréciation, et ce test représente une estimation importante pour la société.

La valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et du goodwill attribuée à chaque unité génératrice de trésorerie est présentée dans le tableau suivant.

	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée			Goodwill			Total		
	30 sept. 2011	31 déc. 2010	1 ^{er} janv. 2010	30 sept. 2011	31 déc. 2010	1 ^{er} janv. 2010	30 sept. 2011	31 déc. 2010	1 ^{er} janv. 2010
		(ajusté – note 24 d)	(note 24 d)						
Services mobiles	4 874 \$	4 874 \$	4 874 \$	2 637 \$	2 606 \$	2 606 \$	7 511 \$	7 480 \$	7 480 \$
Services filaires	—	—	—	1 038	966	966	1 038	966	966
	4 874 \$	4 874 \$	4 874 \$	3 675 \$	3 572 \$	3 572 \$	8 549 \$	8 446 \$	8 446 \$

Les valeurs recouvrables des actifs des unités génératrices de trésorerie ont été déterminées en se fondant sur le calcul d'une valeur d'utilité. Les estimations des valeurs recouvrables des actifs des unités génératrices de trésorerie comportent un degré significatif d'incertitude étant donné la nécessité qu'elles représentent de formuler des hypothèses économiques clés en ce qui a trait à l'avenir. Le calcul de la valeur d'utilité s'effectue au moyen de projections actualisées des flux de trésorerie qui utilisent les hypothèses clés suivantes : les prévisions au titre des flux de trésorerie futurs et de la croissance, qui incluent les hypothèses liées au risque économique et les estimations quant à l'atteinte des mesures et des indicateurs clés, le coût moyen pondéré futur du capital et les coefficients de capitalisation des bénéfices opérationnels. La société prend en compte une fourchette de montants raisonnablement possibles pouvant servir pour les hypothèses clés et décide des montants qui représentent la meilleure estimation de la direction. Dans le cours normal des activités, des modifications sont apportées aux hypothèses clés de manière à tenir compte de la conjoncture, au moment où le test a été effectué, de l'actualisation des informations historiques utilisées pour formuler les hypothèses clés et des révisions apportées aux cotes de crédit de la société.

Les hypothèses clés des projections des flux de trésorerie sont fondées sur les prévisions financières approuvées de la société qui couvrent une période de trois ans et qui sont actualisées, aux fins du test annuel de décembre 2010, à un taux consolidé de 8,25 % (7,61 % au 1^{er} janvier 2010). Aux fins du test de dépréciation, après la période de projections de trois ans, les flux de trésorerie font l'objet d'une extrapolation en utilisant, aux fins du test annuel de décembre 2010, les taux de croissance perpétuels de 1,75 % (1,75 % au 1^{er} janvier 2010) pour le secteur opérationnel des services mobiles et de zéro (zéro au 1^{er} janvier 2010) pour le secteur opérationnel des services filaires; ces taux de croissance ne dépassent pas les taux moyens de croissance à long terme observés au sein des marchés dans lesquels la société exerce ses activités.

La société valide ses résultats de la valeur d'utilité en ayant recours à la méthode de l'analyse comparative et à des procédés analytiques du secteur et de certains éléments qui lui sont particuliers. La méthode fondée sur le marché emploie des estimations consensuelles sur le marché, au moment où le test est effectué, ainsi que les cours à la Bourse pour des sociétés américaines et canadiennes exerçant leurs activités dans le même secteur. De plus, la société s'assure que les évaluations combinées des unités génératrices de trésorerie sont raisonnables d'après les évaluations de la société sur le marché à ce même moment.

La société est d'avis que toute variation raisonnablement possible à l'égard des hypothèses clés sur lesquelles les valeurs recouvrables de ses unités génératrices de trésorerie sont fondées ne fera pas en sorte que les valeurs comptables des unités génératrices de trésorerie (incluant les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et le goodwill affectés à l'unité génératrice de trésorerie) seront supérieures à leurs valeurs recouvrables. Si les meilleures estimations de la direction à l'égard des hypothèses clés devaient différer de manière défavorable par rapport à la conjoncture réelle observée dans l'avenir et que les répercussions défavorables sur les flux de trésorerie qui en découlent devaient être importantes, la société pourrait avoir à constater une perte de valeur significative relativement à ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et à son goodwill.

Des analyses de sensibilité ont été effectuées dans le cadre du test de dépréciation annuel de décembre 2010. L'un des éléments de l'analyse de sensibilité consistait en une analyse de rentabilité. Les essais dans des conditions critiques posaient quant à eux comme hypothèse une légère baisse des flux de trésorerie annuels, toutes les autres hypothèses étant maintenues constantes; les résultats ont également indiqué que la société continuerait d'être en mesure de recouvrer la valeur comptable de ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et de son goodwill dans un avenir prévisible.

e) Acquisitions d'entreprises

Transactel (Barbados) Inc.

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2011, la société a acquis le contrôle de Transactel (Barbados) Inc., une société de services d'impartition de processus opérationnels et de centres d'appels, disposant d'installations dans deux pays d'Amérique centrale. L'investissement a été effectué dans le but d'accroître la capacité de la société à offrir des services d'impartition de processus opérationnels, particulièrement en espagnol, et à acquérir des capacités de redondance multisites pour soutenir d'autres installations. Le principal facteur ayant contribué à la constatation d'un goodwill est la capacité de l'entreprise acquise à générer des bénéfices supérieurs aux immobilisations corporelles et incorporelles nettes acquises (cet excédent découlant de la main-d'œuvre regroupée, d'une exploitation bien établie dotée de certaines compétences au sein du secteur et de la situation géographique de l'entreprise acquise). Le montant imputé au goodwill ne devrait pas être déductible fiscalement.

L'investissement de la société dans Transactel (Barbados) Inc. se résume comme suit :

(en millions de dollars)	Participation dans Transactel (Barbados) Inc. attribuable aux éléments suivants :					
	Actions ordinaires et actions sans droit de vote		Participation ne donnant pas le contrôle ²		Total	
	Participation financière		Participation financière		Participation financière	
Tranche de décembre 2008						
Trésorerie	19	\$				
Contrepartie éventuelle	10					
	29	29,99 %				
Tranche de janvier 2011	20	21,01 %				
Ajustements liés à la mise en équivalence jusqu'au 1^{er} février 2011	(2)					
	47	51,00 %				
Profit résultant de la réévaluation à la juste valeur à la date d'acquisition de la participation de 51 %	16					
Justes valeurs relatives à la date d'acquisition (1^{er} février 2011)	63	51,00 %	60	\$ 49,00 %	123	\$ 100,00 %
Transaction sur capitaux propres de mai 2011¹	56	44,00 %	(56)	(44,00) %	—	—
	119	\$ 95,00 %	4	\$ 5,00 %	123	\$ 100,00 %

- La différence entre le montant payé par la société pour la participation financière supplémentaire de 44 % et la quote-part proportionnelle connexe de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net de Transactel (Barbados) Inc. a été comptabilisée comme un crédit aux bénéfices non distribués dans les états consolidés des variations des capitaux propres.
- La participation ne donnant pas le contrôle au 30 septembre 2011 est comprise dans les états consolidés de la situation financière comme une provision non courante attribuable à la fourniture d'une option de vente position vendeur pour la participation financière de 5,00 % qui n'est pas détenue par la société.

L'acquisition a été réalisée comme suit :

- Le 22 décembre 2008, la société a fait l'acquisition d'une participation financière initiale de 29,99 % dans Transactel (Barbados) Inc. pour un montant de 19 millions de dollars en trésorerie. Une contrepartie éventuelle supplémentaire pourrait devenir exigible selon les résultats de Transactel (Barbados) Inc. pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2011.

Simultanément à l'acquisition de la participation initiale dans Transactel (Barbados) Inc., la société a fourni au vendeur deux options de vente position vendeur. La première option de vente position vendeur est devenue susceptible d'exercice le 31 décembre 2009, vient à échéance le 30 juin 2011 et a permis au vendeur de vendre à la société une participation financière pouvant aller jusqu'à 21,01 % [la participation financière effective de la société dans Transactel (Barbados) Inc. s'établirait à 51 % en présumant que l'option de vente position vendeur a été exercée en entier]. La deuxième option de vente position vendeur est devenue susceptible d'exercice le 31 décembre 2010, ne comportait pas de date d'échéance et a permis au vendeur de vendre à la société toute participation non acquise en vertu de la première option de vente position vendeur plus une participation financière supplémentaire pouvant aller jusqu'à 44 %. Les options de vente position vendeur déterminent la méthode d'établissement du prix des actions qui repose sur les résultats futurs de Transactel (Barbados) Inc.

Le vendeur a accordé à la société deux options d'achat position acheteur qui reflètent essentiellement les options de vente position vendeur à l'exception qu'elles ne peuvent être exercées qu'à l'atteinte, par Transactel (Barbados) Inc., de certains objectifs de croissance de l'entreprise.

La société a comptabilisé au départ son investissement dans Transactel (Barbados) Inc. au moyen de la méthode de la mise en équivalence.

- Le 7 janvier 2011, la société a exercé sa première option d'achat position acheteur pour acquérir du vendeur une participation financière additionnelle de 21,01 % dans Transactel (Barbados) Inc. pour une contrepartie en trésorerie de 20 millions de dollars.

Par suite de l'exercice de cette option, la société a continué de comptabiliser sa participation financière directe de 51 % dans Transactel (Barbados) Inc. qui en découle au moyen de la méthode de la mise en équivalence. Les dispositions à l'égard de la « supra-majorité » du conseil d'administration de Transactel (Barbados) Inc. ont eu une incidence sur la détermination du contrôle de la société puisque le pouvoir de définir, de manière durable, les politiques stratégiques en matière opérationnelle, d'investissement et de financement de Transactel (Barbados) Inc. est entre les mains de la « supra-majorité » du conseil d'administration. Même si la société a eu le droit d'élire la majorité simple du conseil d'administration au niveau de sa participation financière directe de 51 %, la participation financière directe résiduelle de 49 % du vendeur a procuré effectivement un droit de *вето* sur les politiques stratégiques en matière opérationnelle, d'investissement et de financement de Transactel (Barbados) Inc. et, par conséquent, la société ne détenait pas le contrôle requis pour procéder à la consolidation.

- Subséquemment, au premier trimestre de 2011, Transactel (Barbados) Inc. a atteint l'objectif de croissance requis pour que la société exerce sa deuxième option d'achat position acheteur. La société a exercé cette deuxième option d'achat et a acquis le contrôle de Transactel le 1^{er} février 2011 (la date d'acquisition). Par suite de l'exercice de la deuxième option d'achat position acheteur, la société :
 - a comptabilisé sa participation financière de 51 % dans Transactel (Barbados) Inc. sur une base consolidée [puisque le vendeur ne détient plus de droit de *вето* sur les politiques stratégiques en matière opérationnelle, d'investissement et de financement de Transactel (Barbados) Inc.] et, par conséquent, a pris en compte les résultats de Transactel (Barbados) Inc. dans les résultats de son secteur des services filaires avec prise d'effet le 1^{er} février 2011;
 - a dû réévaluer sa participation financière de 51 % qu'elle détenait avant l'acquisition en fonction de la juste valeur à la date d'acquisition, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un profit de 16 millions de dollars (se reporter à la note 6) (ce profit étant calculé déduction faite d'une estimation de la contrepartie éventuelle du passif de 10 millions de dollars);
 - a dû évaluer initialement la participation financière ne donnant pas le contrôle de 49 % en fonction de la juste valeur à la date d'acquisition, ce qui a donné lieu à une augmentation de 60 millions de dollars des participations ne donnant pas le contrôle;
 - a comptabilisé, au deuxième trimestre de 2011, une transaction sur capitaux propres postérieure à l'acquisition concernant l'acquisition d'une participation financière additionnelle de 44 % pour une contrepartie de 51 millions de dollars en trésorerie.

Simultanément à l'acquisition de la participation financière supplémentaire de 44 %, la société a fourni au vendeur une option de vente position vendeur. Cette troisième option de vente position vendeur devient susceptible d'exercice le 22 décembre 2015 et permet au vendeur de vendre à la société la participation financière résiduelle de 5 % [la participation effective de la société dans Transactel (Barbados) Inc. s'établirait à 100 %]. L'option de vente position vendeur détermine que la méthode d'établissement du prix consiste à faire appel à un tiers indépendant qui utilise les techniques d'évaluation courantes. Aussi, simultanément, le vendeur a accordé à la société une option d'achat position acheteur qui reflète essentiellement la troisième option de vente position vendeur.

Activités d'un détaillant de services mobiles TELUS

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011, la société a fait l'acquisition d'une participation de 100 % dans certaines activités d'un détaillant de services mobiles TELUS, pour un montant de 29 millions de dollars (29 millions de dollars, déduction faite de la trésorerie acquise) et d'un montant de trésorerie de 59 millions de dollars (59 millions de dollars, déduction faite de la trésorerie acquise), respectivement. Aucune contrepartie éventuelle n'a été exigée au cours des transactions. Les investissements ont été effectués dans le but d'accroître la distribution des produits et des services à la clientèle mobiles de la société dans l'ouest du Canada.

Le principal facteur ayant contribué à la constatation d'un goodwill est la capacité des entreprises acquises à générer des bénéfices supérieurs aux immobilisations corporelles et incorporelles nettes acquises (cet excédent découlant de l'effectif acquis et des avantages d'acquérir des entreprises bien établies ayant des emplacements multiples). Le montant imputé au goodwill au cours du trimestre clos le 30 septembre 2011 devrait être déductible fiscalement.

Justes valeurs à la date d'acquisition

Les justes valeurs à la date d'acquisition attribuées aux actifs acquis et aux passifs repris sont présentées dans le tableau suivant.

(en millions)	Transactel (Barbados) Inc. Au 1 ^{er} février 2011	Activités d'un détaillant de services mobiles TELUS Diverses dates en 2011
Actif		
Actifs courants	30 \$	6 \$
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles	12	3
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations incorporelles amortissables ¹		
Contrats avec les clients, relations clients connexes et droits dans un bail	21	26
Logiciels	1	—
	22	26
Total des actifs non courants	34	29
Total des actifs identifiables acquis	64	35
Passif		
Passifs courants	13	5
Passifs non courants		
Autres passifs non courants	—	1
Impôt sur le bénéfice différé	—	1
Total des passifs non courants	—	2
Total des passifs repris	13	7
Actifs identifiables nets acquis	51	28
Goodwill	72	31
Actif net acquis	123 \$	59 \$
Acquisitions effectuées selon le moyen suivant :		
Contrepartie en trésorerie	— \$	59 \$
Réévaluation à la juste valeur à la date d'acquisition de la participation de 51 % détenue avant l'acquisition ^{2,3}	63	sans objet
	63	59
Participations ne donnant pas le contrôle évaluées à la juste valeur ⁴	60	sans objet
	123 \$	59 \$

1. Les contrats avec les clients et relations clients connexes ainsi que les logiciels acquis lors de l'acquisition de Transactel (Barbados) Inc. sont amortis sur des périodes de six ans et de trois ans, respectivement. Les contrats avec les clients, les relations clients connexes et les droits dans un bail acquis à l'égard des activités d'un détaillant de services mobiles TELUS sont amortis sur une période de six ans.
2. La réévaluation de la participation financière de 51 % précédemment détenue par la société a donné lieu à la comptabilisation d'un profit de 16 \$ qui est inclus dans les comptes consolidés de résultat et états consolidés des autres éléments du résultat global comme une composante des autres produits opérationnels (se reporter à la note 6). La participation de 51 % précédemment détenue était composée d'une participation initiale de 29,99 % acquise le 22 décembre 2008 et d'une participation financière de 21,01 % obtenue le 7 janvier 2011.
3. La juste valeur à la date d'acquisition de la participation de 51 % de la société comprend la comptabilisation d'une contrepartie éventuelle de 10 \$, laquelle est fondée contractuellement, sur un multiple d'une estimation des bénéfices de Transactel (Barbados) Inc. pour l'exercice 2011 supérieurs à un seuil déterminé.
4. La participation ne donnant pas le contrôle résiduelle, qui représente une participation financière de 49 %, avait une juste valeur de 60 \$ au 1^{er} février 2011 (juste valeur à la date d'acquisition). La juste valeur de la participation ne donnant pas le contrôle (dont le montant comptabilisé est fondé sur l'actif net acquis) a été déterminée au moyen des flux de trésorerie actualisés. L'estimation de la juste valeur est fondée sur les éléments suivants : la base de continuité d'exploitation; les synergies des intervenants du marché; la valeur terminale à perpétuité fondée sur des flux de trésorerie continus; les coûts (impôts) liés au rapatriement futur de fonds.

Informations à fournir pro forma

Les informations supplémentaires pro forma qui suivent représentent certains résultats opérationnels comme si les acquisitions des entreprises susmentionnées avaient été effectuées au début des exercices présentés.

Trimestres clos les 30 septembre (en millions, sauf les montants par action)	2011		2010	
	Données présentées ¹	Données pro forma ²	Données présentées (ajusté – note 24 c)	Données pro forma ²
Produits opérationnels	2 622 \$	2 622 \$	2 461 \$	2 481 \$
Bénéfice net	326 \$	326 \$	251 \$	244 \$
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote				
– De base	1,00 \$	1,00 \$	0,78 \$	0,76 \$
– Dilué	1,00 \$	1,00 \$	0,78 \$	0,76 \$

1. Les produits opérationnels et le bénéfice net pour le trimestre clos le 30 septembre 2011 comprennent un montant de 10 \$ et de 3 \$, respectivement, relativement à l'acquisition de Transactel (Barbados) Inc. Les produits opérationnels et le bénéfice net (la perte nette) pour le trimestre clos le 30 septembre 2011 comprennent un montant de 3 \$ et de néant, respectivement, relativement à l'acquisition des activités d'un détaillant de services mobiles TELUS.
2. Les montants pro forma pour les trimestres clos les 30 septembre 2011 et 2010 reflètent l'acquisition de Transactel (Barbados) Inc. et des activités d'un détaillant de services mobiles TELUS. Transactel (Barbados) Inc. a été acquise le 1^{er} février 2011 et les activités d'un détaillant de services mobiles TELUS ont été acquises à diverses dates en 2011; leurs résultats ont été inclus dans le compte consolidé de résultat et état consolidé des autres éléments du résultat global de la société à compter des dates d'acquisition.

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions, sauf les montants par action)	2011		2010	
	Données présentées ¹	Données pro forma ²	Données présentées (ajusté – note 24 c)	Données pro forma ²
Produits opérationnels	7 707 \$	7 719 \$	7 238 \$	7 301 \$
Bénéfice net	978 \$	969 \$	826 \$	814 \$
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote				
– De base	3,00 \$	2,97 \$	2,58 \$	2,55 \$
– Dilué	2,98 \$	2,95 \$	2,57 \$	2,54 \$

1. Les produits opérationnels et le bénéfice net pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2011 comprennent un montant de 28 \$ et de 3 \$, respectivement, relativement à l'acquisition de Transactel (Barbados) Inc. Les produits opérationnels et le bénéfice net (la perte nette) pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2011 comprennent un montant de 9 \$ et de (1) \$, respectivement, relativement à l'acquisition des activités d'un détaillant de services mobiles TELUS.
2. Les montants pro forma pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2011 et 2010 reflètent l'acquisition de Transactel (Barbados) Inc. et des activités d'un détaillant de services mobiles TELUS. Les montants pro forma pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2010 ne reflètent pas un profit à la réévaluation de la participation de 29,99 % dans Transactel (Barbados) Inc. que la société détenait au cours de cette période. Transactel (Barbados) Inc. a été acquise le 1^{er} février 2011 et les activités d'un détaillant de services mobiles TELUS ont été acquises à diverses dates en 2011; leurs résultats ont été inclus dans le compte consolidé de résultat et état consolidé des autres éléments du résultat global de la société à compter des dates d'acquisition.

Les informations supplémentaires pro forma reposent sur des estimations et des hypothèses qui sont jugées raisonnables. Les informations supplémentaires pro forma ne sont pas nécessairement représentatives des résultats financiers consolidés futurs de la société ni des résultats qui auraient été réalisés si les acquisitions d'entreprises avaient été effectuées au début des périodes présentées. Les informations supplémentaires pro forma comprennent l'amortissement additionnel des immobilisations incorporelles, les frais de financement et les autres charges supplémentaires découlant des acquisitions, déduction faite des incidences fiscales connexes.

17 emprunts à court terme

Le 26 juillet 2002, TELUS Communications Inc., filiale en propriété exclusive de TELUS, a conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque de l'annexe I, aux termes de laquelle TELUS Communications Inc. est en mesure de vendre une participation dans certaines de ses créances clients, sous réserve d'un montant maximal de 500 millions de dollars (500 millions de dollars au 31 décembre 2010; 500 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010). L'échéance courante de cette convention de titrisation à rechargement se termine le 1^{er} août 2014. TELUS Communications Inc. est tenue de maintenir au moins la cote de crédit BBB (faible) attribuée par Dominion Bond Rating Service, sinon la fiducie de titrisation pourra exiger la résiliation du programme de vente avant la fin de la durée.

Au 30 septembre 2011, la société avait transféré, mais continuait de comptabiliser, des débiteurs d'un montant de 457 millions de dollars (465 millions de dollars au 31 décembre 2010; 598 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010). Les emprunts à court terme de 400 millions de dollars (400 millions de dollars au 31 décembre 2010; 500 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010) se composent de montants prêtés à la société par une fiducie de titrisation sans lien de dépendance à la suite de la cession de débiteurs.

Les montants prélevés sur les facilités bancaires bilatérales de la société constituent le reste des emprunts à court terme (le cas échéant).

18 provisions

a) Généralités

(en millions)	Réglementation	Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations <i>(ajusté – note 24 d)</i>	Provisions liées au personnel b)	Autres b)	Total
Au 1 ^{er} janvier 2010	149 \$	70 \$	150 \$	21 \$	390 \$
Ajout	22	12	70	20	124
Reprise	—	—	(8)	(3)	(11)
Effet des intérêts	—	4	—	—	4
Usage	(67)	(1)	(107)	(6)	(181)
Au 31 décembre 2010	104 \$	85 \$	105 \$	32 \$	326 \$
Au 30 juin 2011	91 \$	87 \$	69 \$	48 \$	295 \$
Ajout	—	—	4	15	19
Reprise	—	—	(5)	(2)	(7)
Effet des intérêts	—	1	—	—	1
Usage	(4)	—	(35)	(2)	(41)
Au 30 septembre 2011	87 \$	88 \$	33 \$	59 \$	267 \$
Au 1 ^{er} janvier 2011	104 \$	85 \$	105 \$	32 \$	326 \$
Ajout	—	—	13	40	53
Reprise	—	—	(15)	(7)	(22)
Effet des intérêts	—	3	—	—	3
Usage	(17)	—	(70)	(6)	(93)
Au 30 septembre 2011	87 \$	88 \$	33 \$	59 \$	267 \$
Courantes	147 \$	3 \$	137 \$	12 \$	299 \$
Non courantes	2	67	13	9	91
Au 1 ^{er} janvier 2010	149 \$	70 \$	150 \$	21 \$	390 \$
Courantes	— \$	3 \$	95 \$	24 \$	122 \$
Non courantes	104	82	10	8	204
Au 31 décembre 2010	104 \$	85 \$	105 \$	32 \$	326 \$
Courantes	— \$	3 \$	33 \$	38 \$	74 \$
Non courantes	87	85	—	21	193
Au 30 septembre 2011	87 \$	88 \$	33 \$	59 \$	267 \$

Réglementation

Le CRTC a publié la Décision de télécom 2002-34 et la Décision de télécom 2002-43 qui se sont traduites par la création de comptes de report pour les zones de desserte autres que celles à coût élevé. Le compte de report résulte de l'exigence du CRTC que la société reporte la constatation au compte de résultat et à l'état des autres éléments du résultat global d'une partie de l'argent reçu relativement aux services de base résidentiels dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé. Afin d'éliminer le passif au titre du compte de report, la société devra : étendre les services à large bande dans les territoires desservis par les entreprises de services locaux titulaires jusqu'aux collectivités rurales et éloignées; faciliter l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunications; distribuer, sous forme de rabais aux clients de services résidentiels locaux dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé, le solde du compte de report. Le CRTC a rendu sa décision finale sur l'utilisation du compte de report en août 2010. Cette décision exigeait que des remises de 54 millions de dollars soient distribuées au plus tard en février 2011 aux clients et que le solde de 111 millions de dollars soit appliqué à la prestation de services à large bande et à des initiatives pour les personnes handicapées, deux mesures qui doivent être terminées d'ici 2014. Les montants utilisés, devant faire l'objet d'un rabais au cours des 12 prochains mois ou être appliqués au cours des 12 prochains mois, sont reflétés dans le tableau ci-dessus au poste « Usage ».

Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Comme il est expliqué plus en détail à la note 2 e), la société constate les passifs liés à la mise hors service d'immobilisations corporelles lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale des actifs en question. La société prévoit que les sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers auront lieu aux alentours des dates où ces actifs non courants sont mis hors service.

Provisions liées au personnel

Les provisions liées au personnel ont principalement trait aux activités de restructuration [comme il est expliqué plus loin à la note 18 b) qui suit]. Le moment où auront lieu les sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers est essentiellement de nature à court terme.

Autres

La provision pour autres éléments comprend les provisions au titre des litiges, des activités de restructuration liées à des personnes qui ne sont pas des employés [comme il est expliqué plus loin à la note 18 b) qui suit] et de la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition d'entreprises. Comme il est mentionné plus loin à la note 21 c), la société fait l'objet d'un certain nombre de litiges et elle est au courant de certains litiges éventuels à son égard. En ce qui concerne les litiges, la société a établi des provisions, lorsque celles-ci sont justifiées, après avoir tenu compte de l'évaluation juridique, de l'information dont elle dispose actuellement et de la possibilité d'avoir recours à des contrats d'assurance ou autres. Le moment où auront lieu les sorties de trésorerie connexes liées aux réclamations juridiques ne peut être raisonnablement déterminé. Comme il est indiqué plus en détail à la note 16 e), la société a comptabilisé un passif pour la contrepartie éventuelle ayant trait à l'acquisition d'une participation financière initiale de 29,99 % dans Transactel (Barbados) Inc. en décembre 2008. Les sorties de trésorerie de la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition d'entreprises devraient avoir lieu au premier semestre de 2012. La société prévoit que les sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers surviendront sur une période indéterminée s'échelonnant sur plusieurs années.

b) Restructuration

Les provisions liées au personnel et les autres provisions, indiquées à la note 18 a) précédente, comprennent les montants concernant les activités de restructuration. En 2011, les activités de restructuration comprenaient les initiatives d'efficacité opérationnelle suivantes :

- simplification ou automatisation des processus pour réaliser des efficacités opérationnelles, ce qui comprend des réductions de l'effectif;
- simplification des structures organisationnelles au moyen du regroupement des fonctions et de la réduction des paliers au sein de l'organisation;
- regroupement des biens immobiliers abritant les services administratifs, afin de créer une plus petite empreinte environnementale en favorisant le travail mobile, en encourageant la diminution des déplacements intervilles, et en réduisant les déplacements quotidiens vers le lieu de travail et l'utilisation des biens immobiliers, ce qui comprend les locaux vacants;
- mise hors service des produits et services non rentables;
- optimisation des activités d'impartition et de délocalisation des processus d'affaires vers les centres d'appels internationaux de la société.

Trimestres clos les 30 septembre (en millions)	2011			2010		
	À l'égard du personnel ¹	Autres ¹	Total ¹	Provisions liées au personnel ¹	Autres ¹	Total ¹
Coûts de restructuration						
Ajout						
Effectif						
Départs volontaires	4 \$	— \$	4 \$	11 \$	— \$	11 \$
Départs non volontaires	—	—	—	6	—	6
Autres	—	4	4	—	1	1
Reprise						
Effectif						
Départs volontaires	(5)	—	(5)	—	—	—
Départs non volontaires	—	—	—	(1)	—	(1)
	(1)	4	3	16	1	17
Usage						
Effectif						
Départs volontaires	32	—	32	4	—	4
Départs non volontaires et autres	5	—	5	8	—	8
Autres	—	1	1	—	—	—
	37	1	38	12	—	12
Charges supérieures (inférieures) aux décaissements	(38)	3	(35)	4	1	5
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration						
Solde au début	71	21	92	83	—	83
Solde à la fin	33 \$	24 \$	57 \$	87 \$	1 \$	88 \$

1. Les transactions et les soldes compris dans cette colonne sont inclus dans les transactions et les soldes compris dans les colonnes portant le même sous-titre à la note 18 a) et sont, par conséquent, un sous-ensemble de ces transactions et soldes.

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre (en millions)	2011			2010		
	À l'égard du personnel ¹	Autres ¹	Total ¹	Provisions liées au personnel ¹	Autres ¹	Total ¹
Coûts de restructuration						
Ajout						
Effectif						
Départs volontaires	8 \$	— \$	8 \$	25 \$	— \$	25 \$
Départs non volontaires	4	—	4	19	—	19
Autres	—	12	12	—	1	1
Reprise						
Effectif						
Départs volontaires	(5)	—	(5)	—	—	—
Départs non volontaires	—	—	—	(3)	—	(3)
	7	12	19	41	1	42
Usage						
Effectif						
Départs volontaires	43	—	43	35	—	35
Départs non volontaires et autres	26	—	26	53	—	53
Autres	—	4	4	—	1	1
	69	4	73	88	1	89
Charges supérieures (inférieures) aux décaissements	(62)	8	(54)	(47)	—	(47)
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration						
Solde au début	95	16	111	134	1	135
Solde à la fin	33 \$	24 \$	57 \$	87 \$	1 \$	88 \$

1. Les transactions et les soldes compris dans cette colonne sont inclus dans les transactions et les soldes compris dans les colonnes portant le même sous-titre à la note 18 a) et sont, par conséquent, un sous-ensemble de ces transactions et soldes.

Ces initiatives visaient à accroître la productivité opérationnelle à long terme et la compétitivité de la société. La société prévoit que la presque totalité des sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers aura lieu au cours des 12 prochains mois.

Le montant estimatif des coûts de restructuration de la société pour 2011 est d'environ 50 millions de dollars.

19 dette à long terme

a) Éléments de la dette à long terme

(en millions de dollars)			Au 30 septembre 2011	Au 31 décembre 2010	Au 1 ^{er} janvier 2010
Série	Taux d'intérêt	Échéance			
Billets de TELUS Corporation					
US ²	8,00 % ¹	Juin 2011	— \$	736 \$	1 411 \$
CB	5,00 % ¹	Juin 2013	299	299	299
CC	4,50 % ¹	Mars 2012	300	300	299
CD	4,95 % ¹	Mars 2017	692	691	690
CE	5,95 % ¹	Avril 2015	498	498	498
CF	4,95 % ¹	Mai 2014	698	698	697
CG	5,05 % ¹	Décembre 2019	991	990	989
CH	5,05 % ¹	Juillet 2020	993	992	—
CI	3,65 % ¹	Mai 2016	595	—	—
			5 066	5 204	4 883
Papier commercial de TELUS Corporation					
	1,26 %	Jusqu'en janvier 2012	760	104	467
Débentures de TELUS Communications Inc.					
1	12,00 % ¹	Mai 2010	—	—	50
2	11,90 % ¹	Novembre 2015	124	124	124
3	10,65 % ¹	Juin 2021	174	174	173
5	9,65 % ¹	Avril 2022	245	245	245
B	8,80 % ¹	Septembre 2025	198	198	198
			741	741	790
Obligations hypothécaires de premier rang de TELUS Communications Inc.					
U	11,50 % ¹	Juillet 2010	—	—	30
Contrats de location-financement conclus à divers taux d'intérêt allant de 2,45 % à 5,30 % et échéant à diverses dates jusqu'en mai 2013					
			1	7	2
Dette à long terme			6 568	6 056	6 172
Moins : tranche à court terme			1 062	847	549
Tranche à long terme de la dette à long terme			5 506 \$	5 209 \$	5 623 \$

1. Les intérêts sont payables semestriellement.

2. La valeur nominale des billets s'établit à néant (741 millions de dollars US au 31 décembre 2010; 1 348 millions de dollars US au 1^{er} janvier 2010).

b) Billets de TELUS Corporation

Les billets sont des obligations de premier rang non garanties et non subordonnées de la société qui ont égalité de rang de paiement avec toute obligation non garantie et non subordonnée existante ou future de la société et ont priorité de paiement sur toute dette subordonnée existante ou future de la société, mais sont réellement subordonnées à toute obligation existante ou future des filiales de la société, ou garantie par ces dernières.

Les actes de fiducie régissant les billets contiennent certaines clauses restrictives qui, entre autres, limitent la capacité de TELUS et de certaines de ses filiales de donner des garanties à l'égard de la dette, d'effectuer des transactions de vente et de cession-bail, et de contracter de nouvelles dettes.

Série	Émis en	Prix d'émission	Montant nominal en capital		Écart de la valeur actuelle de rachat (points de base) ¹
			Émis initialement	En circulation à la date de l'état financier	
Billets à 5,00 % de série CB	Mai 2006	998,80 \$	300 M\$	300 M\$	16
Billets à 4,50 % de série CC	Mars 2007	999,91 \$	300 M\$	300 M\$	15
Billets à 4,95 % de série CD	Mars 2007	999,53 \$	700 M\$	700 M\$	24
Billets à 5,95 % de série CE ²	Avril 2008	998,97 \$	500 M\$	500 M\$	66
Billets à 4,95 % de série CF ²	Mai 2009	999,96 \$	700 M\$	700 M\$	71
Billets à 5,05 % de série CG ²	Décembre 2009	994,19 \$	1,0 G\$	1,0 G\$	45,5
Billets à 5,05 % de série CH ²	Juillet 2010	997,44 \$	1,0 G\$	1,0 G\$	47
Billets à 3,65 % de série CI ²	Mai 2011	996,29 \$	600 M\$	600 M\$	29,5

1. Les billets sont remboursables par anticipation en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, au gré de la société, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. Le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de l'écart de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation.

2. La société doit faire une offre de rachat de ces billets de série à un prix correspondant à 101 % de leur montant en capital majoré de l'intérêt couru et impayé à la date de rachat à la survenance d'un événement déclencheur de changement de contrôle, comme il est décrit dans l'acte de fiducie supplémentaire.

Le 27 juillet 2010, la société a exercé son droit de remboursement par anticipation, le 2 septembre 2010, d'une partie de ses billets en dollars américains échéant en 2011 émis dans le public, pour un montant de 607 millions de dollars US. La perte liée au remboursement par anticipation, laquelle comprenait la perte découlant du règlement anticipé des contrats de swaps de devises connexes, s'est chiffrée à 52 millions de dollars.

Le 1^{er} décembre 2009, la société a exercé son droit de remboursement par anticipation, le 31 décembre 2009, d'une partie de ses billets en dollars américains échéant en 2011 émis dans le public, pour un montant de 577 millions de dollars US. La perte liée au remboursement par anticipation, laquelle comprenait la perte découlant du règlement anticipé des contrats de swaps de devises connexes, s'est chiffrée à 99 millions de dollars.

Contrats de swaps de devises échéant en 2011 : À l'égard des billets en dollars américains échéant en 2011, d'un montant total de néant (un montant total de 0,7 milliard de dollars US au 31 décembre 2010; un montant total de 1,3 milliard de dollars US au 1^{er} janvier 2010), la société a conclu des contrats de swaps de devises, qui convertissent de fait les remboursements de capital et les obligations en matière d'intérêts en obligations en dollars canadiens assorties d'un taux d'intérêt fixe effectif de 8,493 % et d'un taux de change fixe économique effectif de 1,5327 \$.

Les contreparties des contrats de swap étaient des institutions financières très bien cotées, et la société ne prévoyait pas de non-exécution. TELUS n'avait pas demandé de garanties ni autres sûretés des contreparties en raison de l'évaluation qu'elle avait faite de leur solvabilité.

La société convertit en dollars canadiens les éléments tels que les billets en dollars américains au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les contrats de swap au 30 septembre 2011 comprenaient un passif dérivé net de néant (404 millions de dollars au 31 décembre 2010; 721 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010), comme il est présenté à la note 4 h). La valeur de l'actif net des contrats de swap a augmenté (diminué) à mesure que le taux de change à la date de l'état de la situation financière augmentait (diminuait) le montant correspondant en dollars canadiens des billets en dollars américains.

c) Facilité de crédit de TELUS Corporation

Le 2 mars 2007, TELUS Corporation a conclu une nouvelle facilité de crédit bancaire de 2,0 milliards de dollars avec un consortium d'institutions financières. La nouvelle facilité de crédit bancaire se compose d'une facilité de crédit renouvelable d'un montant de 2,0 milliards de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) venant à échéance le 1^{er} mai 2012, devant servir aux fins générales de la société, notamment à appuyer le papier commercial.

La facilité de crédit de TELUS Corporation, qui vient à échéance le 1^{er} mai 2012, est non garantie et porte intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux d'acceptation bancaire ou au taux interbancaire offert à Londres (« TIOL ») (tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit comporte les déclarations, les garanties et les clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios financiers mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, la société ne peut laisser son ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie opérationnels excéder 4,0:1 et son ratio des flux de trésorerie opérationnels sur les charges d'intérêts doit être inférieur à 2,0:1, selon le sens donné à chacun de ces ratios en vertu de la facilité de crédit.

Le 19 juin 2009, TELUS Corporation a conclu une facilité de crédit renouvelable modifiée de 300 millions de dollars avec un consortium d'institutions financières, venant à échéance le 31 décembre 2010; au cours du trimestre clos le 30 septembre 2010, la société a exercé son droit d'annuler la facilité dans sa totalité. La facilité de crédit était non garantie et portait intérêt au taux préférentiel ou au taux d'acceptation bancaire (tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables.

L'accès continu à la facilité de crédit de TELUS Corporation n'est pas assujéti au maintien par TELUS Corporation d'une cote de solvabilité en particulier.

(en millions)	Au 30 septembre 2011	Au 31 décembre 2010	Au 1 ^{er} janvier 2010		
	1 ^{er} mai 2012	1 ^{er} mai 2012	1 ^{er} mai 2012	31 décembre 2010	Total
Facilité de crédit renouvelable venant à échéance le					
Montant net disponible	1 127 \$	1 779 \$	1 410 \$	300 \$	1 710 \$
Lettres de crédit émises, mais non utilisées	112	117	123	—	123
Garantie du papier commercial	761	104	467	—	467
Montant brut disponible	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	300 \$	2 300 \$

Après le 30 septembre 2011, TELUS Corporation a conclu une nouvelle facilité de crédit bancaire de 2 milliards de dollars venant à échéance le 3 novembre 2016, avec un consortium d'institutions financières. Cette nouvelle facilité remplace la facilité de crédit consentie préexistante de la société avant son échéance en mai 2012. Les modalités de la nouvelle facilité sont essentiellement les mêmes que celles de la facilité qu'elle remplace.

d) Échéances de la dette à long terme

Les exigences prévues relatives aux remboursements sur la dette à long terme, comprenant les montants de couverture connexes et calculés en fonction de ces sommes impayées au 30 septembre 2011, pour chacun des cinq prochains exercices sont présentées dans le tableau suivant.

Exercices se clôturant les 31 décembre (en millions)	Toute la dette, sauf celle liée aux contrats de location-financement	Dette liée aux contrats de location-financement	Total
2011 (reste de l'exercice)	746 \$	1 \$	747 \$
2012	315	—	315
2013	300	—	300
2014	700	—	700
2015	625	—	625
Par la suite	3 924	—	3 924
Sorties de trésorerie futures à l'égard des remboursements de capital de la dette à long terme	6 610	1	6 611
Sorties de trésorerie futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires ¹	2 212	—	2 212
Échéances contractuelles non actualisées (note 4 c)	8 822 \$	1 \$	8 823 \$

1. Les sorties de trésorerie futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires pour le papier commercial et les montants prélevés sur les facilités de crédit de la société, le cas échéant, ont été calculés en fonction des taux en vigueur au 30 septembre 2011.

20 capitaux propres attribuables aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote

a) Capital social autorisé

Au 30 septembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2010, le capital social autorisé de la société comprenait un milliard d'actions sans valeur nominale de chacune des catégories suivantes : actions privilégiées de premier rang, actions privilégiées de second rang, actions ordinaires et actions sans droit de vote. Seuls les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de voter lors des assemblées générales de la société, chaque détenteur d'actions ordinaires pouvant exercer une voix par action ordinaire détenue à ces assemblées. Les actions sans droit de vote comportent des droits de conversion dans certains cas, notamment lorsque des modifications sont apportées aux règlements touchant les télécommunications, la radiocommunication et la radiodiffusion canadiennes de telle manière qu'aucune restriction ne s'applique aux non-Canadiens détenant des actions ordinaires de la société ou exerçant un contrôle sur celles-ci. Dans ce cas, les actionnaires ont le droit de convertir leurs actions sans droit de vote en actions ordinaires, à raison de une contre une, et la société a le droit d'exiger la conversion sur la même base de une contre une.

En ce qui concerne le paiement de dividendes et la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la société ou de toute autre distribution des actifs de la société entre ses actionnaires aux fins de la liquidation de ses affaires, l'ordre de priorité est le suivant : actions privilégiées de premier rang, actions privilégiées de second rang et, enfin, les actions ordinaires et les actions sans droit de vote à égalité de rang sans préférence ni distinction.

b) Régimes d'options sur actions

La société offre divers régimes d'options sur actions dans le cadre desquels les dirigeants et autres employés peuvent recevoir des options leur permettant d'acheter des actions sans droit de vote, à un prix correspondant à la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution; avant 2001, des options étaient aussi attribuées de la même façon relativement à des actions ordinaires. Avant 2002, des options visant l'achat d'actions sans droit de vote et d'actions ordinaires à un prix correspondant à la juste valeur de marché au moment de l'attribution étaient octroyées aux administrateurs. Les attributions d'options actuellement octroyées dans le cadre des régimes peuvent être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas sept ans à compter du moment de l'attribution; avant 2003, les attributions d'options sur actions étaient octroyées et étaient assorties de périodes d'exercice ne dépassant pas dix ans.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution des régimes d'options sur actions de la société.

Périodes closes le 30 septembre 2011	Trimestre		Période de neuf mois	
	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions
En cours, au début	10 843 615	39,18 \$	11 741 666	37,83 \$
Attribuées	19 270	49,33	1 500 979	46,59
Exercées ¹	(268 537)	38,89	(2 146 574)	37,39
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(202 189)	37,50	(616 796)	37,43
Éteintes et autres	(3 300)	34,88	(90 416)	34,40
En cours, à la fin	10 388 859	39,24 \$	10 388 859	39,24 \$

1. La valeur intrinsèque totale des attributions d'options sur actions exercées pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011 se chiffrait à 3 millions de dollars (reflétant un prix moyen pondéré aux dates d'exercice de 50,60 \$ l'action) et à 24 millions de dollars (reflétant un prix moyen pondéré aux dates d'exercice de 48,44 \$ l'action), respectivement.

Le tableau suivant présente le rapprochement du nombre d'options sur actions exercées et du nombre connexe d'actions sans droit de vote émises.

Périodes closes le 30 septembre 2011	Trimestre	Période de neuf mois
Actions sans droit de vote émises et pouvant être émises en vertu de l'exercice d'options sur actions	47 180	564 867
Actions sans droit de vote émises en vertu du choix de l'option de règlement en capitaux propres net liée aux attributions d'options sur actions	40 946	298 401
Incidence du choix de la société de régler les exercices d'attributions d'options sur actions au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net	180 411	1 283 306
Options sur actions exercées	268 537	2 146 574

Le tableau suivant répartit les options sur actions de la société en cours au 30 septembre 2011 selon leur prix d'exercice et leur durée.

Options en cours	Total					Options pouvant être exercées	
						Nombre d'actions	Prix moyen pondéré
Fourchette de prix des options							
Prix le plus bas	10,75 \$	24,00 \$	36,19 \$	54,45 \$	10,75 \$		
Prix le plus haut	16,15 \$	35,56 \$	54,27 \$	64,64 \$	64,64 \$		
Date d'échéance et nombre d'actions							
2011	—	190 718	—	—	190 718	190 718	24,01 \$
2012	76 200	283 370	243 630	—	603 200	603 200	36,23 \$
2013	—	—	831 226	48 036	879 262	863 357	43,71 \$
2014	—	—	41 135	879 239	920 374	915 504	56,49 \$
2015	—	23 755	1 677 154	—	1 700 909	1 677 154	43,87 \$
2016	—	2 108 362	—	—	2 108 362	—	— \$
2017	—	2 367 033	140 256	—	2 507 289	—	— \$
2018	—	—	1 478 745	—	1 478 745	—	— \$
	76 200	4 973 238	4 412 146	927 275	10 388 859	4 249 933	
Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	1,2	4,5	4,0	2,4	4,1		
Prix moyen pondéré	15,90 \$	31,61 \$	44,57 \$	56,76 \$	39,24 \$		
Valeur intrinsèque totale ¹ (en millions)	2 \$	86 \$	19 \$	— \$	107 \$		
Options pouvant être exercées							
Nombre d'actions	76 200	474 088	2 793 145	906 500	4 249 933		
Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	1,2	0,3	2,6	2,4	2,3		
Prix moyen pondéré	15,90 \$	30,91 \$	43,73 \$	56,75 \$	44,58 \$		
Valeur intrinsèque totale ¹ (en millions)	2 \$	9 \$	14 \$	— \$	25 \$		

1. La valeur intrinsèque totale est calculée en fonction du prix par action au 30 septembre 2011 qui s'établit à 48,85 \$ pour les actions sans droit de vote.

Au 30 septembre 2011, environ 28 millions d'actions sans droit de vote étaient réservées aux fins d'émission, sur le capital autorisé, dans le cadre des régimes d'options sur actions.

21 engagements et passifs éventuels

a) Concentration de la main-d'œuvre

En 2010, TELUS a entrepris des négociations collectives avec le Syndicat des travailleurs(euses) en télécommunications visant le renouvellement de la convention collective qui est venue à échéance le 19 novembre 2010; la convention qui est venue à échéance couvrait environ 31 % de l'effectif de la société au 31 décembre 2010.

Le 11 avril 2011, le Syndicat des travailleurs(euses) en télécommunications et la société ont conclu un accord de principe à l'égard d'une convention collective, qui a été soumis à la ratification des membres du Syndicat des travailleurs(euses) en télécommunications. Le 7 juin 2011, le Syndicat des travailleurs(euses) en télécommunications a annoncé que ses membres avaient accepté, dans le cadre d'un vote, l'accord de principe le 11 avril 2011. Les modalités de la nouvelle convention collective sont en vigueur à compter du 9 juin 2011 jusqu'au 31 décembre 2015; la convention couvrait environ 28 % de l'effectif de la société au 30 septembre 2011.

b) Obligations en matière d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la société peut fournir une indemnisation à l'égard de certaines transactions. Ces obligations en matière d'indemnisation prévoient différentes durées et il arrive souvent que les modalités ne soient pas explicitement définies. Le cas échéant, une obligation en matière d'indemnisation est enregistrée à titre de passif. Dans bien des cas, ces obligations en matière d'indemnisation ne comportent aucun plafond, et le montant maximal général en vertu de ces obligations en matière d'indemnisation ne peut pas être évalué de manière raisonnable. À l'exclusion des obligations enregistrées à titre de passif au moment où la transaction est effectuée, la société n'a jamais fait de paiement important en vertu de ces obligations en matière d'indemnisation.

En ce qui a trait à la cession, en 2001, des activités de TELUS liées aux annuaires, la société a accepté de prendre en charge une quote-part proportionnelle des frais accrus de publication des annuaires pour le nouveau propriétaire si l'augmentation découle d'un changement relatif aux exigences réglementaires applicables du CRTC. La quote-part de la société est de 40 % jusqu'en mai 2011 puis passera à 15 % pour les cinq dernières années se terminant en mai 2016. En outre, si une mesure du CRTC empêchait le propriétaire de réaliser les activités liées aux annuaires qui sont précisées dans l'entente, TELUS indemniserait le propriétaire à l'égard de toute perte subie par ce dernier.

Au 30 septembre 2011, la société n'avait constaté aucun passif en ce qui a trait à ses engagements d'indemnisation.

c) Réclamations et poursuites

Généralités

La société fait l'objet de diverses réclamations et poursuites (incluant des recours collectifs) visant des dommages-intérêts et d'autres compensations. Aussi, la société a reçu ou est au courant de certaines réclamations éventuelles (incluant les réclamations en matière de propriété intellectuelle concernant la contrefaçon) à son égard et, dans certains cas, à l'égard d'autres entreprises de services mobiles et des fournisseurs de services de télécommunications. Dans certaines instances, les questions en sont au stade préliminaire et la possibilité d'une responsabilité et l'importance d'une perte potentielle ne peuvent être déterminées actuellement de façon fiable. La société ne peut à l'heure actuelle prévoir avec certitude l'issue de ces réclamations, réclamations éventuelles et poursuites. Cependant, sous réserve des restrictions précédentes, la direction est d'avis, en vertu de l'évaluation juridique et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée de la société, sauf en ce qui concerne les éléments présentés qui suivent.

Recours collectif autorisé

En août 2004, un recours collectif a été intenté en vertu de la Class Actions Act (Saskatchewan) contre un certain nombre de fournisseurs de services mobiles, anciens ou existants, y compris la société. La poursuite allègue que chaque entreprise de télécommunications est en rupture de contrat et est allée à l'encontre du principe de concurrence, de la pratique commerciale, de même que des lois sur la protection du consommateur partout au Canada en ce qui a trait à la facturation de frais d'accès au système. La poursuite cherche à recouvrer des dommages directs et des dommages-intérêts exemplaires dont le montant est indéterminé. En septembre 2007, la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan a autorisé le recours collectif. En mars 2010, la société a obtenu l'autorisation d'interjeter appel de la décision autorisant le recours collectif. L'appel a été entendu en décembre 2010 et la cour ne s'était pas encore prononcée sur cette question. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les recours collectifs avec option de retrait en Saskatchewan, le conseil des plaignants a demandé l'autorisation d'un nouveau recours collectif national en Saskatchewan faisant essentiellement les mêmes allégations. Cette demande

a été suspendue par le tribunal en décembre 2009 pour abus de procédure à la demande des plaignants, sous réserve de changements futurs dans les circonstances. En mars 2010, les plaignants ont présenté une demande afin d'interjeter appel de cette décision de suspension. La société croit qu'elle dispose d'une bonne défense à l'égard de ces deux recours.

Des recours similaires ont également été présentés par l'avocat des plaignants, ou au nom de ce dernier, dans d'autres provinces.

Si le dénouement final de ces poursuites se révélait différent des évaluations et des hypothèses de la direction, cela pourrait donner lieu à un ajustement significatif à la situation financière de la société et aux résultats de ses activités; les évaluations et les hypothèses de la direction supposent qu'une estimation fiable des risques courus ne peut être faite à cette étape préliminaire des poursuites.

Recours collectifs non autorisés

Les recours collectifs non autorisés contre la société comprennent un recours collectif intenté en 2008 en Saskatchewan (des recours similaires ayant également été présentés par l'avocat des plaignants en Alberta) alléguant, entre autres, que les entreprises de télécommunications canadiennes, y compris la société, n'ont pas fourni au public un avis approprié relativement aux frais liés au service 9-1-1 et qu'elles ont de façon trompeuse fait passer ces frais pour des frais gouvernementaux. L'autre recours collectif intenté aussi en 2008 en Ontario allègue que la société a présenté de manière inexacte sa pratique visant à « arrondir » le temps d'antenne des téléphones mobiles à la minute la plus près et de facturer en fait pour la minute entière. Les plaignants de ces recours cherchent à recouvrer des dommages directs et des dommages-intérêts exemplaires et d'autres compensations. La société évalue le bien-fondé de ces poursuites, mais la possibilité d'une responsabilité et l'importance d'une perte potentielle ne peuvent être déterminées pour l'instant de façon fiable.

Réclamations en matière de propriété intellectuelle

Les réclamations et les réclamations éventuelles reçues par la société comprennent un avis de demande en poursuite portant sur certains produits mobiles utilisés sur le réseau de la société qui violeraient deux brevets de tiers. La société évalue le bien-fondé de cette poursuite, mais la possibilité d'une responsabilité et l'importance d'une perte potentielle ne peuvent être déterminées pour l'instant de façon fiable.

22 transactions entre parties liées

a) Participations dans d'importantes entités contrôlées

		Au 30 septembre 2011	Au 31 décembre 2010	Au 1 ^{er} janvier 2010
	Pays dans lequel elles ont été constituées	Pourcentage d'actions détenues par la société mère immédiate		
Entité mère				
TELUS Corporation	Canada			
Entités contrôlées				
TELUS Communications Inc.	Canada	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SOCIÉTÉ TÉLÉ-MOBILE	Canada	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Société TELUS Communications	Canada	100,00 %	100,00 %	100,00 %

b) Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la société, à savoir le conseil d'administration et l'équipe de la haute direction, ont le pouvoir et la responsabilité de superviser, de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la société.

La charge de rémunération totale pour les principaux dirigeants et la composition de celle-ci se résument comme suit :

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2011	2010	2011	2010
Avantages à court terme	2 \$	2 \$	6 \$	7 \$
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	1	1	3	3
Rémunération fondée sur des d'actions ¹	2	5	10	13
	5 \$	8 \$	19 \$	23 \$

1. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011, la rémunération fondée sur des actions ne comprend pas un montant de néant (montant de 2 \$ en 2010) et de 1 \$ (5 \$ en 2010), respectivement, relatif à l'incidence des dérivés utilisés pour gérer la charge de rémunération fondée sur des actions [note 13 b), c].

Comme il est indiqué à la note 13, la société a effectué des attributions de rémunération fondée sur des actions pour les exercices 2011 et 2010. Étant donné que la plupart de ces attributions sont des attributions comportant des droits d'acquisition en bloc ou graduelle, la charge sera constatée proportionnellement sur un certain nombre d'exercices et, par conséquent, seulement une partie des attributions de l'exercice 2011 et de l'exercice 2010 est comprise dans les montants présentés dans le tableau précédent.

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2011	2010	2011	2010
Total de la juste valeur à la date d'attribution des éléments suivants :				
Options sur actions attribuées	— \$	— \$	— \$	3 \$
Unités d'actions restreintes attribuées	—	—	15	7
	— \$	— \$	15 \$	10 \$

Le total des montants de passif au titre des attributions de rémunération fondée sur des actions aux principaux dirigeants se résume comme suit :

(en millions)	Au 30 septembre 2011	Au 31 décembre 2010	Au 1 ^{er} janvier 2010
Unités d'actions restreintes	15 \$	7 \$	5 \$
Option de règlement en espèces net pour les options sur actions	—	3	2
Droits différés à la valeur d'actions ¹	20	18	12
	35 \$	28 \$	19 \$

1. Le régime d'options d'achat d'actions et de rémunération en actions à l'intention des administrateurs de la société prévoit qu'en plus de recevoir une attribution d'actions annuelle pour ce qui est des droits différés à la valeur d'actions, un administrateur peut choisir de recevoir sa provision annuelle d'administrateur et ses jetons de présence aux réunions en droits différés à la valeur d'actions, en actions sans droits de vote ou en espèces. Les droits différés à la valeur d'actions donnent aux administrateurs le droit de recevoir un nombre spécifique d'actions de TELUS ou un paiement en espèces calculé en fonction de la valeur des actions ordinaires et des actions sans droit de vote de TELUS. Les droits différés à la valeur d'actions sont payés et expirent lorsqu'un administrateur cesse d'être administrateur pour une raison quelconque; au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011, un montant de 3 \$ (néant en 2010) a été payé.

Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2011, les principaux dirigeants ont exercé 5 548 options sur actions (117 509 options sur actions en 2010) qui avaient une valeur intrinsèque de moins de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2010) au moment de l'exercice, reflétant un prix moyen pondéré à la date de l'exercice de 50,35 \$ (43,27 \$ en 2010). Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2011, les principaux dirigeants ont exercé 469 558 options sur actions (155 309 options sur actions en 2010) qui avaient une valeur intrinsèque de 6 millions de dollars (2 millions de dollars en 2010) au moment de l'exercice, reflétant un prix moyen pondéré à la date de l'exercice de 49,36 \$ (42,20 \$ en 2010).

Les principaux dirigeants de la société reçoivent des services de communication de la part de la société, qui sont non significatifs et de nature privée.

Les contrats de travail conclus avec les membres de l'équipe de leadership de la direction prévoient généralement des indemnités de départ si un membre de la haute direction est congédié sans motif valable qui sont les suivantes : 18 mois de salaire de base (24 mois pour le chef de la direction et le chef des finances), les avantages et l'accumulation d'années de service ouvrant droit à pension en remplacement du préavis et 50 % du salaire de base en remplacement de la prime en espèces annuelle (à l'exception du chef de la direction qui recevrait le double de la moyenne des primes en espèces annuelles des trois dernières années). En cas de changement de contrôle (tel qu'il est défini), les membres de l'équipe de la haute direction n'auront pas droit à un traitement différent de celui qui est réservé aux employés de la société en ce qui concerne la rémunération fondée sur des actions dont les droits ne sont pas acquis, à l'exception de la rémunération fondée sur des actions du chef de la direction dont les droits s'ils ne sont pas acquis, le deviendraient immédiatement.

c) Transactions impliquant des régimes de retraite à prestations définies

Au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2011 et 2010, la société a fourni des services de gestion et d'administration relativement à ses régimes de retraite à prestations définies; les charges liées à ces services ont été comptabilisées selon la méthode du recouvrement des coûts et elles se sont chiffrées à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2010) et à 4 millions de dollars (5 millions de dollars en 2010), respectivement.

Au cours des trimestres et des périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2011 et 2010, la société a versé des cotisations à ses régimes de retraite à prestations définies, comme il est présenté dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

23 informations financières supplémentaires

a) État de la situation financière

(en millions)	Au 30 septembre 2011	Au 31 décembre 2010	Au 1 ^{er} janvier 2010
Débiteurs (ajusté – note 24 d)			
Créances clients	1 092 \$	1 142 \$	1 057 \$
Montants courus à recevoir – clients	122	102	103
Provision pour créances douteuses	(37)	(41)	(59)
	1 177	1 203	1 101
Montants courus à recevoir – autres	163	113	93
Autres	3	2	1
	1 343 \$	1 318 \$	1 195 \$
Stocks¹			
Appareils mobiles, pièces et accessoires	296 \$	236 \$	226 \$
Autres	68	47	44
	364 \$	283 \$	270 \$
Autres actifs non courants (ajusté – note 24 d)			
Actif au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite	22 \$	179 \$	251 \$
Autres	61	56	35
	83 \$	235 \$	286 \$
Créditeurs et charges à payer (ajusté – note 24 d)			
Charges à payer	518 \$	555 \$	520 \$
Paie et autres charges salariales connexes	331	304	272
Charge à payer pour l'option de règlement en espèces net liée aux attributions d'options sur actions (note 13 b)	7	18	14
	856	877	806
Dettes fournisseurs	394	448	382
Intérêts à payer	90	73	60
Autres	65	79	88
	1 405 \$	1 477 \$	1 336 \$
Facturation par anticipation et dépôts de clients (ajusté – note 24 d)			
Facturation par anticipation	562 \$	536 \$	470 \$
Comptes de report réglementaires	21	62	—
Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	32	35	40
Dépôts des clients	27	25	20
	642 \$	658 \$	530 \$
Autres passifs non courants (ajusté – note 24 d)			
Passifs dérivés (note 4 h)	— \$	— \$	721 \$
Passif au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite	570	423	356
Autres	160	152	170
	730	575	1 247
Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	60	67	80
Profit différé sur les transactions de cession-bail de bâtiments	3	7	7
	793 \$	649 \$	1 334 \$

1. Le coût des biens vendus pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2011 était de 376 \$ (225 \$ en 2010) et de 1 073 \$ (806 \$ en 2010), respectivement.

b) Information supplémentaire sur les flux de trésorerie

Périodes closes les 30 septembre (en millions)	Trimestres		Périodes de neuf mois	
	2011	2010	2011	2010
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement				
Débiteurs	36 \$	(50) \$	5 \$	(36) \$
Stocks	(43)	(53)	(80)	44
Charges payées d'avance	47	54	(86)	(58)
Créditeurs et charges à payer	56	194	(81)	73
Impôt sur le bénéfice et autres impôts à recevoir et à payer, montant net	(25)	(44)	(113)	(357)
Facturation par anticipation et dépôts de clients	8	28	(16)	43
Provisions	(36)	48	(58)	(10)
	43 \$	177 \$	(429) \$	(301) \$
Émission de titres de créance à long terme				
Papier commercial de TELUS Corporation	700 \$	445 \$	2 510 \$	2 198 \$
Autres	—	1 000	600	1 000
	700 \$	1 445 \$	3 110 \$	3 198 \$
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme				
Papier commercial de TELUS Corporation	(919) \$	(797) \$	(1 854) \$	(2 493) \$
Autres	(2)	(979)	(1 139)	(1 029)
	(921) \$	(1 776) \$	(2 993) \$	(3 522) \$
Intérêts (versés)				
Montant (payé) à l'égard des charges d'intérêts	(62) \$	(58) \$	(268) \$	(283) \$
Montant (payé) à l'égard de la perte liée au remboursement par anticipation de titres de créance à long terme	—	(52)	—	(52)
	(62) \$	(110) \$	(268) \$	(335) \$

24 explication de la transition aux IFRS de l'IASB

a) Généralités

La date de la transition aux IFRS de l'IASB pour la société est le 1^{er} janvier 2010 et sa date d'adoption de ces normes est le 1^{er} janvier 2011. Les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2010 de la société sont les derniers états présentés au moyen des PCGR antérieurs non conformes aux IFRS de l'IASB.

Il n'existe aucune certitude que l'International Accounting Standards Board ne publiera pas d'autres prises de position, et que le Conseil des normes comptables du Canada adoptera d'autres prises de position avant que la société ne prépare ses états financiers consolidés au 31 décembre 2011, et que les normes appliquées aux fins de la préparation des notes secondaires ci-dessous ne différeront pas de celles qui serviront à préparer les états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

b) Choix d'exemptions

La Norme internationale d'information financière 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, établit les procédures que la société doit suivre au moment de son adoption des IFRS de l'IASB pour la première fois, aux fins de la préparation de ses états financiers consolidés. La société doit déterminer ses méthodes comptables en vertu des IFRS de l'IASB au 31 décembre 2011, et elle doit, en général, appliquer celles-ci de manière rétrospective pour établir l'état de la situation financière d'ouverture en vertu des IFRS de l'IASB à sa date de transition, soit le 1^{er} janvier 2010. Cette norme permet certaines exemptions facultatives à ce principe général. Ces exemptions sont présentées ci-dessous avec une description dans chaque cas de l'exemption adoptée par la société.

Exemption	Exemption choisie?	Commentaires
Regroupements d'entreprises	Oui	Selon leur incidence sur la société, tels qu'ils ont été adoptés, les PCGR du Canada antérieurs à 2011 concernant les regroupements d'entreprises, la consolidation des états financiers et les participations ne donnant pas le contrôle ont été alignés sur les IFRS de l'IASB avec prise d'effet le 1 ^{er} janvier 2009; les regroupements d'entreprises effectués avant cette date seront évalués d'une façon différente.
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	Oui	La société a choisi d'appliquer la norme IFRS de l'IASB pertinente (Norme internationale d'information financière 2, <i>Paiement fondé sur des actions</i>) uniquement aux attributions d'options sur actions effectuées après 2001 et aux modifications apportées aux attributions d'options sur actions en cours après 2001 (ce qui n'entraîne aucune différence par rapport à l'application antérieure des PCGR du Canada antérieurs à 2011).
Juste valeur ou réévaluation en tant que coût présumé	Non	La société a choisi d'évaluer ses immobilisations corporelles et ses immobilisations incorporelles selon la méthode du coût historique (se reporter à la note 2 e).
Contrats de location	Non	Selon leur incidence sur la société, tels qu'ils ont été adoptés, les PCGR du Canada antérieurs à 2011 concernant les contrats de location ont été alignés sur les IFRS de l'IASB.
Avantages du personnel	Oui	La société a choisi de comptabiliser les écarts actuariels cumulés non amortis, le coût des services passés et les obligations et actifs transitoires à la date de transition à titre d'ajustement apporté aux bénéficiaires non distribués à cette date.
Écarts de change cumulés	Oui	La société a choisi d'appliquer la norme IFRS de l'IASB pertinente (Norme internationale d'information financière 21, <i>Effets des variations des cours des monnaies étrangères</i>) prospectivement, avec prise d'effet à la date de transition aux IFRS de l'IASB en raison de son incidence négligeable et considérera les écarts de change cumulés comme égaux à néant à la même date.
Actifs et passifs de filiales, d'entreprises associées et de coentreprises	Non	À titre d'entité consolidée, la société a simultanément effectué la première application des IFRS de l'IASB.
Instruments financiers composés	Non	Selon leur incidence sur la société, tels qu'ils ont été adoptés, les PCGR du Canada antérieurs à 2011 concernant les instruments financiers composés ont été alignés sur les IFRS de l'IASB.
Désignation d'instruments financiers comptabilisés antérieurement	Non	La société n'a pas redésigné ses instruments financiers comptabilisés antérieurement.
Évaluation à la juste valeur d'actifs financiers ou de passifs financiers lors de leur comptabilisation initiale	Non	Selon leur incidence sur la société, tels qu'ils ont été adoptés, les PCGR du Canada antérieurs à 2011 concernant l'évaluation à la juste valeur d'actifs financiers ou de passifs financiers ont été alignés sur les IFRS de l'IASB.
Passifs relatifs au démantèlement inclus dans le coût d'une immobilisation corporelle	Oui	La société a choisi d'appliquer la norme IFRS de l'IASB pertinente (Interprétation IFRIC 1, <i>Variation des passifs existants relatifs au démantèlement ou à la remise en état et des autres passifs similaires</i>) prospectivement, avec prise d'effet à la date de transition aux IFRS de l'IASB, en raison de son incidence négligeable.
Coûts d'emprunt	Oui	La société a choisi d'appliquer la norme IFRS de l'IASB pertinente (Norme internationale d'information financière 23, <i>Coûts d'emprunt</i>) prospectivement, avec prise d'effet à la date de transition aux IFRS de l'IASB, en raison de son incidence négligeable.

c) Rapprochements – comptes consolidés de résultat et états consolidés des autres éléments du résultat global

Les principes comptables généralement reconnus exigent que le résultat global de la société présenté antérieurement à la fin du plus récent exercice clos soit rapproché des montants qui auraient été présentés si on avait appliqué les IFRS de l'IASB; le rapprochement correspondant est aussi exigé pour les périodes intermédiaires présentées à titre comparatif. Le tableau suivant présente les rapprochements à l'égard du résultat global pour les périodes requises.

(en millions, sauf les montants par action)	Trimestre clos le 30 septembre 2010			Période de neuf mois close le 30 septembre 2010			Exercice clos le 31 décembre 2010		
	Tel que présenté antérieurement	Incidence de la transition aux IFRS de l'IASB	Tel qu'ajusté	Tel que présenté antérieurement	Incidence de la transition aux IFRS de l'IASB	Tel qu'ajusté	Tel que présenté antérieurement	Incidence de la transition aux IFRS de l'IASB	Tel qu'ajusté
PRODUITS OPÉRATIONNELS	2 455 \$	(2 455) \$	— \$	7 228 \$	(7 228) \$	— \$	9 779 \$	(9 779) \$	— \$
Services	—	2 307	2 307	—	6 794	6 794	—	9 131	9 131
Équipement	—	139	139	—	405	405	—	611	611
	2 455	(9)	2 446	7 228	(29)	7 199	9 779	(37)	9 742
Autres produits opérationnels	—	15	15	—	39	39	—	50	50
	2 455	6	2 461	7 228	10	7 238	9 779	13	9 792
CHARGES OPÉRATIONNELLES									
Activités	1 501	(1 501)	—	4 390	(4 390)	—	6 062	(6 062)	—
Coûts de restructuration	17	(17)	—	42	(42)	—	74	(74)	—
Achat de biens et services	—	1 036	1 036	—	3 001	3 001	—	4 236	4 236
Charge au titre des avantages du personnel	—	484	484	—	1 428	1 428	—	1 906	1 906
Amortissement des immobilisations corporelles	332	1	333	993	4	997	1 333	6	1 339
Amortissement des immobilisations incorporelles	100	—	100	299	—	299	402	—	402
	1 950	3	1 953	5 724	1	5 725	7 871	12	7 883
BÉNÉFICE OPÉRATIONNEL	505	3	508	1 504	9	1 513	1 908	1	1 909
Autres charges, montant net	7	(7)	—	21	(21)	—	32	(32)	—
Coûts de financement	182	3	185	408	9	417	510	12	522
BÉNÉFICE AVANT IMPÔT	316	7	323	1 075	21	1 096	1 366	21	1 387
Impôt sur le bénéfice	69	3	72	264	6	270	328	7	335
BÉNÉFICE NET	247	4	251	811	15	826	1 038	14	1 052
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL									
Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat									
Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie	35	—	35	54	—	54	54	—	54
Écart de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger	3	—	3	2	—	2	—	—	—
	38	—	38	56	—	56	54	—	54
Élément qui ne sera jamais ultérieurement reclassé en résultat									
Écarts actuariels au titre des régimes de retraite à prestations définies du personnel	—	200	200	—	(17)	(17)	—	(214)	(214)
	38	200	238	56	(17)	39	54	(214)	(160)
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	285 \$	204 \$	489 \$	867 \$	(2) \$	865 \$	1 092 \$	(200) \$	892 \$
BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :									
Actions ordinaires et actions sans droit de vote	246 \$	4 \$	250 \$	808 \$	15 \$	823 \$	1 034 \$	14 \$	1 048 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	1	—	1	3	—	3	4	—	4
	247 \$	4 \$	251 \$	811 \$	15 \$	826 \$	1 038 \$	14 \$	1 052 \$
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL ATTRIBUABLE AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :									
Actions ordinaires et actions sans droit de vote	284 \$	204 \$	488 \$	864 \$	(2) \$	862 \$	1 088 \$	(200) \$	888 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	1	—	1	3	—	3	4	—	4
	285 \$	204 \$	489 \$	867 \$	(2) \$	865 \$	1 092 \$	(200) \$	892 \$
BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE ET ACTION SANS DROIT DE VOTE									
De base	0,77 \$	0,01 \$	0,78 \$	2,53 \$	0,05 \$	2,58 \$	3,23 \$	0,04 \$	3,27 \$
Dilué	0,76 \$	0,02 \$	0,78 \$	2,52 \$	0,05 \$	2,57 \$	3,22 \$	0,05 \$	3,27 \$

Les incidences pour la société de la transition aux IFRS de l'IASB sur les postes du tableau ci-dessus peuvent être classées en deux catégories : les incidences sur la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir et les incidences sur la présentation et les informations à fournir.

Sujet	Postes touchés	Montant de l'incidence (augmentation [diminution], en millions, sauf les montants par action)			Comptabilisation, évaluation, présentation et informations à fournir	Présentation et informations à fournir	Commentaires
		Périodes closes le 30 septembre 2010		Exercice clos le 31 décembre 2010			
		Trimestres	Périodes de neuf mois				
Produits	Produits opérationnels	(2 455) \$	(7 228) \$	(9 779) \$		X	Auparavant, les PCGR du Canada n'exigeaient pas une présentation aussi détaillée à l'égard des catégories de produits. En vertu des IFRS de l'IASB, la société est tenue de présenter chaque catégorie de produits.
	Produits opérationnels – services	2 316 \$	6 823 \$	9 168 \$			
	Produits opérationnels – équipement	139 \$	405 \$	611 \$			
	Autres produits opérationnels	— \$	— \$	2 \$			
	Autres charges, montant net	— \$	— \$	2 \$			
Aide publique	Produits opérationnels – services	(9) \$	(29) \$	(37) \$		X	Auparavant, en vertu des PCGR du Canada, l'aide publique n'incluait pas les montants reçus au titre de subventions transférables concernant les zones de desserte à coût élevé. Par ailleurs, auparavant, en vertu des PCGR du Canada, l'aide publique pouvait être portée en déduction des charges connexes, à titre de recouvrement des coûts. En vertu des IFRS de l'IASB, les montants reçus au titre de l'aide publique doivent être classés comme un autre produit opérationnel.
	Autres produits opérationnels	15 \$	39 \$	48 \$			
	Charges opérationnelles – charge au titre des avantages du personnel	6 \$	10 \$	11 \$			
Analyse des charges et autres charges, montant net, comptabilisées dans les comptes de résultat et états des autres éléments du résultat global	Charges opérationnelles – activités	(1 501) \$	(4 390) \$	(6 062) \$		X	Auparavant, les PCGR du Canada n'exigeaient pas une présentation aussi détaillée des charges. En vertu des IFRS de l'IASB, les charges doivent être présentées par nature ou par fonction. La société a choisi de les présenter par nature.
	Charges opérationnelles – coûts de restructuration	(17) \$	(42) \$	(74) \$			
	Charges opérationnelles – achat de biens et services	1 035 \$	2 999 \$	4 228 \$			
	Charges opérationnelles – charge au titre des avantages du personnel	488 \$	1 448 \$	1 934 \$			
	Autres charges, montant net	(5) \$	(15) \$	(26) \$			
Contrats de location (opérations de cession-bail)	Charges opérationnelles – achat de biens et services	2 \$	5 \$	12 \$	X		Auparavant, en vertu des PCGR du Canada, les profits découlant d'opérations de cession-bail devaient être différés et amortis sur la durée du contrat de location. En vertu des IFRS de l'IASB, lorsque la vente initiale est comptabilisée à la juste valeur, le profit doit être comptabilisé en résultat immédiatement.
	Impôt sur le bénéfice	— \$	(1) \$	(3) \$			
	Bénéfice net (perte nette)	(2) \$	(4) \$	(9) \$			
	Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire et action sans droit de vote						
	De base	— \$	(0,01) \$	(0,03) \$			
Dilué	— \$	(0,01) \$	(0,03) \$				

Sujet	Postes touchés	Montant de l'incidence (augmentation [diminution], en millions, sauf les montants par action)			Comptabilisation, évaluation, présentation et informations à fournir	Présentation et informations à fournir	Commentaires
		Périodes closes le 30 septembre 2010		Exercice clos le 31 décembre 2010			
		Trimestres	Périodes de neuf mois				
Avantage du personnel – régimes de retraite à prestations définies	Charges opérationnelles – charge au titre des avantages du personnel	(10) \$	(30) \$	(39) \$	X	Auparavant, en vertu des PCGR du Canada, l'excédent de l'écart actuariel net sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs du régime si ce dernier montant est plus élevé, était amorti sur la période résiduelle estimative moyenne de service des employés actifs couverts par le régime, tout comme le coût des services passés et les actifs et passifs transitoires. Les IFRS de l'IASB permettent de comptabiliser ces soldes à la date de transition au moyen d'un ajustement d'ouverture apporté aux bénéfices non distribués et la société a choisi de le faire. Aussi, en vertu des IFRS de l'IASB, la société peut choisir de comptabiliser les écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global survenant après la date de transition.	
	Impôt sur le bénéfice	3 \$	8 \$	11 \$			
	Bénéfice net	7 \$	22 \$	28 \$			
	Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote						
	De base	0,02 \$	0,07 \$	0,09 \$			
	Dilué	0,02 \$	0,07 \$	0,09 \$			
	Autres éléments du résultat global – écarts actuariels au titre des régimes de retraite à prestations définies du personnel	200 \$	(17) \$	(214) \$			
Passifs relatifs au démantèlement inclus dans le coût d'une immobilisation corporelle	Charges opérationnelles – achat de biens et services	(1) \$	(3) \$	(4) \$	X	Auparavant, en vertu des PCGR du Canada, le solde des obligations préexistantes liées à la mise hors service d'immobilisations n'était pas ajusté de manière à tenir compte des variations des taux d'actualisation, et la charge de désactualisation connexe était prise en compte dans les charges opérationnelles. En vertu des IFRS de l'IASB, le solde des obligations préexistantes liées à la mise hors service d'immobilisations doit être réévalué à chaque période de présentation de l'information financière, au moyen des taux d'actualisation en vigueur au moment de la réévaluation, et la charge de désactualisation connexe doit être incluse à titre de composante des coûts de financement.	
	Charges opérationnelles – amortissement	— \$	— \$	1 \$			
	Coûts de financement	1 \$	3 \$	4 \$			
	Bénéfice net (perte nette)	— \$	— \$	(1) \$			
	Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire et action sans droit de vote						
	De base	— \$	— \$	— \$			
	Dilué	— \$	— \$	— \$			
Dépréciation d'actifs	Charges opérationnelles – amortissement	1 \$	4 \$	5 \$	X	Auparavant, les PCGR du Canada ne permettaient pas la comptabilisation des augmentations de la valeur recouvrable des actifs dépréciés survenues après la perte de valeur. Aux termes des IFRS de l'IASB, les augmentations de la valeur recouvrable des actifs dépréciés survenues après la perte de valeur doivent être comptabilisées à titre de reprise de perte de valeur, mais uniquement dans la mesure où la valeur comptable en découlant n'excéderait pas la valeur comptable qui aurait existé si une perte de valeur n'avait pas été comptabilisée initialement. La reprise de perte de valeur comptabilisée à la date de transition s'est ainsi traduite par une augmentation de la charge de dépréciation.	
	Impôt sur le bénéfice	— \$	(1) \$	(1) \$			
	Bénéfice net (perte nette)	(1) \$	(3) \$	(4) \$			
	Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire et action sans droit de vote						
	De base	— \$	(0,01) \$	(0,01) \$			
	Dilué	— \$	(0,01) \$	(0,01) \$			

Sujet	Postes touchés	Montant de l'incidence (augmentation [diminution], en millions, sauf les montants par action)			Comptabilisation, évaluation, présentation et informations à fournir	Présentation et informations à fournir	Commentaires
		Périodes closes le 30 septembre 2010		Exercice clos le 31 décembre 2010			
		Trimestres	Périodes de neuf mois				
Vente de débiteurs	Autres charges, montant net	(2) \$	(6) \$	(8) \$	X	Auparavant, les PCGR du Canada permettaient la décomptabilisation des débiteurs vendus à la fiducie de titrisation sans lien de dépendance avec laquelle la société conclut des opérations. Les IFRS de l'IASB ne permettent pas la décomptabilisation des débiteurs vendus à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, avec laquelle la société conclut des opérations et considèrent que le produit de la vente constitue des emprunts à court terme de la société. Par conséquent, les IFRS de l'IASB exigent que les charges liées à la vente soient présentées comme une composante des coûts de financement.	
	Coûts de financement	2 \$	6 \$	8 \$			

d) Rapprochements – états consolidés de la situation financière

Les principes comptables généralement reconnus exigent que les capitaux propres de la société présentés antérieurement à la date de transition aux IFRS de l'IASB et à la fin du plus récent exercice clos soient rapprochés des montants qui auraient été présentés si on avait appliqué les IFRS de l'IASB; le rapprochement correspondant est aussi exigé pour les périodes intermédiaires présentées à titre comparatif. Le tableau suivant présente les rapprochements à l'égard des capitaux propres pour les périodes requises.

(en millions)	Au 1 ^{er} janvier 2010			Au 30 septembre 2010			Au 31 décembre 2010		
	Tel que présenté antérieurement	Incidence de la transition aux IFRS de l'IASB	Tel qu'ajusté	Tel que présenté antérieurement	Incidence de la transition aux IFRS de l'IASB	Tel qu'ajusté	Tel que présenté antérieurement	Incidence de la transition aux IFRS de l'IASB	Tel qu'ajusté
ACTIF									
Actifs courants									
Trésorerie et placements temporaires, montant net	41 \$	— \$	41 \$	50 \$	— \$	50 \$	17 \$	— \$	17 \$
Débiteurs	694	501	1 195	830	401	1 231	917	401	1 318
Impôt sur le bénéfice et autres impôts à recevoir	16	—	16	196	8	204	56	6	62
Stocks	270	—	270	226	—	226	283	—	283
Charges payées d'avance	105	—	105	163	—	163	113	—	113
Actifs dérivés	1	—	1	1	—	1	4	—	4
	1 127	501	1 628	1 466	409	1 875	1 390	407	1 797
Actifs non courants									
Immobilisations corporelles, montant net	7 729	103	7 832	7 643	99	7 742	7 722	109	7 831
Immobilisations incorporelles, montant net	5 148	1 018	6 166	5 090	1 018	6 108	5 134	1 018	6 152
Goodwill, montant net	3 572	—	3 572	3 572	—	3 572	3 572	—	3 572
Autres actifs non courants	1 602	(1 316)	286	1 717	(1 353)	364	1 744	(1 509)	235
Placements	41	—	41	41	—	41	37	—	37
	18 092	(195)	17 897	18 063	(236)	17 827	18 209	(382)	17 827
	19 219 \$	306 \$	19 525 \$	19 529 \$	173 \$	19 702 \$	19 599 \$	25 \$	19 624 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES									
Passifs courants									
Emprunts à court terme	— \$	500 \$	500 \$	— \$	400 \$	400 \$	— \$	400 \$	400 \$
Créditeurs et charges à payer	1 385	(49)	1 336	1 479	(40)	1 439	1 495	(18)	1 477
Impôt sur le bénéfice et autres impôts à payer	182	(8)	174	5	—	5	6	—	6
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration	135	(135)	—	88	(88)	—	111	(111)	—
Dividendes à payer	150	—	150	160	—	160	169	—	169
Facturation par anticipation et dépôts de clients	674	(144)	530	635	(62)	573	658	—	658
Provisions	—	299	299	—	161	161	—	122	122
Tranche à court terme de la dette à long terme	82	467	549	770	172	942	743	104	847
Partie courante des passifs dérivés	62	—	62	398	—	398	419	—	419
Partie exigible de l'impôt sur le bénéfice différé	294	(294)	—	490	(490)	—	348	(348)	—
	2 964	636	3 600	4 025	53	4 078	3 949	149	4 098
Passifs non courants									
Provisions	—	91	91	—	198	198	—	204	204
Dettes à long terme	6 090	(467)	5 623	5 379	(172)	5 207	5 313	(104)	5 209
Autres passifs à long terme	1 271	63	1 334	643	(81)	562	638	11	649
Impôt sur le bénéfice différé	1 319	203	1 522	1 402	397	1 799	1 498	185	1 683
	8 680	(110)	8 570	7 424	342	7 766	7 449	296	7 745
Passif	11 644	526	12 170	11 449	395	11 844	11 398	445	11 843
CAPITAUX PROPRES									
Actions ordinaires et actions sans droit de vote									
Actions ordinaires	2 216	—	2 216	2 219	—	2 219	2 219	—	2 219
Actions sans droit de vote	3 070	—	3 070	3 173	—	3 173	3 237	—	3 237
Surplus d'apport	181	(14)	167	189	(14)	175	190	(14)	176
Bénéfices (pertes) non distribué(e)s	2 159	(225)	1 934	2 494	(227)	2 267	2 551	(425)	2 126
Cumul des autres éléments du résultat global	(72)	19	(53)	(16)	19	3	(18)	19	1
	7 554	(220)	7 334	8 059	(222)	7 837	8 179	(420)	7 759
Participations ne donnant pas le contrôle	21	—	21	21	—	21	22	—	22
	7 575	(220)	7 355	8 080	(222)	7 858	8 201	(420)	7 781
	19 219 \$	306 \$	19 525 \$	19 529 \$	173 \$	19 702 \$	19 599 \$	25 \$	19 624 \$

Les incidences pour la société de la transition aux IFRS de l'IASB sur les postes du tableau ci-dessus peuvent être classées en deux catégories : les incidences sur la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir et les incidences sur la présentation et les informations à fournir.

Sujet	Postes touchés	Montant de l'incidence (augmentation [diminution], en millions)			Comptabilisation, évaluation, présentation et informations à fournir	Présentation et informations à fournir	Commentaires
		1 ^{er} janvier 2010	30 sept. 2010	31 décembre 2010			
Vente de débiteurs	Débiteurs	501 \$	401 \$	401 \$	X		Auparavant, les PCGR du Canada permettaient la décomptabilisation des débiteurs vendus à la fiducie de titrisation sans lien de dépendance avec laquelle la société conclut des opérations. Les IFRS de l'IASB ne permettent pas la décomptabilisation des débiteurs vendus à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, avec laquelle la société conclut des opérations et considèrent que le produit de la vente constitue des emprunts à court terme de la société.
	Emprunts à court terme	500 \$	400 \$	400 \$			
	Créiteurs et autres charges à payer	(1) \$	— \$	— \$			
	Impôt sur le bénéfice et autres impôts à payer	1 \$	— \$	— \$			
	Bénéfices non distribués	1 \$	1 \$	1 \$			
Impôt sur le bénéfice – exigible	Impôt sur le bénéfice et autres impôts à recevoir	— \$	8 \$	6 \$		X	Auparavant, les PCGR du Canada permettaient de compenser les actifs d'impôts exigibles et les passifs d'impôts exigibles s'ils se rapportaient à une même entité imposable et une même administration fiscale. Les IFRS de l'IASB permettent de compenser les actifs d'impôt exigible et les passifs d'impôt exigible seulement si un droit légal de compensation existe.
	Impôt sur le bénéfice et autres impôts à payer	— \$	8 \$	6 \$			
Dépréciation d'actifs	Immobilisations corporelles	91 \$	87 \$	86 \$	X		Auparavant, les PCGR du Canada ne permettaient pas la comptabilisation des augmentations de la valeur recouvrable des actifs dépréciés survenues après la perte de valeur. Aux termes des IFRS de l'IASB, les augmentations de la valeur recouvrable des actifs dépréciés survenues après la perte de valeur doivent être comptabilisées à titre de reprise de perte de valeur, mais uniquement dans la mesure où la valeur comptable en découlant n'excèdera pas la valeur comptable qui aurait existé si une perte de valeur n'avait pas été comptabilisée initialement.
	Immobilisations incorporelles, montant net	1 018 \$	1 018 \$	1 018 \$			
	Impôt sur le bénéfice différé	281 \$	280 \$	280 \$			
	Bénéfices non distribués	828 \$	825 \$	824 \$			
							Auparavant, compte tenu des faits et circonstances concernant la société, en vertu de l'application des PCGR du Canada, les licences de spectre de la société faisaient l'objet de tests de dépréciation distincts. En vertu des IFRS de l'IASB, compte tenu des faits et circonstances concernant la société, les licences de spectre de la société doivent faire l'objet d'un test de dépréciation dans le cadre de l'évaluation du secteur des services mobiles, une unité génératrice de trésorerie. Il en résulte que la perte de valeur de 910 millions de dollars que la société a comptabilisée en 2002 n'aurait pas été requise en vertu des IFRS de l'IASB.
							Auparavant, lorsque le concept de dépréciation d'actifs des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée a été introduit aux termes des PCGR du Canada, il n'était plus nécessaire d'amortir ces immobilisations sur une base prospective, et un montant de 108 millions de dollars au titre de l'amortissement alors comptabilisé par la société n'a pas fait l'objet d'une reprise. Les règles transitoires des IFRS de l'IASB exigent que l'arrêt de l'amortissement soit comptabilisé rétrospectivement, donnant ainsi lieu à une reprise de l'amortissement comptabilisé précédemment en vertu des PCGR du Canada.

Sujet	Postes touchés	Montant de l'incidence (augmentation [diminution], en millions)			Comptabilisation, évaluation, présentation et informations à fournir	Présentation et informations à fournir	Commentaires
		1 ^{er} janvier 2010	30 sept. 2010	31 décembre 2010			
Passifs relatifs au démantèlement inclus dans le coût d'une immobilisation corporelle	Immobilisations corporelles	12 \$	12 \$	23 \$	X		Auparavant, en vertu des PCGR du Canada, le solde des obligations préexistantes liées à la mise hors service d'immobilisations n'était pas ajusté de manière à tenir compte des variations des taux d'actualisation, et la charge de désactualisation connexe était prise en compte dans les charges opérationnelles. En vertu des IFRS de l'IASB, le solde des obligations préexistantes liées à la mise hors service d'immobilisations doit être réévalué à chaque période de présentation de l'information financière, au moyen des taux d'actualisation en vigueur au moment de la réévaluation, et la charge de désactualisation connexe doit être incluse à titre de composante des coûts de financement.
	Passifs non courants – provisions	21 \$	21 \$	33 \$			
	Impôt sur le bénéfice différé	(2) \$	(2) \$	(2) \$			
	Bénéfices (pertes) non distribué(e)s	(7) \$	(7) \$	(8) \$			
Avantage du personnel – régimes de retraite à prestations définies	Autres actifs non courants	(1 314) \$	(1 349) \$	(1 504) \$	X		Auparavant, en vertu des PCGR du Canada, l'actif (le passif) au titre des prestations constituées des régimes à prestations définies, plutôt que leur situation de capitalisation, devait être présenté dans l'état de la situation financière. Aux termes des IFRS de l'IASB, la situation de capitalisation des régimes à prestations définies doit être présentée dans l'état de la situation financière.
	Autres passifs non courants	142 \$	99 \$	200 \$			
	Impôt sur le bénéfice différé	(379) \$	(376) \$	(442) \$			
	Bénéfices (pertes) non distribué(e)s	(1 077) \$	(1 072) \$	(1 262) \$			
Contrats de location (opérations de cession-bail)	Créditeurs et charges à payer	(6) \$	(6) \$	(7) \$	X		Auparavant, en vertu des PCGR du Canada, les profits découlant d'opérations de cession-bail devaient être différés et amortis sur la durée du contrat de location. En vertu des IFRS de l'IASB, lorsque la vente initiale est comptabilisée à la juste valeur, le profit doit être comptabilisé en résultat immédiatement.
	Autres passifs non courants	(31) \$	(26) \$	(18) \$			
	Impôt sur le bénéfice différé	7 \$	6 \$	4 \$			
	Bénéfices non distribués	30 \$	26 \$	21 \$			
Impôt sur le bénéfice – différé	Autres actifs non courants	(2) \$	(4) \$	(5) \$		X	Auparavant, en vertu des PCGR du Canada, les différences temporelles imposables et déductibles découlant des actifs et passifs courants étaient classées dans la partie courante des passifs et des actifs d'impôts différés courants, respectivement. En vertu des IFRS de l'IASB, les différences temporelles imposables et déductibles découlant des actifs et passifs courants doivent respectivement être classées dans les passifs et les actifs d'impôt sur le bénéfice différé non courants.
	Impôt sur le bénéfice et autres impôts à payer	(9) \$	(8) \$	(6) \$			
	Partie exigible de l'impôt sur le bénéfice différé	(294) \$	(490) \$	(348) \$			
	Impôt sur le bénéfice différé	296 \$	489 \$	345 \$			
	Surplus d'apport	(14) \$	(14) \$	(14) \$			
	Bénéfices non distribués	19 \$	19 \$	18 \$			
Provisions	Créditeurs et charges à payer	(42) \$	(34) \$	(11) \$	X		Auparavant, en vertu des PCGR du Canada, les provisions n'étaient pas présentées comme un sous-ensemble précis du passif. En vertu des IFRS de l'IASB, les provisions doivent être présentées dans un poste distinct de l'état de la situation financière et les mouvements dans chaque « catégorie » doivent être communiqués. Par rapport aux PCGR du Canada antérieurs, les provisions pourraient être comptabilisées plus tôt et à des montants différents en vertu de l'application des IFRS de l'IASB. Pour les périodes présentées, la société n'est pas touchée de façon significative par la comptabilisation de provisions et les différences d'évaluation entre les PCGR du Canada antérieurs et les IFRS de l'IASB.
	Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration	(135) \$	(88) \$	(111) \$			
	Facturation par anticipation et dépôts de clients	(144) \$	(62) \$	— \$			
	Passifs courants – provisions	299 \$	161 \$	122 \$			
	Autres passifs non courants	(48) \$	(154) \$	(171) \$			
	Passifs non courants – provisions	70 \$	177 \$	171 \$			

Sujet	Postes touchés	Montant de l'incidence (augmentation [diminution], en millions)			Comptabilisation, évaluation, présentation et informations à fournir	Présentation et informations à fournir	Commentaires
		1 ^{er} janvier 2010	30 sept. 2010	31 décembre 2010			
Classement des emprunts sur des facilités de crédit à long terme	Tranche à court terme de la dette à long terme	467 \$	172 \$	104 \$		X	Auparavant, les PGCR du Canada précisaient que lorsqu'un débiteur utilisait des obligations à court terme prélevées sur une facilité de crédit à long terme et que ces dernières étaient renouvelées (p. ex. papier commercial), de telles obligations pouvaient être classées comme une dette à long terme si la facilité de crédit à long terme sous- jacente était classée comme une facilité à long terme. Les IFRS de l'IASB exigent que de telles obligations à court terme prélevées sur une facilité de crédit à long terme soient classées comme une dette à court terme.
	Dette à long terme	(467) \$	(172) \$	(104) \$			
Écarts de change cumulés	Bénéfices (pertes) non distribué(e)s	(19) \$	(19) \$	(19) \$	X		À la date de transition aux IFRS de l'IASB, comme le permet la Norme internationale d'information financière 1, <i>Première application des Normes internationales d'information financière</i> , la société a choisi d'utiliser l'exemption qui considère les écarts de change cumulés concernant tous les établissements à l'étranger comme égaux à néant à la date de transition.
	Cumul des autres éléments du résultat global	19 \$	19 \$	19 \$			

e) Rapprochements – tableaux consolidés des flux de trésorerie

Les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la société n'ont pas été touchés de façon significative par la transition aux IFRS de l'IASB.